

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 24 OCTOBRE 2012

VOLUME 30

**CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me DAVE KIMPTON pour le Directeur général des  
élections  
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal  
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	7
GILLES SURPRENANT	
INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT	9

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
14P-210.65 : SP05 0113 Appel d'offres 9144 15-06-2005	9
14P-210.66 : SP05 0114 Appel d'offres 9147 15-06-2005	20
14P-210.67 : SP05 0121 Appel d'offres 9143 22-06-2005	25
14P-210.68 : SP05 0122 Appel d'offres 9145 22-06- 2005	47
14P-210.69 : SP05 0188 Appel d'offres 9176 24-08-2005	48
14P-210.70 : Soumission 9146 25-07-2005	49
14P-210.71 : SP06 0047 Appel d'offres 9201 05-04- 2006	54
14P-210.72 : SP06 0061 Appel d'offres 9191 19-04-2006	74
14P-210.73 : SP06 0073 Appel d'offres 9202 26-04-2006	87
14P-210.74 : SP06 0080, appel d'offres 9203, 03-05-2006	101

14P-210.75	: SP06 0108 Appel d'offres 9235 31-05- 2006	117
14P-210.76	: SP06 0111 Appel d'offres 9239 31-05- 2006	119
14P-210.77	: SP06 134, appel d'offres 9247, 05-07-2006	122
14P-210.78	: SP06 0135, appel d'offres 9248, 05-07-2006	125
14P-201.79	: SP06 0136, appel d'offres 9249, 05-07-2006	126
14P-210.80	: SP06 0137 Appel d'offres 9250 05-07-2006	137
14P-210.81	: SP06 0172 Appel d'offres 9289 09-08-2006	139
14P-212	: Partie du plan préparé par Gilles Surprenant concernant le projet du projet du boulevard Saint-Laurent de la rue Sherbrooke à la rue Roy, le 26 juin 2006	157
14P-210-82	: SP06 0223 Appel d'offres 9276 20-09- 2006	160
14P-210.83	: SP07 0204 Appel d'offres 9290 16-05-2007	162

14P-210.84	: SP07 0302 Appel d'offres 9383	22-08- 2007	163
14P-210.85	: SP07 0382 Appel d'offres 9392	17-10-2007	165
14P-210.86	: SP07 0391 Appel d'offres 9384	07-11-2007	168
14P-210.87	: SP06 0034 Appel d'offres 9455	20-02- 2008	169
14P-210.88	: SP06 0206 Appel d'offres 9539	14-05- 2008	171
14P-210.89	: SP08 0231 Appel d'offres 9569	04-06-2008	184
14P-210.90	: SP08 0391 Appel d'offres 9581	01-10-2008	189
14P-210.91	: SP08 0459 Appel d'offres 9744	06-05-2009	191
14P-210.92	: SP09 0170 Appel d'offres 9744	06-05- 2009	194

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-quatrième (24ième)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Si les procureurs veulent bien s'identifier.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Alors, oui. Denis Gallant pour la Commission. Bon  
12 matin.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élisabeth Ferland pour la Commission.

15 Me DAVE KIMPTON :

16 Bonjour. Dave Kimpton pour le Directeur général des  
17 élections.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Madame, Monsieur, bonjour. Benoit Boucher pour le  
20 Procureur général du Québec.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Martin St-Jean pour la Ville de Montréal.

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Bonjour. Pierre Hamel et Daniel Rochefort pour  
25 l'Association de la construction du Québec.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Bonjour. Michel Dorval pour Union Montréal.

3 Me DENIS HOULE :

4 Bonjour, Madame, Monsieur. Alors, Denis Houle pour  
5 l'Association des constructeurs de routes et grands  
6 travaux du Québec.

7 Me ISABELLE PIPON :

8 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

9 Me CLAUDE GIRARD :

10 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des  
11 poursuites criminelles et pénales.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous pourriez vous lever pour  
14 l'assermentation, s'il vous plaît.

15

16

---



1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-quatrième (24ième)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES SURPRENANT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour Monsieur Surprenant.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Nous allons continuer avec l'étude des appels  
14 d'offres. Je vais demander à madame Blanchette de  
15 faire apparaître à l'écran - et je vais le coter  
16 par le fait même sous la pièce .65 - qui l'appel  
17 d'offres 9144 pour... en date du mercredi quinze  
18 (15) juin deux mille cinq (2005).

19

20 14P-210.65 : SP05 0113 Appel d'offres 9144 15-06-  
21 2005

22

23 Alors :

24 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'une  
25 conduite d'eau secondaire dans l'avenue Rosemont,

1 de la rue Sherbrooke à la... Rosemount plutôt... de  
2 la Sherbrooke à Rosemount Crescent sont ouvertes.  
3 Et les soumissionnaires seront Bentech  
4 Construction, le plus bas étant Bentech à six cent  
5 cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois  
6 et cinquante sous (659 783,50 \$) suivi de TGA  
7 Montréal, des Excavations Super, de Construction  
8 A.T.A., de Construction Mirabeau, des Constructions  
9 Infrabec et finalement de Construction Canasa  
10 Incorporée. Dans un premier temps, je vais vous  
11 demander d'aller au début, Madame Blanchette, pour  
12 nous dire si c'est l'une de vos réalisations.

13 R. Oui, c'est moi qui ai préparé ce projet-là de  
14 Westmount.

15 Q. **[3]** Parfait. Est-ce que vous pouvez nous dire si  
16 cet appel d'offres-là était truqué?

17 R. Oui, absolument.

18 Q. **[4]** Absolument. Alors, si c'était truqué, comme on  
19 a compris de votre témoignage, monsieur Bentivegna  
20 vous aurait donné de l'argent.

21 R. Oui.

22 Q. **[5]** Est-ce qu'on parle du père ou du fils à ce  
23 moment-ci? On est en deux mille cinq (2005).

24 R. Le fils, probablement.

25 Q. **[6]** Et dont vous ne vous rappelez pas du prénom.

1 Est-ce que vous vous en souvenez ce matin?

2 R. Non.

3 Q. **[7]** Pas plus.

4 R. Pas plus.

5 Q. **[8]** Et ce monsieur Bentivegna vous aurait remis une  
6 somme de combien?

7 R. Bah! Je dirais trois mille cinq cents dollars  
8 (3 500 \$).

9 Q. **[9]** Nous allons aller maintenant...

10 R. Excusez-moi.

11 Q. **[10]** Oui, allez-y.

12 R. J'aimerais apporter une remarque pour que les gens  
13 comprennent bien là. Là on parle de soumissions  
14 truquées.

15 Q. **[11]** Oui.

16 R. Évidemment...

17 Q. **[12]** Adressez-vous aux Commissaires.

18 R. Évidemment, ce sont des soumissions truquées par  
19 les entrepreneurs, par les entrepreneurs qui ont  
20 fait de la collusion là. Il faut bien s'entendre  
21 là, ce ne sont pas des... ce ne sont pas des  
22 soumissions qui sont truquées par quiconque à la  
23 Ville de Montréal là. C'est un phénomène de  
24 collusion et ce sont les entrepreneurs qui se sont  
25 entendus, qui se sont parlés, qui ont décidé quel

1           entrepreneur aurait telle job et puis ce sont eux  
2           qui ont fixé des... fixé des montants et qui ont  
3           fait la collusion. Quand je parle de soumissions  
4           truquées, ce sont des soumissions truquées par les  
5           entrepreneurs.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[13]** Non, on a bien compris.

8           R. Oui.

9           Q. **[14]** En fait, votre part à vous, c'était de  
10          majorer, de majorer les prix et d'augmenter parfois  
11          jusqu'au double le montant des budgets alloués pour  
12          tel projet, c'est ça?

13          R. Moi, je parlais de collusion.

14          Q. **[15]** Oui. Quand vous dites que c'est truqué, c'est  
15          collusion, mais quand vous dites que c'est votre  
16          projet à vous, c'est qu'on comprend que le projet  
17          était toujours augmenté, vous aviez toujours  
18          augmenté le budget alloué au contrat.

19          R. Pas toujours, il y a des... c'est arrivé  
20          fréquemment qu'il y avait... que notre estimation  
21          et Gespro étaient presque similaires ou  
22          sensiblement différentes de la valeur du contrat  
23          obtenu. À ce moment-là, on n'avait pas  
24          d'intervention à faire puis j'étais à ce moment-là  
25          comme une police d'assurance pour les entrepreneurs

1 là. Ce que je veux dire, si on peut continuer dans  
2 le même sens, le phénomène de corruption, c'est un  
3 phénomène qui origine de la part des entrepreneurs  
4 aussi parce qu'au départ, un fonctionnaire  
5 corrompu, dans mon cas en tout cas, ça n'existe  
6 pas. C'est un fonctionnaire qui a été corrompu.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[16]** Peut-être dans la même veine, ici, on voit que  
9 le montant du cautionnement est à quatre-vingt-dix  
10 mille (90 000 \$). Donc... donc est-ce qu'on peut  
11 parler que la Ville avait estimé là, en deux mille  
12 cinq (2005) la valeur de ce contrat-là à neuf cent  
13 mille (900 000 \$)?

14 R. Possiblement, si on se fie toujours à la valeur du  
15 dix pour cent (10 %) de cautionnement. Ça rappelle  
16 que la valeur estimée était autour de neuf cent  
17 mille (900 000 \$). Donc, si ça arrivait qu'on avait  
18 des estimations - et on pouvait se tromper,  
19 évidemment - mais là dans ce cas-là, je vois que le  
20 montant est inférieur à la valeur estimée.

21 Q. **[17]** O.K.

22 R. Donc, l'estimation Gespro et l'estimation de  
23 l'entrepreneur, elles devaient être sensiblement  
24 pareilles. Donc, à ce moment-là, il n'y avait pas  
25 d'intervention, ça passait directement.

1 Q. **[18]** Est-ce que ça peut également expliquer le fait  
2 qu'à un moment donné, monsieur Joe Borsellino va  
3 aller vous voir et vous dire « écoutez, Monsieur  
4 Surprenant, on ne vous donnera plus rien parce que  
5 vous ne servez plus à grand-chose parce  
6 qu'effectivement, les estimés de la Ville  
7 commencent à être pas mal haut et on a une petite  
8 gêne maintenant là »? Est-ce que, ça, c'est  
9 possible?

10 R. Bah! Absolument. Absolument. Vous avez entièrement  
11 raison.

12 Q. **[19]** Et juste pour revenir parce que ce n'était pas  
13 clair là. Vous, vous avez pris votre retraite en  
14 deux mille neuf (2009).

15 R. Oui.

16 Q. **[20]** En deux mille neuf (2009), vous avez sorti des  
17 projets.

18 R. Oui.

19 Q. **[21]** Est-ce que vous avez reçu de l'argent en deux  
20 mille neuf (2009)?

21 R. Pas du tout, absolument pas.

22 Q. **[22]** Donc, vos paiements, vos derniers paiements  
23 remontent à quand? Est-ce qu'on peut parler de deux  
24 mille huit (2008)?

25 R. Bien, si je me souviens, oui, c'est deux mille huit

1 (2008), mais comme j'avais mentionné, à partir de  
2 deux mille six (2006), après l'incident où est-ce  
3 que trois contrats avaient été annulés là, à  
4 partir de deux mille six (2006), les paiements, on  
5 fait ça comme ça, puis ça devient ce que... ce que  
6 vous avez mentionné précédemment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [23] J'aimerais ça mieux comprendre, Monsieur  
9 Surprenant. Alors, quand vous dites « là les  
10 entrepreneurs ont dit "on n'a plus besoin de toi"  
11 parce que les contrats étaient rendus maintenant  
12 suffisamment haut qu'ils ne voulaient plus les  
13 augmenter eux-mêmes », c'est ça?

14 R. Bien, à ce moment-là, eux autres, ils fixaient  
15 le... ils fixaient leur « cost », ils savaient  
16 comment le contrat... le contrat coûtait.

17 Q. [24] Hum, hum.

18 R. Ils rajoutaient un trente, trente-cinq pour cent  
19 (30 %-35 %) dessus et puis l'estimation Gespro  
20 était rendu à ce point-là, donc ça correspondait  
21 pas mal. Et d'autre part, ils se sont aperçus,  
22 quand quelques contrats ont été annulés, que je  
23 ne pouvais pas automatiquement faire passer ces  
24 contrats-là au comité exécutif par l'entreprise...  
25 par l'entremise de tous mes supérieurs, à ce

1 moment-là, ils se sont dit « bien, Surprenant, il  
2 ne sert plus à grand-chose là ».

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[25]** Je comprends donc que c'étaient vos notes  
5 explicatives qui n'avaient plus le même pouvoir  
6 qu'avant là parce que vos notes explicatives  
7 permettaient de faire passer des montants plus  
8 élevés que l'estimation Gespro. Là vous êtes un peu  
9 contesté par la firme privée là, avec un autre  
10 estimé. C'est un peu ça que ces gens-là se sont dit  
11 là.

12 R. Possiblement, mais je tiens à préciser que la firme  
13 externe, qui a été engagée autour de deux mille  
14 cinq (2005), deux mille six (2006), pour faire des  
15 estimations externes, donc pour faire une certaine  
16 vérification externe, je tiens à préciser que  
17 toutes les estimations qui ont été faites par cette  
18 firme-là correspondaient à nos estimations et  
19 correspondaient au montant du contrat. Donc, on  
20 peut penser, c'est une situation un petit peu  
21 bizarre.

22 Q. **[26]** Est-ce qu'ils en avaient fait plusieurs  
23 estimations?

24 R. Bien, ils sont...

25 Q. **[27]** Parce qu'on sait que dans trois cas ça



1 s'éloignait, là?

2 R. Oui. Bien, ils sont restés en poste, je ne sais pas  
3 combien de temps. Peut-être une année complète, ça  
4 fait qu'ils ont eu la chance de faire beaucoup  
5 d'estimations.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[28]** Est-ce que c'était dans plusieurs secteurs?  
8 Est-ce que c'était limité au secteur aqueducs  
9 égouts?

10 R. Non, pas du tout. C'était tous les contrats qui  
11 sortaient de chez nous, c'est-à-dire égouts,  
12 pavage, trottoirs. Tous les contrats qui sortaient  
13 de chez nous. Et puis je ne sais pas s'ils ont fait  
14 des vérifications à l'extérieur de chez nous, dans  
15 des arrondissements ou dans d'autres départements  
16 de la Ville. Ça, je ne le sais pas.

17 Q. **[29]** Êtes-vous au courant si également, pour le  
18 secteur du pavage ou des trottoirs, que la firme  
19 privée... C'est quoi, encore, le nom de la firme  
20 privée? Je pense que vous l'avez évoqué.

21 R. Oui, je m'en... J'ai un blanc de mémoire.

22 Q. **[30]** Vous avez un blanc de mémoire, on y reviendra.

23 R. Bien, on...

24 Q. **[31]** Mais êtes-vous...

25 R. On en a parlé hier.

1 Q. **[32]** Êtes-vous au courant à savoir si dans d'autres  
2 secteurs, il y a également, la firme privée a fait  
3 en sorte qu'il y ait des contrats qui soient  
4 annulés, des appels d'offres qui soient annulés?

5 R. Non. Je ne suis pas au courant.

6 Q. **[33]** Vous n'êtes pas au courant de ça?

7 R. Je ne suis pas au courant.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[34]** On parle toujours de... Est-ce que c'est  
10 toujours la même étude qui a constaté qu'à  
11 l'extérieur du Québec, ou à l'extérieur de  
12 Montréal, plutôt, les contrats étaient trente (30),  
13 trente-cinq pour cent (35 %) moins cher? Est-ce que  
14 c'est toujours cette étude-là?

15 R. Non non non. Là je vous parle d'une firme externe  
16 qui a été engagée par le, je ne sais pas, le  
17 directeur général de la Ville, ou par le comité  
18 exécutif, pour faire bonne figure et faire des  
19 vérifications, mais il s'est avéré que les  
20 estimations réalisées par la firme externe étaient  
21 toujours pareilles à nos estimations et à la valeur  
22 des contrats.

23 Q. **[35]** Est-ce que vous savez quelle était cette firme  
24 externe?

25 R. Bien, on l'a mentionnée hier.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[36]** Je me permets d'être suggestif : Macogep, est-  
3 ce que ça vous dit quelque chose?

4 R. Ça me dit quelque chose. C'est exactement le nom  
5 que je cherchais.

6 Q. **[37]** Et Macogep, est-ce que vous en savez un peu  
7 plus sur cette firme-là? Est-ce que vous avez  
8 travaillé en étroite collaboration avec cette  
9 firme-là?

10 R. Non, pas du tout. Moi je n'avais absolument aucun  
11 lien avec cette firme-là. Ils faisaient des  
12 vérifications, je n'étais pas impliqué là-dedans,  
13 d'aucune façon. C'était au-dessus de moi.

14 Q. **[38]** O.K. Et vous avez parlé, vous avez parlé dans  
15 votre témoignage que, là je comprends que cette  
16 firme d'ingénierie-là agissait à titre de  
17 vérificateur, mais vous avez parlé que par la suite  
18 il y a des... la Ville de Montréal a fait appel de  
19 plus en plus au privé, au niveau de la conception,  
20 là.

21 R. Oui.

22 Q. **[39]** Et est-ce que Macogep était l'une de ces  
23 firmes-là, à votre connaissance personnelle?

24 R. Excusez-moi. À ma connaissance, pas chez nous en  
25 tout cas.

1 Q. **[40]** Pas chez vous?

2 R. Pas chez nous. Non. Nous, c'était d'autres firmes,  
3 comme SNC-Lavalin, Genivar, des choses comme ça.

4 Q. **[41]** O.K.

5 R. Mais...

6 Q. **[42]** Mais pas Macogep.

7 R. Pas Macogep.

8 Q. **[43]** Parfait. Ça va?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[44]** Alors, on va aller au prochain contrat, qui  
13 est... Prochain appel d'offres, que je vais coter  
14 sous .66

15

16 14P-210.66 : SP05 0114 Appel d'offres 9147 15-06-  
17 2005

18

19 Donc, quinze (15) juin deux mille cinq (2005),  
20 appel d'offres 9147 :

21 Soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
22 égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire  
23 dans l'avenue Papineau, d'un point au sud de la rue  
24 Lafontaine à la rue Ontario, sont ouvertes.

25 Et les soumissionnaires, dont le plus bas va être

1 Construction Garnier, la firme de monsieur Jos  
2 Borsellino, à trois millions cent quatre-vingt-dix-  
3 sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf et  
4 vingt (3 197 499,20), suivi de près de TGA  
5 Montréal, Excavations Super, Construction Canasa,  
6 Construction Mirabeau, Doncar Construction. Et dans  
7 un premier temps, je vais toujours vous poser la  
8 même question : s'agit-il d'une de vos conceptions  
9 réalisations?

10 R. Oui, absolument. Je me souviens très bien d'avoir  
11 préparé ce contrat-là, qui était un petit peu  
12 particulier, là.

13 Q. **[45]** Particulier dans quel sens?

14 R. Bien, parce que c'était... c'était l'entrée au pont  
15 Jacques Cartier, de Montréal en direction de la  
16 rive sud, évidemment. Et puis, évidemment, il y  
17 avait une circulation très intense à cet endroit-  
18 là. Et puis on a trouvé une bonne solution en  
19 installant les infrastructures proposées, c'est-à-  
20 dire les égouts et les conduites d'eau, sous le  
21 trottoir, côté est, pour permettre une circulation  
22 pendant que les travaux se faisaient sous le  
23 trottoir.

24 Q. **[46]** O.K. Et à ce moment-là, est-ce qu'on peut  
25 également parler d'un appel d'offres truqué?

1 R. Effectivement, c'était un appel d'offres qui a été  
2 truqué par les entrepreneurs.

3 Q. **[47]** Monsieur Borsellino, vous l'avez rencontré?

4 R. Est-ce que je peux voir c'est en quelle année, s'il  
5 vous plaît, si on peut...

6 Q. **[48]** C'est... La date, c'est le dix-neuf (19) juin  
7 deux mille cinq (2005).

8 R. O.K.

9 Q. **[49]** Quinze (15) juin, je m'excuse, deux mille cinq  
10 (2005).

11 R. Très bien. Merci. Oui, j'ai rencontré monsieur  
12 Borsellino, Joe Borsellino, chez Garnier  
13 Construction. Puis il m'a probablement remis un  
14 montant de, que j'estimerai entre quinze (15) et  
15 vingt mille dollars (20 000 \$).

16 Q. **[50]** Vous ne pouvez pas être plus précis, là, vous  
17 l'estimez entre quinze (15) et vingt mille dollars  
18 (20 000 \$)?

19 R. Dix-sept mille cinq cents (17 500).

20 Q. **[51]** C'est ce que vous vous en souvenez, ou...

21 R. Bien, c'est...

22 Q. **[52]** ... vous dites un chiffre pour me faire  
23 plaisir, là?

24 R. C'est ce que je me souviens.

25 Q. **[53]** Vous avez reçu...

1 R. Bien, je vous dis...

2 Q. **[54]** ... dix-sept mille cinq cents (17 500)?

3 R. Bien, je vous... Je vous rappelle que je vous dis  
4 tout ça par mémoire, là.

5 Q. **[55]** Oui.

6 R. Ça date quand même de deux mille cinq (2005). Ce  
7 n'est pas... Ce n'est pas évident.

8 Q. **[56]** O.K. Donc, dix-sept mille cinq cents (17 500)  
9 de la part de Joe Borsellino?

10 R. Oui.

11 Q. **[57]** Toujours de la même manière, soit que vous le  
12 rencontrez, et si vous vous souvenez spécifiquement  
13 de ce contrat-là, est-ce que vous vous souvenez  
14 spécifiquement comment s'est passé le paiement?

15 R. Pas du tout. Je me souviens très bien du contrat  
16 parce que c'était... c'était un contrat vraiment  
17 spécial, que... Ça a pris un petit peu  
18 d'imagination pour réussir à...

19 Q. **[58]** Je vous ai...

20 R. ... réussir à régler le problème.

21 Q. **[59]** Je vous ai posé les questions parce que  
22 certains entrepreneurs que vous voyez plus souvent  
23 que d'autres. Et ce qu'on a pu voir, c'est que  
24 monsieur Tony Conte, monsieur Joe Borsellino,  
25 monsieur Paolo Catania, vous les voyiez assez

1 souvent. Est-ce que, au niveau des entrepreneurs,  
2 des fois, il y en a qui ont, je dirais des  
3 habitudes? Par exemple, monsieur Borsellino, c'est  
4 plus à son bureau. Monsieur Conte, c'est plus dans  
5 son auto. Est-ce que vous vous souvenez de ça, des  
6 détails comme ça? Monsieur Borsellino,  
7 généralement, où...

8 R. Bien, monsieur Borsellino, c'était généralement...  
9 C'est arrivé peut-être une fois ou deux dans un  
10 restaurant.

11 Q. **[60]** O.K.

12 R. Mais la plupart du temps, c'était... On se  
13 rencontrait sur le coin d'une rue, en auto, on  
14 faisait le tour, un petit cinq (5) minutes, puis  
15 that's it, c'était réglé.

16 Q. **[61]** Il y avait l'échange d'enveloppe.

17 R. Exact.

18 Q. **[62]** Puis monsieur Conte, lui?

19 R. Monsieur Conte, ça arrivait que ça se passait à son  
20 bureau. Et quelquefois au restaurant, et  
21 quelquefois au coin d'une rue, comme ça.

22 Q. **[63]** O.K. Disons que c'est pas mal toujours le même  
23 pattern, là, c'est pas mal toujours...

24 R. Oui oui.

25 Q. **[64]** Et les autres entrepreneurs, la même chose?



1 R. Oui.

2 Q. [65] Monsieur Zambito, lui?

3 R. Ah, la même chose. Exactement. Même principe.

4 Q. [66] Parfait. .67.

5

6 14P-210.67 : SP05 0121 Appel d'offres 9143 22-06-  
7 2005

8

9 Vingt-deux (22) juin deux mille cinq (2005), appel  
10 d'offres 9143.

11 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'une  
12 conduite d'eau secondaire dans l'avenue Melville,  
13 du boulevard de Maisonneuve, de la rue Sherbrooke  
14 Ouest, sont ouvertes.

15 Et les soumissionnaires, le plus bas va être  
16 Construction Mirabeau à sept cent vingt-cinq mille  
17 (725 000), suivi de TGA Montréal, Bentech  
18 Construction, Excavations Super, Terramex,  
19 Construction Canasa, Construction Morival et  
20 Services de Location Ste-Croix. Services de  
21 Location Ste-Croix, je vous ai déjà posé la  
22 question, vous me disiez que vous ne les  
23 connaissiez pas. Construction Morival, est-ce que  
24 ça vous dit quelque chose?

25 R. Morival, ça ne me dit absolument rien.

1 Q. [67] Ça ne vous dit absolument rien?

2 R. Non.

3 Q. [68] Parfait. Alors, est-ce qu'il s'agit d'une de  
4 vos réalisations? On va aller au début du document.

5 R. Melville, si je me souviens bien, c'est Westmount  
6 et c'est moi qui ai préparé ces documents-là,  
7 effectivement.

8 Q. [69] Est-ce qu'il s'agit d'un appel d'offres  
9 truqué?

10 R. Oui, c'est un appel d'offres où il y a eu  
11 collusion.

12 Q. [70] Et Construction Mirabeau, à ce moment-là,  
13 c'est monsieur Arcuri qui vous rencontre pour vous  
14 payer?

15 R. Si je me souviens bien, oui, je dirais monsieur  
16 Domenic Arcuri.

17 Q. [71] Et monsieur Arcuri vous aurait donné combien?

18 R. Quatre mille dollars (4000 \$).

19 Q. [72] Quatre mille dollars (4000 \$).

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [73] Est-ce que c'est toujours ces gens-là ou  
22 parfois ils peuvent déléguer quelqu'un, par exemple  
23 quelqu'un dans leur entreprise, pour aller vous  
24 rencontrer puis donner le montant? Ou vous avez  
25 vraiment toujours fait affaire avec ces gens-là...

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. [74] ... et non pas leur représentant?

3 R. Définitivement, non, c'est toujours avec les gens  
4 que je vous ai parlé depuis quelques jours. Dans le  
5 cas de Mirabeau, c'était peut-être monsieur Arcuri  
6 et monsieur Cammalleri. Mais pour la plupart des  
7 autres entreprises, c'était presque toujours les  
8 mêmes. Ce n'était pas par des personnes déléguées,  
9 comme vous dites.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [75] Et pour bien comprendre encore une fois. Vous  
12 nous avez dit tantôt d'entrée de jeu que c'était  
13 les entrepreneurs qui faisaient le truquage. Mais,  
14 vous, si vous receviez une cote, c'est parce que  
15 vous aviez majoré le prix?

16 R. Ça, absolument. Je l'ai mentionné. Je l'ai  
17 mentionné. C'est arrivé à plusieurs occasions où  
18 est-ce qu'on a majoré l'estimation Gespro et on a  
19 même changé l'estimation Gespro. Mais je vous dis  
20 que c'est arrivé fréquemment que ce n'était même  
21 pas nécessaire, parce que, surtout dans les années  
22 plus avancées, là, deux mille quatre (2004), cinq  
23 (2005), six (2006), et ainsi de suite, leur  
24 « cost » plus trente-cinq pour cent (35 %),  
25 arrivait à notre estimation Gespro qui s'était

1 ajustée.

2 Q. [76] Et quand ça arrivait, receviez-vous une cote  
3 quand même?

4 R. Oui. Absolument.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [77] Vous avez mentionné tantôt que vous étiez  
7 comme une sorte de police d'assurance, c'est ça?

8 R. Oui.

9 Q. [78] C'est-à-dire que quand ça va bien, ça va bien,  
10 mais si jamais les entrepreneurs voulaient vraiment  
11 augmenter des prix, bien, ils savaient qu'ils  
12 pouvaient compter sur monsieur Surprenant, et  
13 d'autres personnes peut-être?

14 R. Et d'autres personnes, effectivement. Parce que,  
15 comme je l'ai mentionné, tous les... tous les  
16 rapports que je faisais qui concernaient des  
17 sommaires décisionnels ou des... tous ces rapports-  
18 là, comme j'ai mentionné, c'était toujours vérifié  
19 et approuvé par mes supérieurs.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [79] En fait, votre rôle au départ, c'était par vos  
22 notes explicatives de faire passer des contrats au  
23 comité exécutif pour justifier les écarts avec  
24 Gespro et, en même temps, de manipuler  
25 tranquillement Gespro pour augmenter l'estimé que

1 ce système-là donnait. Puis, à la fin, on était...  
2 les prix offerts par les entrepreneurs  
3 correspondaient aux estimés de Gespro. Puis, là, on  
4 n'a plus besoin de vos notes explicatives. Puis, à  
5 la fin, plus besoin de vous. ... on a arrêté les  
6 cotes. Est-ce que c'est un peu l'évolution de votre  
7 rôle?

8 R. On peut dire, on peut dire que vous avez très bien  
9 saisi l'évolution.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[80]** Monsieur Surprenant, je veux mettre quelque  
12 chose au clair.

13 R. Oui.

14 Q. **[81]** Depuis hier, je fais le tour des contrats avec  
15 vous. J'en ai identifié quatre-vingt onze (91). Et  
16 ces quatre-vingt onze (91) là étaient énormément  
17 d'intérêt pour la Commission parce que nous  
18 estimions qu'ils étaient problématiques. Et vous en  
19 faites la démonstration, là. Je veux savoir, là, de  
20 ces quatre-vingt onze (91) là, vous allez voir, on  
21 est parti de l'an deux mille (2000) et on arrive à  
22 deux mille huit (2008), ça constitue quoi en termes  
23 de pourcentage l'ensemble des conceptions que vous  
24 avez faites à la Ville de Montréal? Est-ce que  
25 c'est quatre-vingt onze (91)? Est-ce que c'est cent

1 (100)? Est-ce que c'est deux cents (200), c'est  
2 trois cents (300)? Les contrats qu'on a... les  
3 contrats, je vous explique, là, les contrats qu'on  
4 a identifiés, nous, à la Commission...

5 R. Oui.

6 Q. **[82]** ... on considérait que, avec les indices que  
7 vous avez donnés, que monsieur Zambito nous a  
8 donnés, là, qu'ils étaient suspects, et vous nous  
9 confirmez qu'ils ne sont pas juste suspects, ils  
10 sont coupables.

11 R. C'est des contrats qui ont fait l'objet de  
12 collusion, effectivement.

13 Q. **[83]** Parfait. Est-ce qu'il y en avait d'autres  
14 contrats? Est-ce que vous avez... Est-ce que c'est  
15 l'ensemble de vos réalisations pour les huit  
16 années, là, que vous avez été là, ou neuf années  
17 plutôt, si je prends de deux mille (2000) à deux  
18 mille neuf (2009)?

19 R. Non. Ces contrats-là ici représentent effectivement  
20 tout ce que, moi, j'ai pu faire.

21 Q. **[84]** Vous n'en avez pas fait d'autres? Vous avez  
22 juste fait quatre-vingt onze (91) contrats de deux  
23 mille (2000) à deux mille neuf (2009)?

24 R. Bien, j'en ai peut-être fait d'autres où est-ce  
25 qu'il n'y a pas eu de collusion, où est-ce qu'il y

1 a eu des problèmes. Je ne me souviens pas. Mais...  
2 Et puis comme je vous dis, il y a des contrats qui  
3 ont été préparés par d'autres ingénieurs chez nous.

4 Q. **[85]** O.K.

5 R. Et je voudrais peut-être profiter de l'occasion  
6 pour dire que, dans une année normale, dans notre  
7 département chez nous, au central, on faisait peut-  
8 être en moyenne l'équivalent d'à peu près vingt-  
9 cinq millions (25 M\$) de construction,  
10 reconstruction d'égouts et de conduites d'eau  
11 secondaires.

12 Q. **[86]** Ça, c'est une moyenne ça?

13 R. En moyenne, je dirais, pour les sept, huit, neuf  
14 années. Et pendant ce temps-là, toujours au central  
15 chez nous, on sortait pour environ cent millions  
16 (100 M) de projets. Donc, il y avait à peu près  
17 soixante-quinze millions (75 M) de projets qui  
18 concernaient les contrats de pavage et de  
19 trottoirs. Ça, c'était chez nous. Et je peux dire  
20 aussi qu'il y a des contrats qui étaient réalisés,  
21 des contrats similaires qui étaient réalisés dans  
22 les arrondissements. Et il y a des contrats de  
23 nature différente qui étaient réalisés dans  
24 d'autres départements de la Ville de Montréal où  
25 est-ce que monsieur Zambito a confirmé qu'il y

1           avait eu de la collusion.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. **[87]** Qu'est-ce que vous voulez dire « de nature  
4           différente »?

5           R. Bien, de nature différente, c'est, comme je parlais  
6           hier, c'est que quand on parle de conduite d'eau  
7           principale ou d'égout collecteur ou de bassin de  
8           rétention, de sol à décontaminer ou de choses comme  
9           ça, c'est fait dans d'autres départements de la  
10          Ville de Montréal. Et monsieur Zambito a confirmé  
11          qu'il y avait collusion pour plusieurs de ces  
12          contrats-là. Donc, est-ce qu'on peut supposer qu'il  
13          y avait eu collusion aussi dans les arrondissements  
14          dans d'autres départements de la Ville? Je laisse  
15          la question.

16          Me DENIS GALLANT :

17          Q. **[88]** Je vais...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Je m'excuse.

20          Me DENIS GALLANT :

21          Allez-y!

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[89]** Qui était en charge des... vous l'avez sans  
24          doute dit, mais j'aimerais le réentendre. Qui était  
25          en charge des trottoirs et des pavages à la Ville?



1 R. Bien, c'était le même, c'était le même directeur,  
2 c'était monsieur Marcil qui était le directeur, le  
3 chef de division antérieurement, mais qui  
4 s'occupait de tous les... tout le département au  
5 complet.

6 Q. [90] Mais les ingénieurs?

7 R. Les ingénieurs, il y en a eu plusieurs au fil des  
8 années. Il y a eu monsieur Jean Favreau, madame  
9 Claire Meunier. Il y en a eu plusieurs, dont les  
10 noms m'échappent.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. [91] Monsieur Marcil relevait de qui, lui?

13 R. Bien, monsieur Marcil relevait de qui? Des hautes  
14 instances de la Ville. Je ne me souviens pas si  
15 c'est de monsieur Gilles Robillard ou... dans  
16 ces... dans des postes de direction supérieurs.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [92] Et le poste qu'occupait monsieur Gilles, cette  
19 personne-là, c'était quoi son poste?

20 R. Je ne peux pas vous le dire. Je ne sais pas.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [93] C'est Rémillard ou Robillard?

23 R. Gilles Robillard.

24 Q. [94] Robillard. Et plus haut que monsieur  
25 Robillard, est-ce que Yves Provost ça vous dit

1           quelque chose?

2           R. Oui, monsieur Provost était, si je me souviens bien  
3           était directeur à la direction des eaux usées. Si  
4           je me souviens bien.

5           Q. [95] O.K. Et ça, si je regarde un organigramme  
6           brouillon que je me suis fait, ou qu'on m'a donné,  
7           plutôt, je n'en assume pas la paternité. Alors je  
8           vois le maire, je vois le comité exécutif, je vois  
9           Robert Abdallah pour ces années-là.

10          R. Oui.

11          Q. [96] Je vois Yves Provost, Gilles Robillard, Robert  
12          Marcil, et après ça on descend, Yves Themens, puis  
13          après ça on arrive aux ingénieurs.

14          R. On arrive à la base.

15          Q. [97] Est-ce que c'est... ça peut être logique, ça,  
16          ce que je vous dis là?

17          R. Oui. Oui, ça me semble tout à fait logique.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Maître Gallant, est-ce que vous pourriez nous  
20          indiquer, les noms que vous venez de nous donner,  
21          est-ce qu'ils relèvent les uns des autres? Est-ce  
22          qu'on monte dans l'échiquier ou ce sont des gens  
23          qui sont sur le même palier?

24          Me DENIS GALLANT :

25          Moi je vous dirais, ce que les...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 En posant la question...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Ce qu'on m'a informé, effectivement, on m'a donné  
5 des noms, les noms que je vous ai nommés.

6 Q. [98] Et une question de madame la présidente, est-  
7 ce que vous savez s'il y a un lien d'autorité entre  
8 ces personnes-là, puis comment ça fonctionne la  
9 pyramide?

10 R. Bien, d'après ce que je peux comprendre, c'est tout  
11 des niveaux hiérarchiques différents. Donc, un se  
12 rapportait à l'autre.

13 Q. [99] O.K. Est-ce que généralement, vous, vous... Si  
14 je reprends la base, là, Monsieur Surprenant, vous  
15 êtes un salarié, vous vous rapportez à monsieur  
16 Yves Themens? Ou monsieur Yves Themens est plus...

17 R. Bien moi, j'avais un chef d'équipe. À un moment  
18 donné c'était monsieur Yves Chamberland, c'était le  
19 chef d'équipe. Mais en ce qui concernait mon  
20 travail principal qui était de préparer les  
21 documents de plans... les documents, et de préparer  
22 aussi les sommaires décisionnels, bien là, à ce  
23 moment-là, je faisais affaire avec monsieur Yves  
24 Themens, évidemment, qui était... qu'on pouvait  
25 considérer comme mon supérieur.

1 Q. **[100]** O.K. Puis c'est ce qui nous intéresse, c'est-  
2 à-dire comment les sommaires décisionnels montent  
3 au comité exécutif. Donc, si je fais le chemin,  
4 Surprenant à Themens, Themens à Robert Marcil...

5 R. Je dirais, entre, avant, au niveau de monsieur  
6 Themens, il y a des interventions qui se font, on  
7 l'a vu hier, là, j'ai eu un petit peu de difficulté  
8 à vous expliquer, mais maître... je ne sais pas son  
9 nom, de la Ville de Montréal, a réussi à vous  
10 expliquer. Il y avait des interventions qui se  
11 faisaient de madame McKercher, puis en tout cas.  
12 Ensuite, c'est sûr que ça allait à monsieur Robert  
13 Marcil. Et ensuite, ça suivait son cours, là.

14 Q. **[101]** Et êtes-vous en mesure de nous dire si Robert  
15 Marcil allait présenter ça à monsieur Robillard? Ou  
16 si ce n'est pas de votre connaissance?

17 R. Non, ce n'est pas de mon ressort. Je ne pourrais  
18 pas vous dire.

19 Q. **[102]** Puis non plus pour monsieur Yves Provost?

20 R. Même chose. Je ne peux pas. Je ne peux pas vous  
21 dire.

22 Q. **[103]** Puis au président du comité exécutif, ça vous  
23 n'êtes pas là du tout.

24 R. Absolument pas.

25 Q. **[104]** Parfait. On va aller au prochain... Ah non,

1 je vais en profiter à ce moment-ci, on parle de  
2 monsieur Luc Leclerc. Monsieur Luc Leclerc qui est  
3 votre ami, confident depuis vingt-cinq (25) ans,  
4 qui lui, il est à la surveillance des travaux. Je  
5 pense que je vous ai déjà posé la question, mais je  
6 pense que je n'avais pas eu une réponse qui me  
7 satisfaisait. Monsieur... Ou je n'ai pas investigué  
8 plus loin. Monsieur Leclerc, est-ce qu'il faisait  
9 de la surveillance de travaux uniquement quant au  
10 domaine des égouts et aqueducs, ou il pouvait  
11 également être surveillant de travaux pour le  
12 pavage et les trottoirs? À votre connaissance  
13 personnelle?

14 R. Bien, à ma connaissance, je pense que  
15 principalement c'était au niveau des égouts et  
16 aqueducs, mais je pense que, accessoirement, il  
17 faisait des contrats de trottoirs et de pavage.  
18 Mais je ne pourrais pas vous le confirmer à cent  
19 pour cent (100 %), il va falloir lui poser les  
20 questions, j'imagine.

21 Q. **[105]** Monsieur Leclerc vous a fait des confidences,  
22 notamment le deux et demi (2,5), la cote de deux et  
23 demi (2,5) à la mafia, le trois pour cent (3 %),  
24 vous avez dit, au comité exécutif. Monsieur  
25 Leclerc, est-ce qu'il a élaboré là-dessus? Quand il

1           parle au comité exécutif, est-ce que monsieur  
2           Leclerc vous a dit : « Ça, ça va à telle personne,  
3           telle personne »?

4           R. Ah, O.K. Non, non, absolument pas.

5           Q. **[106]** Absolument pas?

6           R. Pas du tout, là, pas du tout.

7           Q. **[107]** Puis vous n'avez pas cherché à savoir, là?

8           Non?

9           R. Je ne voulais pas... Je n'ai pas cherché à savoir.

10          Moi, quand on m'a informé de ça, j'ai été un petit  
11          peu, disons, ébranlé, là, de cette déclaration-là,  
12          et puis je n'ai pas voulu savoir à qui ça allait.

13          Et puis de toute façon, de toute façon c'est... ça  
14          a été une allégation de monsieur Zambito, et ça  
15          reste à prouver, d'ailleurs. Mais quand on en a  
16          parlé...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[108]** Je m'excuse, qu'est-ce qui vous a ébranlé? Et  
19          ça vous a ébranlé quand? Est-ce que c'était avant  
20          que vous-même acceptiez des pots-de-vin ou après  
21          que vous ayez accepté des pots-de-vin?

22          R. Bien, écoute... Excusez-moi. Monsieur Leclerc  
23          m'avait fait cette déclaration-là, je ne me  
24          souviens pas trop, dans les années deux mille  
25          quatre (2004), deux mille cinq (2005).

1 Q. **[109]** Vous acceptiez déjà à ce moment-là des pots-  
2 de-vin et vous nous avez dit que vous saviez que  
3 tout le monde savait, alors qu'est-ce qui vous a  
4 ébranlé exactement? Et qu'est-ce que vous voulez  
5 dire par ébranlé?

6 R. Bien, je veux dire qu'on me confirme comme ça,  
7 directement, qu'il y avait de l'argent qui allait  
8 au comité exécutif. Mais comme je vous dis, c'est  
9 quelque chose qui reste à prouver, définitivement.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[110]** Je me rappelle de vous avoir posé la  
12 question, je vais vous la reposer. L'allégation de  
13 monsieur Leclerc, c'est à l'effet que l'argent  
14 aille au comité exécutif ou aille au Parti Union  
15 Montréal?

16 R. Moi, on m'avait parlé du comité exécutif de façon  
17 spécifique. Aucun parti. Pas de parti.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[111]** Qu'est-ce qu'on vous a dit? Il n'y a pas de  
20 cachette, là, vous étiez en plein dedans, monsieur  
21 Leclerc était également en plein dedans, du système  
22 de collusion dans le domaine des égouts et des  
23 aqueducs. Vous avez pu énumérer dix (10)  
24 entrepreneurs, puis quand on fait le tour, on...  
25 facilement ciblables, ces entrepreneurs-là.

1 R. Oui, oui, sûrement.

2 Q. **[112]** Monsieur Leclerc vous fait des confidences  
3 comme celles dont je viens de vous parler. Est-ce  
4 qu'il vous dit qu'il y a également un système de  
5 collusion dans les autres domaines de votre  
6 département, chapeauté par monsieur Themens, au  
7 niveau des trottoirs et au niveau de l'asphalte?  
8 Est-ce qu'on vous en parle de ça? Est-ce que vous  
9 êtes au courant de ça? Est-ce que c'est un secret  
10 de polichinelle, ça aussi?

11 R. Ça, quand monsieur Leclerc m'avait parlé de ça, il  
12 m'avait dit qu'il y avait deux point cinq pour cent  
13 (2,5 %) qui allait...

14 Q. **[113]** Non, je ne suis plus là, là. Je vous parle  
15 d'un système collusionnaire pour ces deux... les  
16 deux autres sections de votre département...

17 R. Oui.

18 Q. **[114]** ... à savoir l'asphalte et les égouts?

19 R. Bien, ce n'est pas au même moment que la  
20 déclaration qu'il m'a faite, là. Quand il m'a parlé  
21 de ça, du deux point cinq (2,5 %) et du trois pour  
22 cent (3 %), « that's it », ça a été terminé.

23 Q. **[115]** O.K. Ensuite, est-ce qu'il va y avoir  
24 d'autres discussions à propos d'un système de  
25 collusion pour les deux autres grands secteurs de



1           votre département?

2           R. Je ne me souviens pas vraiment d'avoir parlé de ce  
3           sujet-là avec monsieur Leclerc. Possiblement que ça  
4           a été effleuré et on était arrivé à la conclusion,  
5           évidemment, que... Je peux vous donner un exemple,  
6           le prix d'un trottoir au mètre carré en l'an deux  
7           mille (2000) si je me souviens bien c'était autour  
8           de quatre-vingt-dix (90 \$), cent dollars (100 \$) le  
9           mètre carré et puis, si je me souviens bien aussi,  
10          selon les prix unitaires globaux qu'on calculait,  
11          le prix d'un trottoir au mètre carré en l'an deux  
12          mille deux (2002) ou deux mille trois (2003) ça  
13          avait doublé. Donc c'est un signe évident qu'il se  
14          passait des choses à ces endroits-là.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[116]** Ça avait doublé par vos actions, ou par les  
17          actions des ingénieurs.

18          R. « Par vos actions », moi je n'étais pas impliqué  
19          dans le...

20          Q. **[117]** Bien...

21          R. ... dans la section pavage et trottoir.

22          Q. **[118]** O.K.

23          R. Eux, ont subi des augmentations importantes qui  
24          originaient de collusion et ils l'ont subie.

25          Q. **[119]** O.K.

1 R. Et ce qui a été fait c'est qu'ils ont ajusté, ils  
2 ont ajusté le tir, ils ont ajusté leurs  
3 estimations, ils ont ajusté leurs prix unitaires  
4 globaux et ils ont fonctionné avec ça pendant des  
5 années.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[120]** Je profite de l'occasion parce que hier je  
8 vous ai posé des questions, vous avez déjà dit que  
9 les, tous les égouts et aqueducs en termes de  
10 volume d'octroi de contrats c'était bien inférieur  
11 au domaine de l'asphalte et des trottoirs. Puis ça  
12 ce comprend là.

13 R. Exact.

14 Q. **[121]** En termes de durée de vie. O.K. Juste, je ne  
15 suis pas ingénieur là mais...

16 R. Bien la durée de vie des infrastructures de pavage  
17 et trottoir c'est peut-être, ça variait des  
18 interventions de, si on parle d'un planage  
19 revêtement, tout simplement, on parle de peut-être  
20 de sept ans, huit ans de durée de vie. Si on parle  
21 de réfection de pavage complet on parle peut-être  
22 de vingt-cinq (25) ans et plus. Et...

23 Q. **[122]** Si on parle d'égouts?

24 R. Et puis si on parle d'égouts, là on parle de  
25 quatre-vingts (80) années.

1 Q. **[123]** Par le fait même, c'est sûr que les deux  
2 autres secteurs vont générer un plus grand volume  
3 d'octroi de contrats.

4 R. Absolument. Définitivement.

5 Q. **[124]** Parfait. On comprend également de votre  
6 témoignage...

7 R. Définitivement parce que...

8 Q. **[125]** On comprend également de votre témoignage  
9 qu'il y a des personnes qui sont communes à ces  
10 trois secteurs-là, dont monsieur Themens.

11 R. Oui. Et monsieur Marcil.

12 Q. **[126]** Et monsieur Marcil.

13 R. Oui.

14 Q. **[127]** Et peut-être également les surveillants de  
15 chantiers, ce que vous nous dites.

16 R. Oui. Oui, oui, absolument.

17 Q. **[128]** Qui sont dans tous ces secteurs-là.

18 R. Oui.

19 Q. **[129]** Parfait. Alors à un moment donné...

20 R. Parce que...

21 Q. **[130]** Oui, allez-y.

22 R. Bien excusez-moi, vous m'avez posé la question pour  
23 monsieur Leclerc. Je sais que dans son département,  
24 si monsieur Leclerc ne s'occupait pas  
25 spécifiquement des projets de pavage, trottoirs, il

1 y avait sûrement d'autres ingénieurs dans le  
2 département de la surveillance qui faisaient  
3 possiblement plus de projets de pavage et  
4 trottoirs.

5 Q. **[131]** Oui, mais je reviens à ma question, c'est-à-  
6 dire qu'à un moment donné, vous avez dit hier que  
7 ça s'est parlé de l'augmentation fulgurante des,  
8 des prix. Il y a même eu une étude qui a été faite  
9 à un moment donné, vous avez parlé, qui avait été  
10 commandée par la Ville là.

11 R. Bien commandée par la Ville, si je, si je me  
12 souviens bien, c'est des, c'est des genres de  
13 « spot check » qui ont été faits dans quelques  
14 municipalités aux alentours là.

15 Q. **[132]** O.K. Mais vous discutez toujours avec les  
16 mêmes gens puis je dois mettre monsieur Themens,  
17 monsieur Marcil là. J'essaie d'aller plus haut mais  
18 vous ne les connaissez pas ou vous n'avez pas  
19 affaire avec ces gens-là, est-ce qu'on a des  
20 discussions avec vous, dire « C'est partout pareil.  
21 Il y a, il y a sûrement un système qui ne marche  
22 pas à la Ville dans ces trois secteurs-là  
23 chapeautés par monsieur Marcil, on assiste à une  
24 augmentation fulgurante des prix qui n'a peut-être  
25 pas sa raison d'être »?

1 R. Bien, à l'intérieur du département chez nous  
2 c'était connu. Je dirais c'était connu de tous. Je  
3 dirais même jusqu'au, jusqu'aux commis de bureau,  
4 tout le monde savait, tout le monde constA.T.A.it  
5 les augmentations de prix, tout le monde était en  
6 mesure de les voir et pendant des années on a vécu  
7 avec ces augmentations de prix.

8 Q. [133] Et rien n'a été fait pour les freiner. À  
9 votre connaissance.

10 R. À ma connaissance, comme je l'ai dit hier, non, moi  
11 j'ai... puis mes collègues pavage, trottoirs  
12 pourraient vous le confirmer, on n'a pas reçu de,  
13 il n'y a pas eu d'initiatives premièrement, qui  
14 auraient dû originer de nos patrons supérieurs pour  
15 corriger la situation. Maintenant j'ai dit, on  
16 parlait hier que, qu'il n'y a pas eu d'initiative  
17 non plus de la part du comité exécutif. Maintenant,  
18 ça reste à savoir si l'information était bien  
19 transmise au Comité exécutif ou si le Comité  
20 exécutif était au courant de tout ce qui se  
21 passait. Ce n'est pas certain, on ne peut pas, moi,  
22 je ne peux pas le prouver, par contre je peux dire  
23 qu'il y a des, il y avait des signes, quelque part,  
24 il y avait des, je me souviens très bien qu'il y  
25 avait des articles de journaux, des bons articles

1 écrits par d'excellents journalistes qui parlaient,  
2 il y a plusieurs années, de, de copinage entre des  
3 entrepreneurs puis des fonctionnaires de la Ville  
4 de Montréal. Donc, il y avait des signes mais  
5 aucune initiative n'est venue.

6 Q. **[134]** Je reviendrai sur quelque chose que vous avez  
7 dit, je vais revenir tantôt.

8 R. Oui.

9 Q. **[135]** Je vais continuer la description des appels  
10 d'offres.

11 R. Excusez-moi.

12 Q. **[136]** Oui.

13 R. En passant, est-ce que je, je voudrais me permettre  
14 une petite, une petite remarque. Je pense que  
15 monsieur Lino en avait parlé. Moi je suis convaincu  
16 que la... la plupart ou sinon la majorité des élus  
17 à la Ville de Montréal dont on parle c'est sûrement  
18 et définitivement des gens qui sont à la base  
19 honnêtes et intègres. On s'entend là-dessus. Si  
20 par, comme j'ai dit tout à l'heure, s'il y a de la  
21 collusion, les entrepreneurs par la collusion ont  
22 peut-être réussi à faire de la corruption à ce  
23 niveau-là, c'est possible parce que par toutes  
24 sortes de manoeuvres, allant même jusqu'à  
25 l'intimidation comme on l'a vu là, c'est possible,



1 toujours votre interlocuteur chez Super, chez  
2 Excavations Super?

3 R. Oui. Chez Excavations Super j'ai toujours et  
4 uniquement parlé avec monsieur Capello.

5 Q. **[140]** Et monsieur Capello va vous remettre combien?

6 R. Probablement la somme de quatre mille dollars  
7 (4 000 \$).

8 Q. **[141]** Quatre mille dollars (4 000 \$)? .69, l'appel  
9 d'offres 9176 l'ouverture des soumissions le vingt-  
10 quatre (24) août deux mille cinq (2005), les  
11 soumissionnaires pour :

12 Soumissions reçues pour la construction ou la  
13 reconstruction là où requis d'un égout sanitaire,  
14 d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire  
15 dans la 52e Avenue, d'un point au nord de la rue  
16 Sherbrooke à un point au nord de la rue Prince-  
17 Arthur sont ouvertes.

18

19 14P-210.69 : SP05 0188 Appel d'offres 9176 24-  
20 08-2005

21

22 Et les soumissionnaires seront Frank Catania,  
23 Construction Frank Catania étant le plus bas à deux  
24 millions quatre-vingt-dix mille dollars  
25 (2 090 000 \$), suivi de TGA, suivi de Bentech,



1           Catcan, Excavations Super, Construction Garnier,  
2           Conex Construction Routière, Infrabec, Construction  
3           Mirabeau. Là on s'entend, là, ici, on n'a même pas  
4           personne de l'extérieur, là, c'est vraiment le  
5           groupe, là...

6           R. Oui. Absolument.

7           Q. **[142]** ... avec qui vous faites affaire d'habitude,  
8           là.

9           R. Oui. Oui. Oui.

10          Q. **[143]** Alors, dans ce cas-ci, on va parler de  
11          monsieur Paolo Catania, qui va vous remettre une  
12          somme d'argent?

13          R. Oui. Bien, d'abord, je vous confirme que c'est moi  
14          qui ai préparé les documents de soumission.

15          Q. **[144]** Oui. Dans un premier temps.

16          R. Je vous confirme que c'est un contrat qui a été  
17          arrangé par les entrepreneurs, et je confirme que  
18          monsieur Catania m'a, de mémoire, donné la somme de  
19          dix mille dollars (10 000 \$).

20          Q. **[145]** De dix mille dollars (10 000 \$). .70.

21

22                 14P-210.70 : Soumission 9146 25-07-2005

23

24           Alors, on arrive avec un document un petit peu  
25           différent, mais qui devient, qui est de la même

1 chose, là, de la même trempe. Alors, résultat de  
2 soumission, date d'ouverture dix (10) août deux  
3 mille cinq (2005), la soumission 9146 :  
4 Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite  
5 d'eau secondaire dans la rue St-Denis, du boulevard  
6 de Maisonneuve à la rue Sherbrooke, arrondissement  
7 de Ville-Marie.

8 Et, dans un premier temps, est-ce que vous êtes,  
9 vous avez réalisé ce contrat-là?

10 R. Sur la rue St-Denis, de Maisonneuve à Sherbrooke,  
11 oui, absolument. Absolument.

12 Q. **[146]** Absolument?

13 R. Oui. Je me souviens très bien.

14 Q. **[147]** Pouvez-vous nous dire si c'est un appel  
15 d'offres qui était arrangé?

16 R. Oui, c'est un appel d'offres qui a été arrangé.

17 Q. **[148]** Et ici on a Conex Construction Routière, et,  
18 qui va être le plus bas soumissionnaire à quatre  
19 millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille  
20 trois cent dix (4 598 310), suivi de TGA Montréal,  
21 de Construction A.T.A., des Excavations Super, de  
22 Construction Frank Catania, de Construction  
23 Mirabeau, de Bentech Construction et des  
24 Entreprises Catcan. Conex Construction Routière, et  
25 là on est en deux mille cinq (2005), est-ce que

1 c'est toujours monsieur Tony Conte, votre  
2 interlocuteur?

3 R. C'est toujours monsieur Tony Conte, effectivement.

4 Q. **[149]** Et monsieur Conte va vous remettre, pour un  
5 contrat d'une valeur de quatre millions point cinq  
6 (4.5 M), il va vous remettre combien?

7 R. Dix-huit mille dollars (18 000 \$).

8 Q. **[150]** Dix-huit mille dollars (18 000 \$).

9 R. Oui. Est-ce que je peux seulement que voir un petit  
10 peu plus bas, la soumission quatre-vingt-...

11 Q. **[151]** Non. Ça ce n'est pas... C'est parce que c'est  
12 le document qu'ils nous ont remis.

13 R. C'est d'autre chose? D'accord.

14 Q. **[152]** C'est une soumission, et je regarde les  
15 compagnies, ça doit être... Pulvérisation et  
16 stabilisation de bitume, ciment, de chaussée,  
17 d'asphalte. Je ne pense pas que c'est votre  
18 département, ça.

19 R. Non non, pas du tout.

20 Q. **[153]** Alors, et joint à ça il y a l'extrait du  
21 procès-verbal d'une séance du comité exécutif, et  
22 il y a également un sommaire décisionnel, si on  
23 continue. Et là j'ai, à la fin de tout... Allez-y  
24 au nom des personnes qui endossent le sommaire  
25 décisionnel. Donc, à l'avant-dernière page et à la

1 dernière page. Alors continuez, là. Descendez.

2 R. Excusez-moi, est-ce qu'on peut arrêter ici?

3 Q. **[154]** Oui. Oui.

4 R. Il faudrait juste baisser un petit peu. Oui.

5 Q. **[155]** Oui?

6 R. Non. Parce que là je vois le nom Macogep qui  
7 apparaît ici. Et puis je voulais juste voir la  
8 différence entre l'estimation, notre estimation et  
9 l'estimation Macogep. Je vois que l'estimation  
10 détaillée était quatre millions trois cent vingt et  
11 un mille (4 321 000), et l'estimation Macogep  
12 quatre millions trois cent cinquante-six mille  
13 (4 356 000). Et le coût à l'adjudicateur...

14 Q. **[156]** Adjudication...

15 R. Quatre millions cinq cent mille (4 500 000).

16 Donc...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[157]** Cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille  
19 (598 000).

20 R. Cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille, je m'excuse.

21 Donc, on voit que l'estimation Macogep était  
22 sensiblement identique à la nôtre.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[158]** Et si je vais à la fin du rapport... Arrêtez  
25 là. Alors, j'ai responsable du dossier, Yves

1 Themens, endossé par Jacques Gagnon, TPE,  
2 directeur, direction ingénierie de voirie. Je  
3 descends plus loin, et là j'ai toujours, j'ai  
4 Gilles Surprenant, et j'ai Robert J. Marcil.

5 R. Oui.

6 Q. **[159]** Monsieur Gagnon, c'est qui, ça? Ça vous dit  
7 quelque chose?

8 R. Oui. Écoutez, Jacques Gagnon, je... Oui, je le  
9 connais. Il était effectivement directeur  
10 ingénierie et voirie.

11 Q. **[160]** O.K.

12 R. Dans le... Dans le module chez nous.

13 Q. **[161]** O.K.

14 R. Oui.

15 Q. **[162]** Rien de particulier? Il signait le rapport,  
16 c'est quelqu'un en haut de vous?

17 R. Oui, absolument. Absolument. Mais c'est la première  
18 fois que je vois son nom apparaître, là, dans nos  
19 sommaires décisionnels. À un moment donné,  
20 j'imagine, il est apparu, là.

21 Q. **[163]** O.K. Et vous ne pouvez pas l'expliquer?  
22 Pouvez-vous l'expliquer? Si je regarde, j'ai  
23 d'autres sommaires décisionnels où est-ce que son  
24 nom n'est pas là.

25 R. Hum, hum.

1 Q. [164] On en a vu hier, là, quelques-uns, là.

2 R. Non. Moi je ne peux pas l'expliquer.

3 Q. [165] Parfait. .71.

4

5 14P-210.71 : SP06 0047 Appel d'offres 9201 05-04-

6 2006

7

8 L'appel d'offres 9201 en date du cinq (5) avril  
9 deux mille six (2006).

10 Soumissions reçues pour la construction et la  
11 reconstruction, là où requis, d'un égout sanitaire,  
12 d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau  
13 secondaire dans le boulevard Gouin et les 69ième,  
14 70ième et 71ième avenues dans les limites décrites  
15 aux pages 2 à 21 de la formule de soumission groupe  
16 01, arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-  
17 Trembles sont ouvertes.

18 Et, dans un premier temps, s'agit-il d'une de vos  
19 réalisations?

20 R. Oui oui, absolument. Excusez-moi. C'est un contrat  
21 que j'ai réalisé, et c'est... C'est un contrat qui  
22 était sorti en appel d'offres, là on était en deux  
23 mille six (2006), c'est un contrat qui était sorti  
24 en deux mille cinq (2005). Et c'est un des trois  
25 contrats qui avaient été annulés, dont j'ai parlé

1 précédemment.

2 Q. **[166]** Alors ce contrat-là a été annulé.

3 R. Le contrat a été annulé en deux mille cinq  
4 (2005), et on est revenu en deux mille six (2006),  
5 en appel d'offres, et ce contrat-là ici, qu'on voit  
6 ici présentement, c'est le dernier contrat qu'on  
7 a... qui a été octroyé et réalisé.

8 Q. **[167]** Je ne suis pas sûr que j'ai bien compris.

9 R. O.K. Je veux dire, en deux mille cinq (2005) on  
10 avait la même soumission.

11 Q. **[168]** Oui oui.

12 R. Elle a été annulée.

13 Q. **[169]** O.K.

14 R. On est revenu en appel d'offres, avec ce contrat-là  
15 ici.

16 Q. **[170]** O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[171]** Pour quel motif il avait été annulé en deux  
19 mille cinq (2005)?

20 R. Ah, oui, excusez-moi. En deux mille cinq (2005), la  
21 firme Macogep avait, était arrivée à des  
22 estimations différentes des nôtres, et puis ils  
23 trouvaient que le contrat était trop cher, que nos  
24 estimations étaient trop chères. Et puis je me  
25 souviens très bien d'avoir assisté à des réunions

1 avec mes patrons et avec les gens de Macogep. Nous,  
2 au point de vue technique, je ne me souviens pas  
3 exactement des discussions, mais on disait que dans  
4 le boulevard Gouin, étant donné que c'est très  
5 étroit, puis qu'on ne pouvait pas... on ne pouvait  
6 pas réaliser d'important travaux en même temps ou  
7 simultanément, on ne pouvait pas faire des  
8 longueurs de projet, là, mettons un trois... deux,  
9 trois cents mètres (300 m) par jour parce que  
10 c'était presque techniquement impossible. Les gens  
11 de Macogep nous ont dit que c'était possible et que  
12 l'estimation conséquemment était trop élevée. Et  
13 ces trois contrats-là, dont celui-là ici, ont été  
14 annulés. Mais c'est les seuls trois contrats qui  
15 ont été annulés.

16 Q. **[172]** Est-ce que, de mémoire, vous vous souvenez à  
17 combien le plus bas soumissionnaire s'était placé  
18 lors du contrat qui a été annulé, qui a été  
19 annulé?

20 R. Je dirais autour de sept millions deux cents  
21 (7,2 M\$) à peu près.

22 Q. **[173]** Sept millions deux cents (7,2 M\$)?

23 R. Oui.

24 Q. **[174]** Et, là, on reprend le contrat et...

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[175]** Vous avez gagné finalement?

3 R. Excusez-moi!

4 Q. **[176]** Vous aviez gagné votre point puisque le  
5 contrat a été émis à sept millions trois cent  
6 quatre-vingt-seize mille (7 396 000 \$)?

7 R. Bien, gagné notre point! À ce moment-là, Macogep  
8 avait dit que c'était trop cher et, nous, on a  
9 rejeté les trois dossiers.

10 Q. **[177]** Oui.

11 R. Et on est retourné en soumission.

12 Q. **[178]** Et vous êtes revenu à plus cher que le plus  
13 bas soumissionnaire de deux mille cinq (2005)?

14 R. Bien, on est revenu plus cher! Il faut bien  
15 s'entendre. Les entrepreneurs qui ont fait de la  
16 collusion à ce moment-là sont revenus avec ce  
17 montant-là.

18 Q. **[179]** Oui, mais vous avez réussi à vendre le sept  
19 millions trois cent quatre-vingt-seize mille  
20 (7 396 000 \$).

21 R. Quand c'est venu pour la deuxième fois...

22 Q. **[180]** Oui.

23 R. ... ce contrat-là a été octroyé.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[181]** Donc, ça a marché, pour résumer ce que madame

1 la présidente vous dit, ça a fonctionné. Parce que  
2 vous nous avez dit... je vais remettre, je reprends  
3 votre témoignage, vous avez dit que Joe Borsellino,  
4 là, il devait l'avoir ce contrat-là, il n'était pas  
5 de bonne humeur. C'est ça que vous avez dit? En  
6 tout cas, il n'était pas de bonne humeur. C'est lui  
7 qui vous a passé le message là.

8 R. Joe Borsellino était désigné pour avoir ce contrat-  
9 là.

10 Q. **[182]** Il était désigné en deux mille cinq (2005).  
11 Puis, finalement, il l'a eu en deux mille six  
12 (2006).

13 R. Il l'a eu en deux mille six (2006). Mais je ne vous  
14 ai jamais mentionné qu'en deux mille cinq (2005),  
15 quand ça a été rejeté, qu'il était de mauvaise  
16 humeur.

17 Q. **[183]** O.K. Peut-être. Mais Joe Borsellino...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[184]** L'était-il?

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[185]** L'était-il, oui?

22 R. Il faudrait peut-être lui poser la question.

23 Q. **[186]** Moi, je reprends ce que vous dites...

24 R. Mais il était...

25 Q. **[187]** Écoutez, je ne veux pas vous mettre...

1 Laissez-moi finir!

2 R. Oui.

3 Q. **[188]** Je ne veux pas vous mettre des mots dans la  
4 bouche, là, mais vous avez dit : « À un moment  
5 donné, ça a arrêté les paiements de montants  
6 d'argent par les entrepreneurs. » Et même avant que  
7 je vous dise, que je vous suggère que les  
8 entrepreneurs se sont -il faut faire attention à ce  
9 que je dis- auto-censurés peut-être -c'est élégant  
10 comme terme...

11 R. Bien, ils se sont aperçus que le système  
12 fonctionnait.

13 Q. **[189]** Parfait.

14 R. De lui-même.

15 Q. **[190]** Mais vous avez dit vous-même que l'une de ces  
16 raisons-là, puis vous en avez même parlé ce matin,  
17 c'est l'annulation de trois contrats. Puis, ça, je  
18 n'ai pas rêvé à ça. Ça, vous l'avez dit.

19 R. Non, non, je l'ai affirmé. Et je vous dis tout de  
20 suite, c'est suite à l'annulation de ce contrat-là  
21 et à la reprise de ce contrat. C'est à ce moment-là  
22 que j'ai rencontré monsieur Borsellino. C'est à ce  
23 moment-là qu'il n'était pas de bonne humeur puis  
24 qu'il m'a dit : « Monsieur Surprenant... »

25 Q. **[191]** Bon. Ça fait qu'à un moment donné, il ne

1 l'était pas de bonne humeur.

2 R. De façon polie : « Regarde, tu n'as pas réussi à  
3 nous faire passer ça, regarde, à partir de  
4 maintenant, là, oublie ça. »

5 Q. **[192]** À partir de maintenant, je vais faire...

6 R. « On n'a plus besoin de toi. »

7 Q. **[193]** On se rend jusqu'en deux mille huit (2008),  
8 il va y en avoir des montants. On est en deux mille  
9 six (2006).

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[194]** Ça va continuer sur deux ans pareil.

12 R. Sauf que les montants avaient baissé de façon très  
13 importante. Et je me souviens, j'avais discuté avec  
14 monsieur Tony Conte. Il m'avait dit à ce moment-  
15 là : « Écoute, il y a des entrepreneurs qui vont  
16 peut-être continuer à te donner des petits montants  
17 forfaitaires, mais à leur gré seulement. »

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[195]** C'est à quel moment que vous avez donné ou  
20 prêté cent mille dollars (100 000 \$) à Tony Conte?

21 R. Je lui avais prêté cent cinquante mille dollars  
22 (150 000 \$).

23 Q. **[196]** Cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

24 Excusez-moi!

25 R. Aux alentours des années deux mille sept (2007) à

1           peu près.

2           Q. **[197]** Donc, c'est dans ces années-là à peu près?

3           R. Bien, là, on est en deux mille cinq (2005) encore.

4           Q. **[198]** Non, on est rendu en deux mille six (2006).

5           R. On est en avril deux mille six (2006).

6           Me DENIS GALLANT :

7           Q. **[199]** Deux mille six (2006). Donc, êtes-vous  
8           capable de nous dire?

9           R. Bien, je dirais en deux mille sept (2007).

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[200]** À quelle occasion? Parce que, là, vous veniez  
12          de lui remettre à peu près... beaucoup de ce qu'il  
13          vous avait déjà donné.

14          R. Oui. Bien, ça. À un moment donné, on discutait  
15          puis... De la façon que j'ai compris, c'est que lui  
16          avait des difficultés financières avec son  
17          entreprise et qu'il avait besoin d'un fonds de  
18          roulement, de choses comme ça. Et c'est à ce  
19          moment-là que je lui ai prêté la somme dont on a  
20          parlé.

21          Q. **[201]** Il s'est tourné vers vous, il vous l'a  
22          demandé avec insistance ou vous vous êtes offert?

23          R. Bien, il m'a... Non. Bien, je ne me suis pas  
24          offert, là.

25          Q. **[202]** Vous ne vous êtes pas offert.

1 R. On m'a demandé. On m'a demandé.

2 Q. [203] O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [204] C'était dur à refuser?

5 R. Pardon?

6 Q. [205] Est-ce que c'était dur à refuser? C'est des  
7 gens qui vous en mettent plein les poches pendant  
8 une couple d'années, là.

9 R. Bien, c'était, c'était difficile à refuser,  
10 effectivement. Et puis, moi, dans le fond...

11 Q. [206] C'est un prêt garanti, ça?

12 R. Pardon?

13 Q. [207] Bien.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [208] Est-ce qu'il y a quelque chose qui a amené à  
16 ce qu'on vous dise, là : « Tu vas me passer le cent  
17 cinquante mille dollars (150 000 \$) que... »? Est-  
18 ce qu'il y a quelque chose qui a fait qu'on s'est  
19 tourné vers vous?

20 R. Bien, disons, j'ai été... je parlais plusieurs fois  
21 à monsieur Tony Conte. Ça fait que lui, il savait  
22 que je recevais des montants. Et il a profité de  
23 l'occasion comme ça pour me demander. Et je lui ai  
24 fourni.

25 Q. [209] Est-ce que ça a coïncidé aussi avec la

1 période où vous étiez moins capable de faire  
2 augmenter les prix?

3 R. Bien, je vous parle de deux mille sept (2007). À ce  
4 moment-là, mon rôle était...

5 Q. **[210]** Plus limité?

6 R. Il était plus limité. Comme on vient de le voir  
7 avec ce contrat-là où est-ce qu'on me dit : « Bien,  
8 Surprenant, tes services ne sont plus requis. »

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[211]** Mais avec ce contrat-là, justement, que je ne  
11 vous ai pas posé la question encore, le plus bas  
12 soumissionnaire va être Garnier.

13 R. Oui.

14 Q. **[212]** À sept millions trois cent quatre-vingt-seize  
15 mille six cent quatre-vingt-dix-huit (7 396 698 \$)  
16 suivi de Construction Canasa, Super, Catcan, Conex,  
17 TGA, Bentech, Groupe Dubé, Construction Frank  
18 Catania et Constructions Infrabec. À part Groupe  
19 Dubé, on a toujours le même noyau d'entrepreneurs.

20 R. Oui.

21 Q. **[213]** Est-ce que monsieur Joe Borsellino va vous  
22 donner de l'argent pour ce contrat-là?

23 R. D'aucune façon. Absolument pas.

24 Q. **[214]** Donc, celui-là, lui...

25 R. Oui, pour lui, c'était terminé.

1 Q. **[215]** O.K.

2 R. Et je dois dire que je n'étais pas malheureux de la  
3 situation.

4 Q. **[216]** On comprend qu'il y en a d'autres qui vont  
5 rentrer, par exemple, dont monsieur Conte qui lui  
6 va continuer à vous en donner.

7 R. Par la suite, comme j'ai dit, ça a baissé de façon  
8 très drastique.

9 Q. **[217]** Monsieur Conte, on va juste, on va parler de  
10 lui un petit peu pendant qu'on est sur lui, il est  
11 décédé quand?

12 R. Bien, je ne me souviens pas exactement. Je pense  
13 que c'est peut-être deux mille neuf (2009).

14 Q. **[218]** Connaissez-vous les circonstances de son  
15 décès?

16 R. Je connais les circonstances de son décès. Mais...  
17 mais je ne sais pas, par respect pour la famille ou  
18 pour ses amis, si c'est nécessaire d'en discuter.

19 Q. **[219]** En tout cas, ça a été médiatisé, donc je me  
20 sens libre de vous le dire. Est-ce que monsieur  
21 Conte se serait suicidé?

22 R. C'est ce qui a été dit, en effet.

23 Q. **[220]** Parfait. C'est un monsieur, dans tous les  
24 entrepreneurs, est-ce que c'était l'un que vous  
25 étiez le plus proche, Monsieur Surprenant?



1 R. Bien, je dirais que oui.

2 Q. **[221]** Vous étiez plus proche, c'était un monsieur  
3 vous alliez en voyage, puis c'est un monsieur qui a  
4 continué à vous en donner de l'argent, puis à tel  
5 point qu'il était libre même de vous en emprunter.

6 R. Oui, effectivement.

7 Q. **[222]** Puis il vous a remis le cinquante mille  
8 dollars (50 000 \$) quand, environ? Combien de temps  
9 avant son décès qu'il vous a remis le cinquante  
10 mille dollars (50 000 \$)?

11 R. Bien, du moment que je lui ai prêté l'argent.

12 Q. **[223]** Il y avait des paiements?

13 R. Il y avait des paiements. Il me remettait des  
14 montants en capital à chaque mois. Ça fait que...  
15 Bien, à chaque mois, ou à chaque deux mois, c'était  
16 variable. Il faudrait voir, entre le moment où je  
17 lui ai prêté de l'argent et le moment où il est  
18 décédé, la période de temps, mais j'estime qu'il  
19 m'a remis environ cinquante mille dollars  
20 (50 000 \$). Ça fait qu'il y a un cent mille dollars  
21 (100 000 \$) qui est resté... je ne peux pas vous  
22 dire où.

23 Q. **[224]** Parfait.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[225]** Relié à ce contrat-là, vous nous avez dit que

1 dix (10) jours avant l'ouverture des offres, des  
2 soumissions, on vous appelait, puis là un  
3 entrepreneur vous disait : « C'est moi qui ai le  
4 contrat », puis c'est comme ça que vous appreniez  
5 que le contrat était truqué? C'est ce que vous nous  
6 avez dit?

7 R. Je vous ai dit ça, effectivement, sauf que je  
8 dirais que ça, ça se passait surtout au début du  
9 phénomène de collusion qui a frappé la Ville de  
10 Montréal en l'an deux mille (2000). Rendu à ces  
11 moments-là, ici, en deux mille cinq (2005), deux  
12 mille six (2006), je ne me souviens pas qu'on  
13 m'appelait pour me demander quoi que ce soit,  
14 c'était automatique.

15 Q. **[226]** O.K. Donc là, si on ne vous appelle plus,  
16 quand vous nous dites que c'est truqué, c'est parce  
17 qu'on vous a donné une cote que vous concluez que  
18 le contrat a été truqué? Pas parce que quelqu'un,  
19 dix (10) jours avant, vous a appelé en vous  
20 disant : « C'est moi qui vais l'avoir »? Est-ce que  
21 je comprends vos propos?

22 R. Mais je savais que le contrat était truqué.

23 Q. **[227]** Mais comment vous le saviez, si on ne vous  
24 appelle pas?

25 R. Bien, écoute, si on regarde par exemple le montant,

1 le cautionnement, qui est de six cent mille dollars  
2 (600 000 \$), on a... puis on arrive à un montant  
3 qui est supérieur, de beaucoup supérieur, on voit  
4 tous les entrepreneurs, on voit l'étalement, c'est  
5 sûr que c'était un projet qui avait fait l'objet de  
6 collusion.

7 Q. **[228]** C'est ça, mais c'est un peu comme la question  
8 que je posais hier, c'est des indices qu'il y a eu  
9 collusion.

10 R. Oui.

11 Q. **[229]** Mais vous n'avez pas quelqu'un qui vous a  
12 appelé pour vous dire : « C'est moi qui l'ai le  
13 contrat », puis c'est lui qui l'a, effectivement.  
14 Vous vous basez sur des indices depuis un certain  
15 moment pour dire qu'il y a eu collusion, alors  
16 qu'au départ c'était parce que vous aviez des  
17 appels des gens? Est-ce que je...

18 R. Bien, possiblement que pour ce contrat-là, comme  
19 les autres, je l'ai su que c'était un contrat qui  
20 faisait l'objet de collusion parce qu'on pouvait  
21 m'en parler. Si je jaisais avec monsieur Tony Conte,  
22 il pouvait me le confirmer facilement, là.

23 Q. **[230]** O.K. Mais dans ce cas-ci, là, vous n'avez pas  
24 eu de cote de monsieur Borsellino.

25 R. Non.

1 Q. **[231]** Donc, il ne vous a pas appelé dix (10) jours  
2 avant l'ouverture des offres, c'est vous qui l'avez  
3 probablement appelé? À moins que lui ait pris  
4 l'initiative de vous appeler, c'est vous qui l'avez  
5 peut-être appelé, et puis là, il vous a dit :

6 « Bon, on n'a plus besoin de vous, moi je ne paie  
7 pas de cote »? Est-ce que c'est...

8 R. Mais remarquez bien qu'il m'avait possiblement  
9 appelé pour avoir des informations, mais...

10 Q. **[232]** Avant l'ouverture des offres ou après?

11 R. Bien, avant l'ouverture, sauf que quand est venu le  
12 temps... J'imagine, je ne me souviens pas vraiment,  
13 mais quand le contrat a commencé, puis il a  
14 commencé à recevoir des paiements progressifs, là  
15 on s'est rencontrés, puis c'est à ce moment-là  
16 qu'il m'a dit : « C'est fini, là, ça. »

17 Q. **[233]** O.K. Mais je reviens sur le fait que vous  
18 regardez les documents qui sont là, vous avez des  
19 indices de collusion, mais depuis un certain temps  
20 on ne vous appelle plus pour vous dire « c'est moi  
21 qui ai le contrat ». Peut-être que monsieur Conte  
22 vous dit qu'on continue à faire de la collusion,  
23 mais on ne vous appelle plus, puis je comprends que  
24 dans les contrats qui vont suivre, probablement  
25 qu'on ne vous appelle pas plus non plus, là, parce

1 que là vous recevez de moins en moins de cotes, là?

2 R. Bien, dans les contrats qui vont suivre, c'est  
3 possible qu'on m'ait appelé quand même.

4 Q. **[234]** Dans certains cas, oui?

5 R. Quand même. Et effectivement, dans les contrats qui  
6 vont suivre, deux mille six (2006), deux mille sept  
7 (2007), deux mille huit (2008), j'ai reçu des  
8 montants, comme on va le voir un petit peu plus  
9 tard.

10 Q. **[235]** Réduits, dans certains cas non, dans certains  
11 cas réduits par rapport à auparavant.

12 R. Absolument.

13 Q. **[236]** O.K.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[237]** Moi j'ai des interrogations suite aux  
16 questions du commissaire. Vous êtes dans un système  
17 pendant de nombreuses années et votre réponse me  
18 laisse perplexe, là. Je vais vous poser des  
19 questions pour... vous avez piqué ma curiosité.  
20 Prenons par exemple, là, le contrat qu'on a devant  
21 nous, là, puis prenons pour acquis que monsieur  
22 Borsellino est dans les bonnes grâces, puis il va  
23 vous donner une somme d'argent, comme ça marche  
24 depuis l'an deux mille (2000). Parfait?

25 R. Hum hum.

1 Q. **[238]** Vous êtes, là, vous en recevez, là, vous en  
2 recevez, là, énormément d'argent des entrepreneurs.  
3 Comment ça fonctionne? Est-ce que vous attendez  
4 qu'il y ait, dans ce cas-là, le neuf (9) avril deux  
5 mille six (2006) on dévoile le nom du plus bas  
6 soumissionnaire, ensuite de ça le dossier va  
7 cheminer, puis des fois il va y avoir des notes  
8 explicatives, puis il va y avoir un sommaire  
9 décisionnel, et à un moment donné ça va aboutir sur  
10 un contrat. Est-ce que c'est à ce moment-là que  
11 vous apprenez, « tiens, tiens, Joe Borsellino va me  
12 payer une cote »? Ou si, en lien avec les questions  
13 de monsieur Lachance, même pendant, avant, dès le  
14 dépôt des enveloppes, elles ne sont pas ouvertes  
15 encore les enveloppes, vous savez que c'est Joe  
16 Borsellino qui va avoir le contrat, parce que c'est  
17 un contrat arrangé...

18 R. Oui.

19 Q. **[239]** ... et vous savez la valeur du contrat, puis  
20 vous dites, « dans ma tête, je vais avoir, je vais  
21 probablement avoir une dizaine de mille piastres  
22 sur ce contrat-là »? Est-ce que c'est comme ça que  
23 ça fonctionne?

24 R. Oui. Absolument, absolument.

25 Q. **[240]** Donc, ce que le commissaire Lachance vous

1 posait, c'est que vous le saviez avant. Vous saviez  
2 toujours avant qu'un contrat était arrangé, même  
3 avant qu'on ouvre les enveloppes?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[241]** Pourquoi vous n'avez pas répondu ça à  
6 monsieur... En tout cas, moi je pense, Monsieur le  
7 commissaire, c'était votre question?

8 R. Bien, j'ai peut-être mal interprété, ou...

9 M. RENAUD LACHANCE :

10 Q. **[242]** Je peux vous dire que monsieur Zambito, la  
11 semaine dernière, nous a dit que ce contrat-là  
12 était truqué.

13 R. O.K. Bon, ça confirme le tout.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[243]** Donc, vous êtes dans le jeu des  
16 collusionnaires. Quand vous disiez tantôt, c'est de  
17 la faute des entrepreneurs, mais c'est érigé en  
18 système, vous allez être d'accord avec moi, là,  
19 chacun a besoin de chacun là-dedans. Les  
20 entrepreneurs ont besoin de vous, vous, à un moment  
21 donné... Tu sais, vous avez dit que vous étiez  
22 malheureux à un moment donné de recevoir de  
23 l'argent, là, mais vous l'avez reçu, l'argent,  
24 Monsieur Surprenant. Puis monsieur Leclerc va en  
25 prendre au niveau de la surveillance des travaux,

1 il va aller chercher des extra pour les  
2 entrepreneurs.

3 R. Les entrepreneurs faisaient de la collusion et...

4 Q. **[244]** Et ils vous corrompaient.

5 R. Et les entrepreneurs ont fait de la corruption.

6 Donc, c'est deux actions qui originent de leur  
7 part. Quand vous dites que moi j'avais besoin des  
8 entrepreneurs, je suis en total désaccord, parce  
9 que moi je l'ai dit et je le répète, personne à la  
10 Ville de Montréal, il n'y a personne à la Ville de  
11 Montréal qui voulait un système de collusion comme  
12 ça.

13 Q. **[245]** Pourquoi vous ne l'avez pas dénoncé?

14 R. Pourquoi je ne l'ai pas dénoncé?

15 Q. **[246]** Pourquoi vous ne l'avez pas dénoncé? Pourquoi  
16 vous avez accepté des enveloppes?

17 R. Tout le monde, tout le monde était au courant chez  
18 nous.

19 Q. **[247]** Pourquoi vous ne l'avez pas dénoncé?

20 R. J'en parlais. J'en parlais ouvertement à mes  
21 supérieurs.

22 Q. **[248]** Vous en avez parlé...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[249]** À la police?

25 R. Pardon?



1 Q. **[250]** À la police?

2 R. Je pense que ce n'était pas mon rôle à moi  
3 directement, simple fonctionnaire d'appeler la  
4 police pour ça. Mes patrons étaient au courant de  
5 cette situation-là et comme je l'ai dit, pendant  
6 neuf ans il n'y a pas grand chose qui a été fait.  
7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[251]** Avez-vous déjà alerté les médias si vous ne  
9 vouliez pas alerter la police?

10 R. Non, pas du tout. Pas du tout.

11 Q. **[252]** Pas du tout.

12 R. Pas du tout.

13 Q. **[253]** Ça répond à ma question.

14 R. Et je répète que la Ville de Montréal n'a sûrement  
15 pas voulu d'un système comme ça et moi,  
16 personnellement, c'était la même chose. Moi quand  
17 je suis entré à la Ville de Montréal je voulais  
18 faire une carrière normale, comme tous les  
19 ingénieurs et je n'ai pas voulu d'un système comme  
20 ça et je n'avais pas besoin d'un système comme ça  
21 et je vous l'ai dit, je le répète, l'argent que  
22 j'avais, je ne savais pas quoi faire avec et j'en  
23 ai remis une très grande partie.

24 Q. **[254]** .72, dix-neuf (19) avril deux mille six  
25 (2006) à quatorze heures (14 h 00) appel d'offre

1 9191.

2 Soumissions reçues pour la construction ou  
3 reconstruction d'égouts sanitaires, égouts  
4 pluviaux, conduites d'eau secondaires,  
5 reconstruction de pavage, du mail central et des  
6 trottoirs là où requis incluant la relocalisation  
7 de feux de circulation sur le boulevard Marcel-  
8 Laurin d'un point au sud de la rue Saint-Louis, de  
9 la rue du Collège, sont ouvertes.

10 Et dans un premier temps, je vous demanderais de  
11 nous dire si, si c'est une de vos réalisations? Si  
12 je comprends c'est qu'il y a d'autres travaux qui  
13 sont demandés donc souvent, ce qu'on dit, c'est en  
14 collégialité ça?

15

16 14P-210.72 : SP06 0061 Appel d'offres 9191 19-04-  
17 2006

18

19 R. Non, je pensais à d'autres choses. Excusez-moi. Je  
20 pensais, je voulais revenir juste à la question...

21 Q. **[255]** Allez-y.

22 R. ... précédente.

23 Q. **[256]** Allez-y.

24 R. Où est-ce qu'on m'a demandé si j'avais averti des  
25 médias. Évidemment, je n'ai pas averti de média

1           sauf que, comme j'ai dit tout à l'heure, au fil des  
2           années j'ai vu plusieurs articles dans les médias  
3           qui parlaient de cette situation-là. Alors on  
4           revient à ce contrat-là?

5           Q. **[257]** Oui.

6           R. Oui, oui, absolument, j'ai préparé ce projet-là.

7           Q. **[258]** Bentech va être le plus bas soumissionnaire à  
8           six millions neuf cent sept mille sept cent douze  
9           et quarante sous (6 907 712,40 \$) suivi de TGA  
10          Montréal, Excavations Super, Conex Construction,  
11          Construction Infrabec, Construction Frank Catania,  
12          les Entreprises Catcan, les constructions Mirabeau.  
13          Est-ce que c'était un contrat qui était truqué?

14          R. Oui, absolument.

15          Q. **[259]** Et ce contrat-là, Bentech c'est j'imagine  
16          monsieur Bentivegna fils?

17          R. J'imagine que oui aussi.

18          Q. **[260]** Qui va vous remettre une somme d'argent de,  
19          de combien? S'il vous en donne une?

20          R. Excusez-moi, son prénom me revient, je pense que  
21          c'est Aurelio.

22          Q. **[261]** Aurelio Bentivegna?

23          R. Oui.

24          Q. **[262]** Parfait. Est-ce que monsieur Aurelio  
25          Bentivegna va vous remettre une somme d'argent?

1 R. Oui, absolument. Je me souviens on m'avait remis  
2 vingt mille dollars (20 000 \$).

3 Q. **[263]** On vous a remis vingt mille dollars  
4 (20 000 \$). Est-ce qu'au niveau de la conception de  
5 ce contrat-là, on va s'y attarder, il y avait  
6 quelque chose de particulier qui était demandé dans  
7 les documents d'appel d'offres?

8 R. Particulier dans quel sens?

9 Q. **[264]** Bien je vous dirais des tuyaux d'une  
10 spécificité quelconque.

11 R. Boulevard Marcel-Laurin, oui, oui, oui,  
12 définitivement. Je me souviens que, je me souviens  
13 que l'entrepreneur était supposé poser des  
14 conduites d'eau secondaires en fonte, or, quelques  
15 semaines auparavant peut-être, la compagnie qui  
16 fournissait les tuyaux de fonte avait éprouvé  
17 quelques petits problèmes techniques qui ont vite  
18 été solutionnés par la suite à l'aide du  
19 laboratoire de la Ville de Montréal mais, pendant  
20 ce temps-là, on se souvient, je dis « on » parce  
21 que je vais vous expliquer pourquoi plus tard, on  
22 se souvient que monsieur Robert Marcil avait émis  
23 une directive à l'effet que, étant donné que les  
24 tuyaux de fonte n'étaient pas disponibles sur une  
25 base très temporaire, qu'il fallait poser des

1 conduites d'eau en PVC mais des conduites d'eau, je  
2 dirais, des conduites d'eau pas vraiment adéquates  
3 parce que c'était des conduites d'eau... Bien je  
4 vais vous expliquer. Une conduite d'eau normale en  
5 PVC c'est une conduite d'eau, c'est des, c'est des  
6 tuyaux d'environ six mètres de longueur et c'est  
7 des tuyaux qui s'emboîtent l'un dans l'autre, des  
8 parties mâles, des parties femelles, avec un joint  
9 de caoutchouc étanche. Donc, ça, la norme pour  
10 normalement les municipalités et la Ville de  
11 Montréal, c'est des tuyaux de PVC comme je viens de  
12 vous parler.

13 Alors là, monsieur, monsieur Marcil avait  
14 exigé, avait émis une directive, avait exigé que  
15 les tuyaux qui devaient être posés au chantier, je  
16 pense qu'il y avait ce chantier-là et peut-être  
17 deux, trois autres en même temps, soient des tuyaux  
18 que, dont je me souviens le nom c'était des tuyaux  
19 qui s'appelaient TerraBrute et ça c'est des tuyaux  
20 qui possédaient des joints boulonnés à tous les  
21 joints, c'est-à-dire à tous les six mètres, il y  
22 avait un genre de, de, il y avait un genre de  
23 mécanisme avec des joints boulonnés. Si me je  
24 souviens bien, il y a avait au moins huit boulons  
25 qu'il fallait serrer à un couple exact, je pense

1 que c'est quatre-vingts (80) livres/pied et pour  
2 toute la longueur du projet. Mais ça, le tuyau, le  
3 tuyau TerraBrute comme ça, c'est, c'est des tuyaux  
4 qui se posent quand on fait des, des ouvrages  
5 spéciaux comme par exemple si on suspend une  
6 conduite d'eau sur un pont pour traverser une  
7 rivière ou si on pose une conduite en forage ou en  
8 tunnel, ça prend des joints qui sont retenus. Or,  
9 le problème c'est que, il y avait deux problèmes,  
10 c'est que ces tuyaux-là étaient faits par une seule  
11 compagnie et il y avait plusieurs compagnies qui  
12 fabriquaient les tuyaux de PVC normaux qui auraient  
13 dû être utilisés, or ce tuyau-là, le TerraBrute il  
14 y avait une seule compagnie qui fabriquait le  
15 tuyau. Maintenant...

16 Q. **[265]** C'était qui la, c'était quelle compagnie?

17 R. C'est la compagnie Ipex, c'est une compagnie dont  
18 le siège social est à Ville Saint-Laurent, je  
19 crois. Mais le problème qui est arrivé c'est que  
20 nous, les ingénieurs, les concepteurs puis les gens  
21 de la surveillance et puis même les entrepreneurs  
22 nous disaient que, nous disaient que ça n'avait pas  
23 de bon sens de poser de tels tuyaux parce que ce  
24 n'était absolument pas nécessaire et puis que, au  
25 chantier en plus, c'était beaucoup plus long à

1 réaliser. Donc, ce qui est arrivé c'est que sous  
2 certaines pressions on est revenu, on est revenu à  
3 la normale, c'est-à-dire qu'on a, je dirais  
4 quelques semaines après ça, étant donné qu'il y  
5 avait des pressions de notre part et de la part des  
6 entrepreneurs, Monsieur Marcil et nous, évidemment,  
7 on est revenu aux tuyaux normaux de fonte. Et là ce  
8 qui est arrivé, c'est que, moi, à un moment donné,  
9 j'ai reçu un appel d'un représentant de la firme  
10 Ipex m'invitant à aller dîner, il voulait discuter  
11 avec moi. Je ne savais pas exactement pourquoi,  
12 mais je connaissais cette personne-là, alors je  
13 suis allé...

14 Q. **[266]** C'était qui la personne qui vous a appelé?

15 R. C'est un monsieur Michel Cadotte.

16 Q. **[267]** Monsieur Cadotte.

17 R. Oui.

18 Q. **[268]** De la firme Ipex, Ipex?

19 R. De la firme Ipex qui... Michel était représentant  
20 ou directeur des ventes là, je ne me souviens pas  
21 exactement. Alors, on va dîner et Michel Cadotte me  
22 fait part de la situation. C'est que suite aux  
23 directives émises par monsieur Marcil...

24 Q. **[269]** Oui.

25 R. ... je ne sais pas quel genre de promesse ou

1 d'intention qu'il avait eue, mais c'est que la  
2 firme Ipex avait commandé, si je me souviens bien,  
3 environ dix mille mètres (10 000 m) de tuyaux  
4 TerraBrute et qu'ils pensaient, évidemment, que ces  
5 tuyaux-là allaient être posés dans nos contrats à  
6 la Ville de Montréal. Sauf que la directive  
7 contraire est arrivée assez vite et, eux, je pense  
8 que, dans leur cour, ils leur restaient peut-être  
9 un huit mille mètres (8 000 m) de tuyaux. Comme je  
10 vous ai dit, ce sont des tuyaux spéciaux que les  
11 municipalités n'utilisent pas normalement. Alors  
12 là, il était mal pris, je ne dirais pas qu'il  
13 paniquait là, sauf qu'il m'a demandé si je pouvais  
14 faire quelque chose. Évidemment, je lui ai répondu  
15 que, regarde, malheureusement, moi, je ne pouvais  
16 absolument rien faire là. De toute façon, nous, on  
17 était...

18 Q. **[270]** Mais, cette directive, elle émanait de qui,  
19 de ne plus utiliser les tuyaux TerraBrute? Quand  
20 ils ont dit « regardez, faites pas ça là, ça nous  
21 coûte cher puis...

22 R. Oui.

23 Q. **[271]** ... ce n'est pas bon là », elle venait de qui  
24 cette directive-là?

25 R. Bien, toujours de monsieur Marcil.



1 Q. **[272]** Alors, monsieur Marcil a émis une directive  
2 éventuellement de dire « ça suffit là, on ne prend  
3 plus ces matériaux-là ».

4 R. Exactement. Alors, il m'a demandé qu'est-ce que je  
5 pouvais faire avec ces tuyaux-là. Bien, j'ai dit :  
6 « Regarde, nous, on n'est pas d'accord à poser ça  
7 chez nous et puis on n'en posera pas. C'est pas...  
8 c'est une mauvaise décision au point de vue  
9 technique, on n'a pas besoin de ça ». Ça fait que  
10 j'ai dit : « Regarde, oublie ça, pour nous à la  
11 Ville de Montréal, c'est fini ». Ça fait que, bon,  
12 c'est resté comme ça.

13 Q. **[273]** C'est resté comme ça. Mais, juste pour être  
14 clair, on a la soumission ici 9191. Est-ce que dans  
15 les plans et devis - parce que tantôt vous avez  
16 parlé de tuyaux en fonte.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[274]** Est-ce que dans les plans et devis originaux  
19 il y avait... c'étaient des tuyaux en fonte ou  
20 c'était carrément tout de suite les tuyaux...

21 R. Non, non. Non, non. Dans les plans et devis  
22 originaux, la spécification qu'on avait exigée,  
23 c'étaient les tuyaux de fonte.

24 Q. **[275]** C'est ça.

25 R. C'étaient les tuyaux normaux qu'on posait à la

1 Ville de Montréal, mais c'étaient les tuyaux de  
2 fonte.

3 Q. **[276]** O.K. Et à un moment donné, il y a eu une  
4 directive de dire « maintenant, mon va prendre les  
5 tuyaux Ipex ». Et est-ce qu'on doit modifier là...  
6 Parce que je me pose la question. Moi, je suis  
7 entrepreneur, je fais mon bordereau de soumission.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[277]** Je calcule en fonction des spécificités dans  
10 les plans et devis, donc je vais calculer pour des  
11 tuyaux en fonte et je suis... en tout cas, vous  
12 l'avez dit, même les entrepreneurs n'étaient pas  
13 contents...

14 R. Bien, les...

15 Q. **[278]** ... n'auraient pas mis ces montants-là ou  
16 n'auraient pas calculé une somme pour des tuyaux  
17 Ipex.

18 R. Ah! Absolument. C'est exactement comme ça.

19 Q. **[279]** O.K. Mais, il est arrivé quoi sur ce contrat-  
20 là finalement? Est-ce qu'on a commencé les travaux  
21 avec des tuyaux Ipex ou, ça, c'est resté lettre  
22 morte? C'est le bout que je ne comprends pas là.

23 R. Non. Sur le contrat, si je me souviens bien, il y a  
24 les tuyaux TerraBrute qui ont été posés. Et c'est  
25 là que je vous dis que les... même l'entrepreneur,

1 il n'était pas d'accord avec ça parce que le tuyau,  
2 si je me souviens bien - puis là je m'avance, mais  
3 je ne suis pas certain à cent pour cent (100 %) -  
4 mais le tuyau, étant donné que c'est un tuyau plus  
5 complexe, avec des joints puis toutes sortes de  
6 choses comme ça, le tuyau coûtait plus cher. Et au  
7 point de vue temps d'installation, c'était beaucoup  
8 plus cher. Alors, si je me souviens bien, je sais  
9 que l'entrepreneur a probablement fait des  
10 réclamations auprès des gens de la surveillance,  
11 pour... pour cette exécution-là...

12 Q. [280] O.K.

13 R. ... pour cette opération-là de pose de tuyaux.

14 Q. [281] Moi, je veux juste comprendre là. O.K. Vous  
15 faites les plans et devis dans lesquels il y a  
16 comme spécification que ça va être des tuyaux en  
17 fonte. À un moment donné, vous recevez une  
18 directive de monsieur Marcil qu'on doit prendre des  
19 tuyaux TerraBrute.

20 R. Oui.

21 Q. [282] C'est exact?

22 R. Exact.

23 Q. [283] Parfait. L'entrepreneur est avisé de quelle  
24 manière? Est-ce que... La Ville demande maintenant  
25 quelque chose de nouveau qui n'était pas aux plans

1 et devis initiaux. Comment on appelle ça quand il y  
2 a un changement? C'est-tu un ordre de changement?  
3 Comment... comment ça se fait là?

4 R. Bien, il faut... à ce moment-là, c'est fait au  
5 niveau de la surveillance.

6 Q. **[284]** O.K.

7 R. Évidemment, le contrat est commencé là, donc ce  
8 n'est plus de notre ressort chez nous à la  
9 conception. C'est au niveau de la surveillance.  
10 Alors, j'imagine qu'au niveau de la surveillance,  
11 ils ont fait, comme vous dites, un ordre de  
12 changement que l'entrepreneur devait respecter.

13 Q. **[285]** O.K.

14 R. Il n'avait pas le choix là.

15 Q. **[286]** Parfait. Et vous dites que quand il y a eu...  
16 monsieur Marcil a émis la seconde directive, à  
17 savoir maintenant, on va revenir aux tuyaux de  
18 fonte, les travaux étaient déjà commencés ou en  
19 partie exécutés, c'est ce que vous nous dites?

20 R. Ah! D'après moi, les travaux étaient... D'après  
21 moi, ce contrat-là, selon ma mémoire, évidemment,  
22 les... parce que je n'allais pas très souvent sur  
23 les chantiers là, mais je pense que toute la  
24 conduite d'eau a été réalisée avec le fameux tuyau  
25 TerraBrute sur ce contrat-là.

1 Q. **[287]** Parce que vous avez dit qu'il y a des  
2 entrepreneurs qui ont chialé. Est-ce qu'ils se sont  
3 plaints directement à vous ou ils se sont plaints à  
4 l'ingénieur surveillant de chantier?

5 R. Ah! Bien, ils se plaignaient sûrement à l'ingénieur  
6 de chantier, au surveillant de chantier.  
7 Évidemment, c'est venu à nos oreilles à la  
8 conception là.

9 Q. **[288]** À vos oreilles.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[289]** Je voudrais revenir un peu. À quel endroit  
12 intervient le fameux tuyau de PVC là que vous avez  
13 pris du temps à nous décrire, le tuyau de PVC? À  
14 quel endroit? Est-ce que vous nous dites que la  
15 directive, compte tenu que l'entreprise qui avait  
16 les tuyaux de fonte avait des difficultés, que la  
17 directive aurait pu dire de prendre des tuyaux de  
18 PVC pour remplacer temporairement un tuyau de fonte  
19 et non pas celui de TerraBrute? À quelle place  
20 intervient le tuyau de PVC que vous avez décrit?

21 R. Vous parlez du tuyau TerraBrute ou...

22 Q. **[290]** Le tuyau de PVC que vous avez décrit tout à  
23 l'heure.

24 R. O.K.

25 Q. **[291]** Bon. À quelle place ça intervient dans le

1 processus, en tenant compte des difficultés de  
2 l'entreprise qui a les tuyaux de fonte.

3 R. Bien, du moment que la directive de monsieur Marcil  
4 a été écrite, c'est à ce moment-là qu'il fallait  
5 poser des tuyaux PVC TerraBrute. Mais, ce que je  
6 peux vous dire ou ce que je comprends de votre  
7 question, c'est que les tuyaux PVC qui sont  
8 normalement posés dans toutes les municipalités au  
9 Québec, ce sont des tuyaux de PVC normaux qui ne  
10 sont pas munis de joint de rétention. Alors, le  
11 problème, c'est ça, c'étaient des tuyaux TerraBrute  
12 qui, du point de vue technique, du point de vue  
13 ingénierie, je dirais, n'étaient pas adéquats pour  
14 nous.

15 Q. **[292]** Donc, la directive aurait pu dire de poser  
16 des tuyaux PVC normaux, pour prendre votre  
17 expression, comme ça se fait ailleurs dans d'autres  
18 municipalités.

19 R. Absolument.

20 Q. **[293]** Mais, on a fait une directive pour faire des  
21 PVC TerraBrute.

22 R. Exact.

23 Q. **[294]** O.K. Je comprends.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Je vous demanderais la pause, s'il vous plaît.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, à tantôt.

3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même  
9 serment.

10 R. Très bien, merci.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Madame Blanchette, je vous demanderais de remettre  
13 à l'écran la pièce 73.

14

15 14P-210.73 : SP06 0073 Appel d'offres 9202 26-04-  
16 2006

17

18 Q. **[295]** Je veux juste revenir sur la commande, la  
19 directive de monsieur Marcil. Vous souvenez-vous le  
20 temps approximatif entre les deux directives?

21 C'est-à-dire une première directive d'avoir  
22 maintenant les tuyaux IPEX, et la deuxième  
23 directive qui disait non non, ne plus... ne plus  
24 exiger ces tuyaux-là.

25 R. On est en deux mille six (2006). De mémoire, je

1           dirais peut-être un mois, un mois et demi  
2           approximativement.

3       Q. **[296]** Parfait. Vous, vous avez quitté, de mémoire,  
4           en novembre deux mille neuf (2009), la Ville de  
5           Montréal?

6       R. Oui.

7       Q. **[297]** Monsieur Marcil a quitté quand, lui, la  
8           Ville, à votre souvenir? Parce qu'il était l'un de  
9           vos supérieurs, donc...

10      R. Oui. Bien, je dirais peut-être un an avant que je  
11         parte, là. Je ne pourrais pas dire de date précise.

12      Q. **[298]** Mais, sans dire de date précise, est-ce qu'il  
13         a quitté avant vous?

14      R. Oui. Oui.

15      Q. **[299]** O.K.

16      R. Oui oui, absolument.

17      Q. **[300]** O.K. Et il a été remplacé par qui?

18      R. Bien, je dirais par monsieur Marc Hébert.

19      Q. **[301]** Par monsieur Marc Hébert.

20      R. Oui.

21      Q. **[302]** O.K. Qui était en poste, là, quand vous avez  
22         quitté.

23      R. Qui était en poste, effectivement, sauf... Il était  
24         encore en poste quand j'ai quitté, effectivement,  
25         mais... Oui.



1 Q. **[303]** O.K. Monsieur Marcil, savez-vous à quel  
2 endroit il est parti quand il a quitté la Ville de  
3 Montréal? Il est allé travailler où? Est-ce qu'il a  
4 pris sa retraite, est-ce que vous êtes au courant  
5 de son départ?

6 R. Bien, j'ai... J'ai entendu dire que monsieur Marcil  
7 avait joint la firme de génie-conseil S.M., qui ont  
8 des bureaux, je crois, à Montréal.

9 Q. **[304]** Est-ce qu'il y a d'autres ingénieurs de la  
10 Ville de Montréal qui l'ont suivi à ce moment-là?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[305]** Qui?

13 R. Il y a madame Caterina Milioto, qui, je crois, a  
14 suivi quelque temps après. Et si... Selon ce que je  
15 sais, là, je pense que c'est ça, effectivement,  
16 elle a suivi chez S.M. Puis je ne peux pas vous  
17 dire si actuellement ils sont toujours...

18 Q. **[306]** O.K. Mais vous dites, il est à votre  
19 connaissance que quand monsieur Marcil a quitté, il  
20 est parti pour la firme S.M., et que peu de temps  
21 après madame Caterina Milioto l'a suivi.

22 R. Exact.

23 Q. **[307]** Parfait.

24 R. Oui.

25 Q. **[308]** Je reviens au contrat en tant que tel, le

1 9202. Le plus bas soumissionnaire, ici, sont Les  
2 Constructions Frank Catania à deux millions neuf  
3 cent trente mille (2 930 000), alors, suivi de  
4 Canasa, TGA Montréal, Excavations Super,  
5 Construction Mirabeau, Construction A.T.A., Conex,  
6 Bentech, Canbec, Les Entreprises Canbec, Les  
7 Entreprises Catcan, Les Constructions Infrabec. Si  
8 je ne m'abuse, Canbec, qui est située à Lachine,  
9 là, c'est la première fois que j'en vois un dans  
10 ces contrats-là. Est-ce que vous avez déjà fait  
11 affaire avec Canbec?

12 R. Non non non. Je ne connais pas du tout Canbec.

13 Q. **[309]** Vous ne connaissez pas du tout Canbec.

14 R. Non.

15 Q. **[310]** Vous avez reçu un montant... Alors on  
16 comprend, parce que vous en avez parlé tantôt,  
17 c'est un appel d'offres qui est truqué, celui-là?

18 R. ... (pas de réponse)

19 Q. **[311]** Le plus bas soumissionnaire va être Frank  
20 Catania.

21 R. Là on parle d'un contrat dans le boulevard Gouin.  
22 C'est ça.

23 Q. **[312]** Alors, c'est celui sur boulevard Gouin, là,  
24 alors c'est... Oui, c'est ce contrat-là.

25 R. O.K. D'accord. Oui, si je me souviens bien,

1           ça c'est le deuxième contrat qui avait été  
2           « cancellé », et pour lequel on est revenu en appel  
3           d'offres à l'année deux mille six (2006).

4           Q. **[313]** O.K. Et c'est Catania qui va l'avoir?

5           R. Oui.

6           Q. **[314]** Et qui va... Vous allez recevoir un montant  
7           d'argent?

8           R. Bien, oui. Oui oui, définitivement.

9           Q. **[315]** O.K. Et là on est en deux mille six (2006).

10          R. Oui.

11          Q. **[316]** Qui va vous remettre l'argent, à ce moment-  
12          là? Est-ce que c'est toujours monsieur Paolo  
13          Catania ou c'est d'autres personnes?

14          R. C'est toujours monsieur Paolo Catania... Non. Il  
15          faut faire attention, parce qu'à un moment donné il  
16          y a eu un monsieur... Je vais me souvenir de son  
17          nom, monsieur Pascal Fedele.

18          Q. **[317]** O.K.?

19          R. Qui travaillait chez... qui était administrateur,  
20          je crois, chez Frank Catania.

21          Q. **[318]** Alors, Pascal Fidèle, est-ce qu'on parlerait  
22          de Pasquale Fedele?

23          R. Oui. Oui, effectivement. Excusez mon accent.

24          Q. **[319]** O.K. Et pour la firme F. Catania. Donc, ce  
25          qu'on comprend, chez Catania vous avez reçu des

1 paiements de Paolo Catania. À ce moment-là,  
2 possiblement, c'était monsieur Pasquale Fedele?

3 R. Oui, possiblement. Oui.

4 Q. **[320]** Et avez-vous déjà entendu parler d'un  
5 monsieur Martin Daoust chez Construction Frank  
6 Catania?

7 R. Oui. Martin Daoust était ingénieur, responsable, je  
8 crois, des infrastructures chez Frank Catania.

9 Q. **[321]** Et est-ce que... Pasquale Fedele, vous nous  
10 dites qu'il vous a remis de l'argent. Est-ce que  
11 Martin Daoust, à un moment donné, vous aurait  
12 également remis de l'argent?

13 R. Je dirais peut-être une fois ou deux, vers la fin  
14 des années deux mille huit (2008) peut-être, dans  
15 ce coin-là.

16 Q. **[322]** Parfait. Pasquale Fedele va vous remettre, si  
17 c'est bien lui, une somme de combien?

18 R. Si je me souviens bien, ça tournait autour de, ça  
19 tournait autour de huit ou... je dirais dix mille  
20 dollars (10 000 \$).

21 Q. **[323]** De huit à dix mille dollars (8-10 000 \$)?

22 R. Dans cet ordre-là.

23 Q. **[324]** Dans cet ordre-là.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[325]** Vous concluez toujours que ce contrat-là

1           était truqué?

2           R. Oui. Oui, définitivement. Et puis... Ce que je dois  
3           dire, à mon souvenir, j'avais rencontré monsieur  
4           Pasquale Fedele au bureau, au bureau même de Frank  
5           Catania. Et puis il m'avait convoqué là. Et puis...  
6           Ça, c'est suite évidemment au contrat qui avait été  
7           « cancellé », le contrat de monsieur Joe  
8           Borsellino. Joe Borsellino était revenu. Joe  
9           Borsellino m'aurait dit : « Surprenant, tu oublies  
10          ça, là. » Je me souviens très bien que monsieur  
11          Pasquale Fedele, dans son bureau - comment dire - a  
12          commencé à, pas à m'insulter ou, des choses comme  
13          ça, t'sais, mais en voulant dire : Regarde, tu es  
14          rien, puis oublie tout ça, c'est fini toutes ces  
15          affaires-là, t'sais. En gros, c'est quelque chose  
16          comme ça.

17          Me DENIS GALLANT :

18          Q. **[326]** Mais il vous remet quand même, combien?

19          R. Cette journée-là?

20          Q. **[327]** Oui.

21          R. Il ne m'a rien remis.

22          Q. **[328]** Bien, je vous ai demandé...

23          R. Excusez-moi! Non. Non, non.

24          Q. **[329]** ... je viens de vous demander.

25          R. Oui, mais je vous parle de cette journée-là où est-

1 ce qu'on m'a comme insulté.

2 Q. **[330]** Oui.

3 R. Il ne m'a rien remis à ce moment-là. Je pense qu'il  
4 m'avait rappelé une semaine plus tard, me dire :  
5 « Gilles, O.K., on a quelque chose pour toi. » Je  
6 ne sais pas qu'est-ce qui s'était passé à la  
7 première réunion, je ne sais pas pourquoi il était  
8 comme ça, puis je ne sais pas qu'est-ce qui s'est  
9 passé entre la première et la deuxième réunion.

10 Q. **[331]** Avez-vous eu des contacts avec le président  
11 de l'entreprise, avec Paolo Catania?

12 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Je n'avais...

13 Q. **[332]** Pasquale Fedele n'est pas propriétaire de  
14 l'entreprise, pour fins de discussion, là, et...

15 R. Bien, je pense qu'il était... En tout cas, je pense  
16 qu'il faisait peut-être partie du bureau de  
17 direction ou, à tout le moins, il était peut-être  
18 actionnaire, je crois.

19 Q. **[333]** C'est parce que là c'est une des premières  
20 fois que vous nous parlez de Pasquale Fedele.

21 R. Oui.

22 Q. **[334]** Vous nous avez dit qu'à chaque fois...

23 R. Oui.

24 Q. **[335]** ... même depuis le début, c'est Paolo  
25 Catania, le fils de Frank Catania, avec qui vous

1           faisiez affaire?

2           R. Exact.

3           Q. **[336]** Il était même présent lors de la rencontre  
4           avec Tony Conte et Joe Borsellino pour dire :  
5           « Regarde, il faut les arranger les contrats à  
6           Montréal, ils ne sont pas assez hauts. » O.K. Donc,  
7           c'est une personne à ce moment-là, en deux mille  
8           six (2006), que vous connaissez depuis minimalement  
9           de six à dix ans?

10          R. Oui.

11          Q. **[337]** Minimalement?

12          R. Oui, oui. Absolument.

13          Q. **[338]** Pasquale Fedele va intervenir quand? À partir  
14          de quand vous allez avoir des contacts avec  
15          Pasquale Fedele au lieu de Paolo Catania?

16          R. À partir de ce moment-là.

17          Q. **[339]** O.K. Et, ça, c'est un individu qui vous  
18          convoque au bureau, au siège social de F. Catania?

19          R. Hum, hum.

20          Q. **[340]** Qui vous engueule?

21          R. Oui.

22          Q. **[341]** À un moment, est-ce que vous avez dit : « Je  
23          peux-tu parler à Paolo? Je peux-tu parler à mon  
24          chum Paolo? Tu es qui, toi, Pasquale Fedele »? Est-  
25          ce que ça a été évoqué, ça?

1 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Moi, je n'ai pas  
2 demandé à parler à Paolo. Monsieur Fedele était le  
3 représentant de Frank Catania, de Construction  
4 Frank Catania, puis sûrement avec l'accord de  
5 monsieur Paolo Catania. Ça fait que c'est... J'ai  
6 discuté uniquement avec monsieur Fedele.

7 Q. **[342]** Mais vous, avez-vous, une fois que vous vous  
8 êtes fait sermonner, avez-vous appelé monsieur  
9 Paolo Catania pour vous plaindre de ce que monsieur  
10 Pasquale Fedele vous a dit?

11 R. Non, pas du tout.

12 Q. **[343]** Et est-ce qu'à ce moment-là, à partir de ce  
13 moment-là...

14 R. Parce que ce que j'ai compris...

15 Q. **[344]** Oui.

16 R. Excusez-moi! Ce que j'ai compris, c'est qu'il ne  
17 voulait plus me donner d'argent. C'était parfait  
18 pour moi. Ça fait que je ne me suis pas... je n'ai  
19 pas appelé monsieur Paolo Catania pour me plaindre  
20 de ça.

21 Q. **[345]** Est-ce que monsieur Pasquale Fedele vous  
22 dit : « J'ai reçu un ordre d'en haut. J'ai reçu un  
23 ordre de Paolo Catania de ne plus vous donner  
24 d'argent »? Est-ce que ça a été évoqué, ça?

25 R. Ça n'a pas été évoqué, pas du tout. Sauf que j'ai



1 pu comprendre que... Parce que monsieur Fedele,  
2 habituellement, je pense que c'est une personne,  
3 c'est une gentille personne, j'imagine, puis à ce  
4 moment-là, ça ne paraissait pas trop, trop. Ça fait  
5 que s'il a eu une commande d'un ordre supérieur,  
6 c'est possible.

7 Q. **[346]** Donc, il va vous rappeler une semaine après.  
8 Il va dire : « Écoute, Gilles, viens me voir, j'ai  
9 de l'argent à te donner. » C'est de même que ça  
10 s'est passé?

11 R. Exact. Bien poli, tout. Un petit dix minutes  
12 puis...

13 Q. **[347]** Puis c'est quoi encore le montant qu'il vous  
14 a donné à ce moment-là?

15 R. Bien, je dis... Je ne suis pas sûr. J'hésite. Parce  
16 qu'à partir de... Comme je vous ai dit, à partir  
17 des années deux mille six (2006), les montants ont  
18 diminué de façon drastique, je dirais.

19 Q. **[348]** Est-ce qu'on est en haut de dix mille  
20 (10 000 \$)?

21 R. Ah, sûrement pas en haut de dix mille (10 000 \$).

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[349]** Vous venez de dire que vous aviez reçu dix  
24 mille dollars (10 000 \$) pour ce contrat-là?

25 R. Oui. Mais je dis, sûrement pas en haut de dix mille

1 (10 000 \$).

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[350]** Alors, c'est dix mille (10 000 \$) ou ce n'est  
4 pas dix mille (10 000 \$)?

5 R. Bien, comme je vous dis, je dis toujours ça de  
6 mémoire, mais moi je crois que c'est dix mille  
7 dollars (10 000 \$).

8 Q. **[351]** D'accord.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[352]** J'aimerais savoir, ce contrat-là, vous nous  
11 avez dit qu'il fait partie de la trilogie des trois  
12 contrats qui ont été annulés en deux mille cinq  
13 (2005) mais octroyés en deux mille six (2006)?

14 R. Oui.

15 Q. **[353]** Vous recevez dix mille dollars (10 000 \$)  
16 pour ce contrat-là, mais le contrat précédent, vous  
17 n'aviez rien reçu?

18 R. Oui.

19 Q. **[354]** Pourquoi?

20 R. Bien, comme j'ai mentionné tout à l'heure, il y a  
21 des entrepreneurs qui avaient décidé qu'ils ne  
22 donnaient plus rien. Monsieur Tony Conte m'a dit  
23 qu'il y a des entrepreneurs qui allaient continuer  
24 avec des montants très faibles, donc c'est la  
25 raison pour laquelle il y a eu quelque chose avec

1 ce contrat-là. Mais je vous dis, c'est maximum dix  
2 mille dollars (10 000 \$), puis sur un contrat de  
3 trois millions (3 M\$) comme ça, peut-être que ça  
4 aurait pu être plus. Mais...

5 Q. [355] Vous considérez que ça aurait valu  
6 davantage?

7 R. Bien, selon les standards antérieurs, possiblement.  
8 Mais... Excusez-moi, j'allais dire, bien, on va  
9 voir d'autres contrats un peu plus tard où est-ce  
10 que les montants étaient effectivement très bas. Et  
11 ce que je dois dire, c'est que, ce que je dois dire  
12 à ce moment-ci, c'est que si les montants ont  
13 baissé de façon substantielle comme ça, j'imagine  
14 que l'argent était toujours là, parce que les  
15 contrats étaient encore arrangés. Alors, on peut  
16 faire des suppositions, cet argent-là qui ne  
17 m'était pas donné à moi, est-ce qu'il a été donné à  
18 d'autres personnes?

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [356] Ça, vous ne le savez pas?

21 R. Je ne le sais pas. Je n'ai pas de preuve,  
22 évidemment, sauf que je peux tirer mes propres  
23 conclusions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [357] À partir de quoi?

1 R. Bien, à partir de... C'est à partir de, entre  
2 autres, peut-être que ce que monsieur Leclerc  
3 m'avait dit à propos de Marcil, que monsieur Marcil  
4 trouvait que c'était à son tour de collecter.  
5 Alors, est-ce que cet argent-là allait à quelqu'un  
6 d'autre, je ne peux pas m'avancer, là, je n'ai  
7 absolument pas de preuve là-dessus. Mais je sais  
8 qu'à un moment donné, monsieur Marcil a fait un  
9 voyage en Italie avec un entrepreneur, il a fait un  
10 voyage de pêche avec d'autres personnes. Il était  
11 près des entrepreneurs. Alors, je ne peux que faire  
12 des suppositions. Je ne peux absolument rien  
13 prouver.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. [358] C'est ça, c'est des suppositions.

16 R. Absolument.

17 Q. [359] Jamais, jamais, vous avez eu une confiance  
18 de monsieur Marcil qu'il recevait une somme  
19 d'argent des entrepreneurs, et jamais vous n'avez  
20 eu de confiance des entrepreneurs ou d'un ou  
21 plusieurs entrepreneurs que monsieur Marcil  
22 recevait un pourcentage?

23 R. C'est tout à fait exact.

24 Q. [360] C'est exact. Je vais aller maintenant à  
25 l'onglet 74, donc la pièce .74, en date du trois

1 (3) mai deux mille six (2006), appel d'offres

2 9203 :

3

4 14P-210.74 : SP06 0080, appel d'offres 9203, 03-05-

5 2006

6

7 Les soumissions reçues pour la construction et la

8 reconstruction là où requis d'un égout sanitaire,

9 d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau

10 secondaire dans le boulevard Gouin, d'un point à

11 l'ouest de la 58<sup>e</sup> avenue à la 64<sup>e</sup> avenue sont

12 ouvertes par l'agente de bureau.

13 Les soumissionnaires vont être Constructions

14 Infrabec, étant le plus bas, à trois millions deux

15 cent quarante-huit mille sept cent quarante

16 (3 248 740 \$), et on suit, à peu près toujours les

17 mêmes personnes, les mêmes entreprises, TGA

18 Montréal, Excavations Super, Construction A.T.A.,

19 Construction Garnier, Construction Conex, Bentech,

20 Construction Mirabeau et Construction Frank

21 Catania.

22 Êtes-vous en mesure de nous dire dans un

23 premier temps - Madame Blanchette, revenez au

24 libellé de l'appel d'offres - si c'est l'une de vos

25 réalisations?

1 R. Oui. Ça c'est le troisième contrat qui avait été  
2 « annulé », et pour lequel on a lancé un appel  
3 d'offres subséquent en deux mille six (2006). Et  
4 c'est moi qui ai préparé les documents de  
5 soumission.

6 Q. **[361]** C'est vous qui avez préparé les documents de  
7 soumission. Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
8 dire, malgré l'annulation du premier, de ce  
9 contrat-là l'année d'avant, si ce contrat-là était  
10 toujours arrangé?

11 R. Oui, absolument.

12 Q. **[362]** Et est-ce que monsieur Zambito, vous l'avez  
13 rencontré et est-ce qu'il vous a remis une somme  
14 d'argent?

15 R. J'ai sûrement rencontré monsieur Lino Zambito, et  
16 qui a dû me remettre une somme variant, je dirais,  
17 douze mille dollars (12 000 \$).

18 Q. **[363]** Donc lui, monsieur Zambito, la consigne qui  
19 semble se dessiner de ne plus vous donner, parce  
20 qu'il y a eu des annulations de contrats, bien, il  
21 ne vous en a pas parlé de ça, là?

22 R. Bien, il ne m'en a pas parlé...

23 Q. **[364]** Il n'a pas dit : « Gilles, à un moment donné,  
24 tu n'en auras plus ou c'est peut-être ton dernier  
25 paiement »? Ça n'a pas été comme monsieur

1 Borsellino et monsieur...

2 R. Non, non, non. Non, lui ça n'a pas été comme ça. Il  
3 ne m'a pas dit des choses comme ça, sauf que le  
4 paiement, évidemment, était beaucoup plus faible.

5 Q. **[365]** Et vous souvenez-vous à quel endroit monsieur  
6 Zambito vous a donné cet argent-là?

7 R. Pas du tout.

8 Q. **[366]** Pas du tout?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[367]** Je voudrais simplement revenir sur ces  
11 contrats-là. Puisque ces contrats-là, les deux  
12 derniers contrats avaient été annulés, donc celui-  
13 ci et l'autre avant, avaient été annulés en deux  
14 mille cinq (2005), quel montant... et toujours,  
15 j'imagine que c'était encore en raison de  
16 l'estimation qu'avait faite la compagnie...

17 R. Macogep?

18 Q. **[368]** Oui, cette compagnie-là. Alors, est-ce que  
19 vous pourriez nous dire, en ce qui concerne ce  
20 contrat-ci, quel était le montant que la compagnie  
21 estimait que le contrat devrait être fait, devait  
22 être fait, à quel montant?

23 R. Malheureusement, je ne pourrais pas vous dire, il  
24 faudrait que je vérifie les documents qu'on avait à  
25 ce moment-là, je ne me souviens pas par coeur.

1 Q. **[369]** Et est-ce que vous vous souvenez pour  
2 relativement un autre avant qui a été octroyé à  
3 Construction Frank Catania pour deux millions neuf  
4 cent trente mille (2 930 000)?

5 R. Non, c'est la même réponse.

6 Q. **[370]** O.K. Merci.

7 R. Mais je voudrais dire que la firme Macogep, avant  
8 de faire ces trois contrats-là, avait déjà fait des  
9 estimations chez nous, ils ont fait les estimations  
10 pour ces trois contrats-là et par la suite ils ont  
11 fait encore d'autres estimations, de nombreuses  
12 estimations. Et comme on l'a mentionné, comme c'est  
13 en mesure de le constater et peut-être qu'on va le  
14 voir dans d'autres sommaires décisionnels, par  
15 exemple, je ne le sais pas.

16 C'est que les estimations fournies par la  
17 firme Macogep étaient généralement très similaires  
18 aux estimations que, nous, on avait. Or, nos  
19 estimations, on le sait, étaient « boostées » d'à  
20 peu près trente, trente-cinq pour cent (30-35 %).

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. **[371]** Macogep, pour faire une recommandation  
23 d'annuler un appel d'offres, travaillait avec  
24 monsieur Themens, qui, lui, montait les documents  
25 jusqu'au comité exécutif, c'est comme ça que ça



1 fonctionnait ou arrivait à un endroit différent  
2 dans la structure hiérarchique?

3 R. Où il ira dans la structure, je ne pourrais pas  
4 vous préciser exactement, malheureusement. Ce que  
5 je me souviens c'est que quand Macogep a fait  
6 « annuler » les trois contrats, où est-ce qu'il  
7 se situait exactement dans la chaîne, où est-ce  
8 qu'ils ont mis un stop, là, je ne sais pas,  
9 probablement au niveau de Robert Marcil.

10 Q. [372] Mais peut-être dans les sommaires  
11 décisionnels, les trois contrats qui ont été  
12 annulés?

13 R. Hum, hum.

14 Q. [373] Est-ce que c'était écrit dans le sommaire  
15 décisionnel qu'il fallait annuler l'appel d'offres  
16 et c'est une recommandation qui se rendait au  
17 comité exécutif?

18 R. Oui, c'était un sommaire décisionnel concernant  
19 l'annulation d'un contrat en particulier et de deux  
20 autres contrats en particulier.

21 Q. [374] Deux autres contrats, mais ces sommaires  
22 décisionnels étaient préparés avec monsieur Themens  
23 et avec vous quand vous étiez impliqué. Donc, est-  
24 ce que vous vous rappelez quand ces trois contrats-  
25 là qui ont été annulés, qu'on a bâti le sommaire

1           décisionnel?

2           R. Hum, hum.

3           Q. **[375]** Ce sommaire décisionnel là a été fait de  
4           façon standard, c'est-à-dire par monsieur Themens  
5           et possiblement avec consultation avec vous?

6           R. Oui.

7           Q. **[376]** Donc, vous avez, dans ces sommaires  
8           décisionnels vous avez été impliqué en recommandant  
9           de ne pas donner... d'aller de l'avant avec l'appel  
10          d'offres?

11          R. C'est-à-dire c'est bizarre, je ne me souviens pas  
12          d'avoir participé au rapport, à ces trois rapports  
13          décisionnels là. Peut-être que si on les voit  
14          ultérieurement, on va peut-être voir mon nom en  
15          bas, mais je ne me souviens pas vraiment d'avoir  
16          participé aux sommaires décisionnels.

17          Q. **[377]** Donc, si vous n'y avez pas participé c'est  
18          parce qu'ils ont été produits de façon un peu non  
19          standard et se sont rendus au comité exécutif pour  
20          recommandation d'annulation d'appel d'offres?

21          R. Bien, écoutez, j'étais possiblement en vacances ou  
22          des choses comme ça, ça fait que... on va peut-être  
23          les voir ultérieurement.

24          Q. **[378]** O.K.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[379]** Effectivement on va les demander, ces  
3 rapports, ces sommaires décisionnels là, mais moi  
4 où est-ce que je suis perplexe, c'est-à-dire c'est  
5 que vous... quand les trois contrats ont été  
6 avalisés...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[380]** ... si on veut, par le comité exécutif ou je  
9 ne sais pas, là, vous aviez mis des notes pour que  
10 ces contrats-là passent, là. C'est évident, là.  
11 Techniquement, vous, vous étiez à l'aise à ce  
12 qu'ils passent, ces contrats-là, mais c'est la  
13 firme privée qui a dit non, non, on va mettre un  
14 holà là-dessus parce que probablement trop élevés,  
15 puis on va faire une recommandation que le comité  
16 exécutif annule ces appels d'offres-là. Donc, pour  
17 continuer ce que monsieur Lachance disait, comment  
18 vous pouviez faire une chose et son contraire,  
19 c'est-à-dire être d'accord, après ça faire des  
20 recommandations pour que l'appel d'offres soit  
21 annulé?

22 R. Bien, moi je me souviens très bien que les  
23 discussions qu'on a eues avec Macogep concernant  
24 les prix, les estimations, concernant l'aspect  
25 technique, concernant les difficultés du contrat,

1 si je me souviens bien, il y avait monsieur Leclerc  
2 de présent, il y avait monsieur Marcil de présent,  
3 il y avait monsieur Gilles Vézina de présent, des  
4 gens de grande expérience, et à ce moment-là tous  
5 ces gens-là que je viens de vous nommer étaient  
6 tout à fait d'accord avec l'estimation que, nous,  
7 on avait.

8 Q. **[381]** La première estimation?

9 R. La première estimation. Donc, ils étaient en  
10 désaccord avec ce que Macogep nous disait.

11 Q. **[382]** O.K.

12 R. Je ne sais pas si ça répond un petit peu.

13 Q. **[383]** Bien, ça répond, mais probablement, là, parce  
14 que vous n'avez pas les données, mais à un moment  
15 donné ce que monsieur Lachance vous suggère c'est  
16 qu'il y a un autre rapport, il y a un autre rapport  
17 décisionnel qui va se rendre, qui va cheminer vers  
18 le comité exécutif pour qu'on annule ces appels  
19 d'offres-là?

20 R. On a fait... trois rapports décisionnels ont  
21 sûrement été faits pour l'annulation des contrats.

22 Q. **[384]** O.K. Et la question, est-ce que vous en  
23 faisiez partie?

24 R. Bien, comme... comme j'ai mentionné, je ne me  
25 souviens pas d'avoir fait partie de ces sommaires

1           décisionnels là.

2           Q. **[385]** Et ça revient, ça revient à ce que je vous  
3           disais en préambule, c'est-à-dire que vous auriez  
4           peut-être été un peu mal placé pour recommander  
5           l'annulation des trois premiers contrats? Vous  
6           venez d'expliquer que vous étiez un groupe  
7           d'ingénieurs expérimentés de la Ville...

8           R. Oui.

9           Q. **[386]** ... et que vous étiez confortables avec les  
10          premiers appels d'offres, là.

11          R. Oui.

12          Q. **[387]** Bon.

13          R. Bien, sauf qu'à ce moment-là, il y a une décision  
14          qui a été prise, puis on en est venu à un  
15          consensus. Et puis à ce moment-là, monsieur Marcil  
16          m'a dit, « Écoute, on cancelle. »

17          Q. **[388]** O.K.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[389]** Comment vous expliquez cette décision qui a  
20          été prise de canceller?

21          R. Bien, tout ce que je peux dire, c'est que moi j'ai  
22          participé à ces discussions-là, ça a duré assez  
23          longtemps, c'était des bonnes discussions. Il y  
24          avait des bons points de chaque côté. Mais la firme  
25          externe maintenait ses points, maintenait

1           absolument ses points, ils ne voulaient pas déroger  
2           de ça, donc... Puis on... Je sais, je me souviens  
3           très bien que monsieur Marcil et ces gens-là  
4           insistaient pour dire, « Au point de vue technique,  
5           regarde, on pense qu'on est correct », mais...

6           Q. **[390]** Ils insistaient pour que ce soit moins cher.

7           R. Eux ils insistaient pour dire que les travaux,  
8           selon eux, pouvaient se réaliser...

9           Q. **[391]** Moins cher.

10          R. ... techniquement, à moins cher. Mais finalement,  
11          devant l'impasse des négociations, bien, monsieur  
12          Marcil a dit, « Écoute. O.K., on va annuler puis  
13          on va retourner en soumission. »

14          Me DENIS GALLANT :

15          Q. **[392]** Puis Ma...

16          R. C'est aussi simple que ça.

17          Q. **[393]** Madame la Présidente vous a posé la question  
18          ce matin, finalement, avec un premier appel  
19          d'offres en deux mille six (2006), là, le premier  
20          qu'on va reprendre, que, on va être à peu près au  
21          même chiffre, là. Parce qu'on peut supposer que les  
22          deux autres contrats qui ont été repris, qui ont  
23          été retournés en appel d'offres en deux mille six  
24          (2006), ceux qui avaient été annulés, ça n'a pas  
25          changé grand-chose, parce que vous avez dit que les

1           trois ont fait l'objet de collusion de la part des  
2           entrepreneurs, et possiblement qu'on était à peu  
3           près au même prix, là.

4           R. Bien, possiblement. Je ne peux pas le voir juste en  
5           voyant le prix du plus bas soumissionnaire ici. Il  
6           faudrait comparer avec anciennement, mais...

7           Q. **[394]** Parfait. Et...

8           R. J'imagine que ça ressemble.

9           Q. **[395]** O.K. Donc...

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[396]** Il y a une chose qui est certaine : le  
12          contrat n'a certainement pas dû être octroyé à  
13          moins cher que ce que la firme extérieure  
14          proposait.

15          R. Bien, ce que je peux vous dire, c'est que quand on  
16          est retourné en soumission, la firme extérieure  
17          était encore là pour faire des estimations. Et puis  
18          ça a passé, ça a été accepté, là. Il n'y a pas eu  
19          de problème.

20          Me DENIS GALLANT :

21          Q. **[397]** Donc, si je comprends bien, trois contrats  
22          sont repris en avril deux mille six (2006), le 9201  
23          qui avait été... et que j'ai déposé sous .71, a été  
24          annulé l'année précédente, et va être octroyé, vous  
25          dites qu'il a fait l'objet de collusion et que

1 monsieur Borsellino, pas tellement content de la  
2 tournure des événements, vous a donné un beau zéro  
3 dollar. Exact?

4 R. C'est tout à fait exact.

5 Q. **[398]** Parfait. Si, maintenant, on va à l'autre  
6 contrat qui avait été annulé l'année précédente, à  
7 savoir l'appel d'offres 9191, et dans lequel c'est  
8 Bentevegna qui a eu le, qui a été le plus bas  
9 soumissionnaire, vous avez dit que vous avez reçu à  
10 peu près un vingt mille dollars (20 000 \$). Est-ce  
11 que c'était l'un des contrats annulés? Si je  
12 reviens, là, à... Si je reviens à la pièce 72.  
13 Juste pour qu'on se comprenne bien. Vous souvenez-  
14 vous si...

15 R. Je n'ai pas le bon contrat ici, devant moi, là.

16 Q. **[399]** Bien, le 9191, là. Ce que je vous demande,  
17 là, est-ce que celui-là, ça a fait l'objet d'une  
18 annulation de la Ville, ou c'est un autre contrat,  
19 ça?

20 R. Non, ça c'est un autre contrat.

21 Q. **[400]** C'est un autre contrat. Parfait.

22 R. Ça c'est le contrat sur lequel je vous ai parlé  
23 des...

24 Q. **[401]** Parfait. Parce qu'ils se suivent quasiment  
25 tous, là.



1 R. Oui.

2 Q. **[402]** Je vais aller à 73 maintenant. Là, 9202, ça  
3 je pense que je ne trompe pas, parce que c'est  
4 monsieur Fedele qui vous a remis une somme  
5 d'argent, là.

6 R. Oui.

7 Q. **[403]** D'à peu près dix mille dollars (10 000 \$).

8 R. Oui oui. Oui, d'accord.

9 Q. **[404]** O.K.? Donc, si je résume, ce contrat-là avait  
10 été annulé l'année d'avant.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[405]** Il va retourner en appel d'offres en avril  
13 deux mille six (2006), monsieur Fedele va vous  
14 passer un savon, mais va se raviser, va vous  
15 redonner une somme de dix mille dollars  
16 (10 000 \$)...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[406]** ... une semaine plus tard. C'est exact?

19 R. C'est tout à fait exact.

20 Q. **[407]** O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître, votre... Excusez-moi, mais le contrat que  
23 vous cherchez, c'est le 72... le 14P-120.71.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Celui où il n'a pas été payé, là?

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est ça. .71?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est .71.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Vous avez raison.

9 Q. **[408]** Donc, .71, non payé, qui était le 9201.

10 Ensuite de ça, on va aller au 9202, contrat annulé

11 également, et vous recevez dix mille dollars

12 (10 000 \$) de monsieur Pasquale Fedele. C'est

13 exact?

14 R. Exact.

15 Q. **[409]** Parfait. Mais quand il... Puis je veux juste

16 revenir, quand il vous donne le dix mille dollars

17 (10 000 \$), ils vont-tu dire, « Regarde, c'est le

18 dernier, ça », ou il n'y a pas d'explication qui

19 est donnée, « On s'est ravisé puis on te donne dix

20 mille (10 000) », à votre souvenir?

21 R. C'est une excellente question.

22 Q. **[410]** Pas de souvenir?

23 R. Bien, il s'est... Il s'est ravisé, effectivement.

24 Il m'a donné ça, puis je... Non, je ne me souviens

25 pas s'il m'a dit que c'était peut-être la dernière

1 fois, mais la fois précédente, j'avais compris  
2 qu'il n'y aurait pas grand-chose à l'avenir, là.

3 Q. **[411]** Il n'y aurait pas grand-suite.

4 R. Oui.

5 Q. **[412]** Et ensuite de ça, je vais terminer avec celui  
6 qu'on regarde, que j'ai coté sous .74, vraiment en  
7 ordre séquentiel, c'est l'appel d'offres 9203, et  
8 Constructions Infrabec, Lino Zambito va vous donner  
9 un montant d'argent, là, à ce moment-là.

10 R. Oui oui. C'est un contrat arrangé par les  
11 entrepreneurs, effectivement. Et j'ai souvent  
12 rencontré monsieur Zambito, et il a dû me remettre  
13 une somme de... je dirais douze mille dollars  
14 (12 000 \$).

15 Q. **[413]** Donc, ce que la firme de génie-conseil  
16 extérieure a fait l'année d'avant, a fait annuler  
17 des contrats, dans le fond, c'est un coup d'épée  
18 dans l'eau monumental. Ces trois contrats-là ont  
19 refait surface l'année d'après. Ces trois contrats-  
20 là ont fait l'objet de collusion. Et sur ces trois  
21 contrats-là, à part un, vous avez touché de  
22 l'argent. Je résume bien?

23 R. Bien, quand vous dites à la fin que j'ai touché de  
24 l'argent...

25 Q. **[414]** Bien là!

1 R. ... je dois dire que j'ai touché moins d'argent. Ça  
2 avait commencé à baisser beaucoup.

3 Q. **[415]** Regardez, là, moi, ce qui m'importe, là, vous  
4 avez reçu...

5 R. Oui.

6 Q. **[416]** ... c'est votre témoignage, vous avez reçu  
7 vingt-deux mille dollars (22 000 \$)?

8 R. Pour les deux contrats.

9 Q. **[417]** Oui.

10 R. Oui.

11 Q. **[418]** Donc, sur trois contrats annulés sur  
12 recommandation d'une firme externe, repris l'année  
13 d'après, ça n'a pas dérangé, ça a l'air, les  
14 entrepreneurs, mais pas du tout, parce qu'ils ont  
15 pu refaire de la collusion, ils ont pu même vous  
16 payer sur deux contrats?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[419]** Et vous avez reçu au moins vingt-deux mille  
19 dollars (22 000 \$)?

20 R. Pour les trois.

21 Q. **[420]** Pour les trois.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[421]** Et selon ce que vous nous avez dit, c'était  
24 beaucoup moins que ce que vous pensiez recevoir.

25 R. Bien, ce que je pensais recevoir! On peut dire, on

1           peut dire ça, oui.

2           Me DENIS GALLANT :

3           Q. **[422]** Allez maintenant à un prochain appel  
4           d'offres, que je vais coter sous .75, qui est en  
5           date du trente et un (31) mai deux mille six  
6           (2006), qui est l'appel d'offres 9235.

7

8           14P-210.75 : SP06 0108 Appel d'offres 9235  
9   31-05-2006.

10

11           Je vais vous demander tout de suite, je veux savoir  
12           si l'une de vos réalisations.

13           Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
14           égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire  
15           dans le boulevard St-Joseph, côté nord, de l'avenue  
16           de Lorimier à la rue Fullum, sont ouvertes. Et les  
17           soumissionnaires seront les suivants [...].

18           Conex étant le plus bas à un million quatre cent  
19           quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix  
20           (1 486 790 \$), suivi de TGA, Excavation Super,  
21           Mirabeau, Bentech, Frank Catania, A.T.A., Infrabec,  
22           Canasa, Catcan, et le dernier Construction  
23           Timberstone. Je vous avais déjà posé la question  
24           sur Timberstone. Ça vous dit rien ça?

25           R. Non, non.

1 Q. **[423]** Dont le siège social est à Laval.

2 R. À Laval?

3 Q. **[424]** Ça vous dit rien?

4 R. Non.

5 Q. **[425]** Bon. Alors, c'est l'une de vos réalisations?

6 R. Oui. Oui, oui, oui. Absolument.

7 Q. **[426]** Est-ce que c'était un contrat qui était  
8 arrangé?

9 R. C'était un contrat où il y a eu de la collusion de  
10 la part des entrepreneurs.

11 Q. **[427]** O.K. Et on voit Conex Construction. Je vous  
12 ai tantôt, là, parlé de monsieur Conte pour savoir  
13 à peu près quand est-ce était survenue la date de  
14 son décès. Mais est-ce qu'on parle toujours de  
15 monsieur Tony Conte qui vous apporte de l'argent?

16 R. Oui. Oui, oui. Absolument.

17 Q. **[428]** Vous avez évoqué le nom hier de Lewis Conte,  
18 son fils.

19 R. Oui.

20 Q. **[429]** Est-ce que vous avez déjà eu affaire avec  
21 lui, le fils de monsieur Tony Conte?

22 R. Bah, très, très peu souvent. Peut-être... peut-être  
23 après le décès de son père. Mais je... Il faudrait  
24 voir dans les contrats subséquents.

25 Q. **[430]** Cette fois-ci, est-ce que vous vous souvenez

1 si c'est monsieur Tony Conte?

2 R. Oui. Oui, oui. Je crois que oui.

3 Q. **1[431]** Monsieur Conte va vous remettre combien,  
4 combien d'argent?

5 R. Bah, je dirais, je dirais six mille dollars  
6 (6000 \$).

7 Q. **[432]** Parfait. Le prochain appel d'offres qui est  
8 l'appel d'offres que je vais coter sous .76, qui  
9 est l'appel d'offres 9239. La date de l'ouverture  
10 des enveloppes, trente et un (31) mai deux mille  
11 six (2006).

12  
13 14P-210.76 : SP06 0111 Appel d'offres 9239  
14 31-05-2006.

15  
16 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
17 égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire là  
18 où requis, dans les chemins Queen-Mary et Côte-des-  
19 Neiges, sont ouvertes.

20 Et le soumissionnaire le plus bas étant Catcan à  
21 cinq millions trois cent mille (5,3 M\$), suivi de  
22 TGA Montréal, Construction Frank Catania,  
23 Excavation Super, Construction Garnier, Conex,  
24 Mirabeau, Bentech, Infrabec, Construction  
25 Timberstone. Dans un premier temps, revenez... Est-

1 ce qu'il s'agit d'une de vos conceptions?

2 R. Chemin Queen-Mary, oui, c'est un projet dont je me  
3 souviens très bien.

4 Q. **[433]** Parfait. Vous l'avez évoqué hier, si je vous  
5 rappelle, là, que vous dites qu'il y avait... il y  
6 a eu des extra qui ont été payés compte tenu...  
7 vous parliez du roc qui était à telle, telle  
8 profondeur. Est-ce que c'est ce contrat-là?

9 R. Oui. Oui, effectivement.

10 Q. **[434]** Pour les détails, je vais y revenir...

11 R. Oui.

12 Q. **[435]** ... plus tard, parce que je vais avoir  
13 quelques questions à vous poser sur ce contrat-là  
14 en particulier au niveau de la surveillance des  
15 travaux. Je vais vous demander, j'imagine, si vous  
16 vous en souvenez très bien, que c'est un contrat  
17 qui était arrangé?

18 R. Oui, oui, oui. Absolument.

19 Q. **[436]** Et chez Catcan, est-ce qu'on parle toujours  
20 de monsieur Paolo Catania, l'autre Paolo Catania  
21 qui vous a remis une somme d'argent? Chez Catcan.

22 R. Oui, chez Catcan, je me souviens que, pour ce  
23 contrat-là, monsieur... Non, c'était... les deux  
24 fois, c'était monsieur Tony... pas Tony, Paolo  
25 Catania.



1 Q. **[437]** Paolo Catania. Donc le fils?

2 R. Le fils. Il m'avait donné un premier montant de  
3 douze mille dollars (12 000 \$) et, par la suite, un  
4 trois mille dollars (3000 \$) pour finaliser à  
5 quinze mille dollars (15 000 \$).

6 Q. **[438]** Parce que, ça, vous nous avez dit que, vous  
7 nous avez dit qu'il y avait comme des déboursés  
8 progressifs également pour les entrepreneurs à  
9 votre endroit, exact?

10 R. Ça arrivait, oui.

11 Q. **[439]** Ça arrivait. C'est-à-dire... Est-ce que  
12 c'était lorsque la Ville, ils recevaient un  
13 paiement de la Ville puis ils allaient vous payer?  
14 Comment ça fonctionnait?

15 R. Bien, je dois dire que ça n'arrivait pas souvent.  
16 Habituellement, c'était, il y avait toujours le  
17 montant complet, je dirais. Mais dans cas-là, c'est  
18 arrivé.

19 Q. **[440]** O.K. Et je vous ai déjà posé la question,  
20 puis je ne suis pas sûr que la réponse était  
21 limpide, c'est-à-dire, le paiement, s'il se fait en  
22 un seul versement, est-ce qu'il va se faire au  
23 début de l'exécution des travaux, dans le milieu ou  
24 à la fin des travaux, généralement?

25 R. Bien, c'était, comme j'ai dit, c'était variable

1 pour chaque contrat, et c'était variable aussi  
2 selon l'entrepreneur. Ça fait que ça pouvait...  
3 Généralement, ce n'était pas au début, là. On  
4 s'entend, le contrat commençait, puis peut-être un  
5 mois ou deux plus tard, ça commençait.

6 Q. **[441]** Puis là, vous receviez une somme d'argent.

7 R. Oui.

8 Q. **[442]** O.K. Puis vous dites que, exceptionnellement,  
9 c'était des déboursés progressifs. C'est-à-dire que  
10 des ingénieurs vous ont payé...

11 R. Des entrepreneurs m'ont payé...

12 Q. **[443]** Des entrepreneurs vous ont payé, oui.

13 Parfait. Donc, on va revenir à ce contrat-là.

14 Alors, .77 maintenant, qui va être l'appel d'offres  
15 9247, alors les soumissions, en date du cinq (5)  
16 juillet deux mille six (2006) :

17

18 14P-210.77 : SP06 134, appel d'offres 9247, 05-07-  
19 2006

20

21 L'ouverture des soumissions reçues pour la  
22 construction d'un égout combiné et d'une conduite  
23 d'eau secondaire dans la rue Hochelaga là où  
24 requis, de l'avenue Émile-Légrand à un point à  
25 l'est de la rue Beauclerk sont ouvertes.

1           Alors, les soumissionnaires vont être les  
2           suivants : Canasa, cette fois-ci, à neuf cent  
3           cinquante mille trois cent vingt (950 320 \$), suivi  
4           de Garnier, Excavations Super, Construction A.T.A.,  
5           Les Entreprises Catcan, Conex, Bentech et  
6           Construction Mirabeau.

7                        Dans un premier temps, est-ce que, je vais  
8           vous demander de revenir au sommaire, au descriptif  
9           des travaux pour nous mentionner si c'était l'une  
10          de vos réalisations?

11        R. Oui, oui, oui, c'est moi qui ai réalisé ce projet-  
12        là sur Hochelaga.

13        Q. **[444]** Êtes-vous en mesure de nous dire si c'était  
14        un appel d'offres truqué?

15        R. C'est un appel d'offres qui avait été truqué par  
16        les entrepreneurs, effectivement.

17        Q. **[445]** Parfait. Canasa inc., je vous ai posé  
18        quelques fois la question, vous me dites que vous  
19        ne les connaissiez pas. Est-ce que, à ce moment-là,  
20        vous avez touché une cote pour ce contrat-là?

21        R. Si mon souvenir est exact, je dirais oui, par  
22        l'entremise de monsieur Tony Conte, encore.

23        Q. **[446]** O.K. Donc, jamais vous n'avez fait affaire  
24        avec des dirigeants ou des représentants de la  
25        compagnie Canasa qui a son siège social à Laval?

1 R. Exact. Non, jamais.

2 Q. **[447]** Jamais, jamais?

3 R. Jamais.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[448]** Est-ce que monsieur Conte vous a confirmé  
6 qu'il allait chercher cet argent-là auprès de  
7 l'entreprise qui avait gagné le contrat?

8 R. Bien, s'il m'a confirmé qu'il allait chercher, non.  
9 Non, il me parlait, puis il me disait : « Bien, ça,  
10 c'est la commission qui vient de Canasa pour le  
11 contrat. »

12 Q. **[449]** Qui vient de Canasa, donc il vous disait que  
13 ça vient, « voici la somme d'argent que Canasa  
14 t'envoie »? C'est quelque chose comme ça?

15 R. Bien, c'est quelque chose comme ça, exactement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[450]** Est-ce qu'il y avait un lien avec Tony Conte  
18 et cette compagnie-là, comme on a vu dans des  
19 contrats précédents où Tony Conte, il y avait, je  
20 ne dirai pas une filiale, mais avait une compagnie,  
21 certaines autres compagnies à son nom?

22 R. Oh non, je ne penserais pas qu'il y avait de lien  
23 d'affaires directement, là. C'était des  
24 connaissances.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[451]** Et donc, monsieur Conte va vous donner  
3 l'argent, même si ce n'est pas sa compagnie, ce  
4 n'est pas Conex qui va remporter la mise. Et vous  
5 souvenez-vous le montant qu'il vous a donné pour...

6 R. Je dirais quatre mille dollars (4 000 \$) maximum.

7 Q. **[452]** Quatre mille dollars (4 000 \$) maximum?

8 R. Oui.

9 Q. **[453]** Parfait. .78, prochain appel d'offres. Alors,  
10 ce qui est l'appel d'offres 9248, en date du cinq  
11 (5) juillet deux mille six (2006) :

12

13 14P-210.78 : SP06 0135, appel d'offres 9248, 05-07-  
14 2006

15

16 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
17 égout sanitaire dans le prolongement de la rue  
18 Ubald-Paquin, là où requis, du boulevard du  
19 Tricentenaire à la rue Georges-Vermette sont  
20 ouvertes par l'avocat.

21 Les soumissionnaires seront Conex, étant le plus  
22 bas à quatre cent cinq mille quatre cents  
23 (405 400 \$), T.G.A., Excavations Super,  
24 Construction A.T.A., Construction Mirabeau et Les  
25 Entreprises Catcan.

1                   Êtes-vous en mesure de nous dire si c'est  
2 l'une de vos réalisations? Nous allons revenir au  
3 descriptif des travaux.

4 R. Ubald-Paquin, c'est moi qui ai préparé ces  
5 documents. Oui.

6 Q. **[454]** O.K. Êtes-vous en mesure de nous dire si  
7 c'était un appel d'offres truqué par les  
8 entrepreneurs?

9 R. Oui, définitivement.

10 Q. **[455]** Êtes-vous en mesure de nous dire si Tony  
11 Conte vous a remis de l'argent? Et si oui, combien?

12 R. Oui, Tony Conte, puis deux mille dollars (2 000 \$).

13 Q. **[456]** Prochain appel d'offres, .79, qui va être  
14 l'appel d'offres 9249, en date du cinq (5) juillet  
15 deux mille six (2006) :

16

17 14P-201.79 : SP06 0136, appel d'offres 9249, 05-07-  
18 2006

19

20 Soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
21 égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire,  
22 là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa côté  
23 sud de l'avenue Audoin à l'avenue de Belleville  
24 sont ouvertes par l'avocat du greffe.

25 Et les soumissionnaires seront les suivants, le

1 plus bas étant Conex Construction à neuf cent dix  
2 mille cinq cent trente-six (910 536) suivi de  
3 Canasa, d'Excavation Super, de T.G.A. Montréal, de  
4 Construction A.T.A, de Construction Mirabeau.

5 Or, dans un premier temps, toujours la même  
6 question, on va vous montrer le descriptif et vous  
7 allez dire aux commissaires s'il s'agit d'une de  
8 vos réalisations?

9 R. Oui, j'ai préparé les documents de soumission pour  
10 le boulevard Henri-Bourassa.

11 Q. **[457]** Parfait.

12 R. Oui.

13 Q. **[458]** Êtes-vous en mesure de nous dire s'il s'agit  
14 d'un appel d'offres truqué par les entrepreneurs?

15 R. C'était un appel d'offres truqué. Donc j'en conclus  
16 pour expliquer, comme on avait expliqué hier, j'en  
17 conclus que monsieur Tony Conte avait la liste des  
18 gens qui étaient venus chercher les documents de  
19 soumission et que monsieur Tony Conte a appelé les  
20 vingt-cinq (25) personnes peut-être qui  
21 apparaissaient sur cette liste pour leur dire de le  
22 laisser passer et que lui allait fixer un prix et  
23 que le contrat était pour lui. C'était toujours le  
24 même processus de la part des entrepreneurs.

25 Q. **[459]** La...

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. **[460]** Mais, là, là, encore une fois il y a Canasa  
3 qui est dans cette liste-là, vous vous dites que  
4 vous ne les connaissez pas.

5 R. Exact.

6 Q. **[461]** C'est quand même compte tenu que vous dites  
7 que c'est un contrat truqué, celui d'avant était  
8 aussi un contrat truqué, puis c'est Canasa qui l'a  
9 gagné. Donc on peut, ça fait l'hypothèse que Canasa  
10 fait partie du groupe d'entreprises qui font de la  
11 collusion. Est-ce que monsieur Conte vous a déjà  
12 donné cette liste exhaustive-là, parce que vous  
13 vous nous avez donné dix noms.

14 R. Oui.

15 Q. **[462]** Mais là ça en rajouterait un onzième, bien  
16 avec l'hypothèse que c'est deux contrats truqués,  
17 est-ce que ces entrepreneurs vous ont dit, notre  
18 groupe c'est plus que dix, c'est aussi un tel, un  
19 tel, un tel, ou c'est, ou vous n'avez jamais eu ça  
20 confirmation de la part des gens de qui font partie  
21 du groupe?

22 R. Non, je n'ai jamais eu de confirmation à cet effet-  
23 là. Moi je vous ai mentionné les dix entrepreneurs  
24 avec qui je faisais affaire et ça a toujours été  
25 pour moi, ça a toujours resté la même liste.



1 Q. **[463]** Mais monsieur Conte vous a dit tout à l'heure  
2 voici l'argent que t'envoie Canasa. Ça c'est quand  
3 vous avez votre cote pour cette entreprise-là.

4 R. Oui.

5 Q. **[464]** O.K.

6 R. Mais ça j'imagine que Canasa c'est comme des  
7 outsiders, ils ne venaient pas souvent à ma  
8 connaissance.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[465]** Ceci étant dit, vous avez évoqué le fait que  
11 j'imagine que les entrepreneurs avaient la liste.  
12 Le procureur de la Ville de Montréal a fait déposer  
13 par monsieur Lino Zambito une pièce qui est une  
14 note de service. Il l'a déposée sous la cote, si je  
15 ne m'abuse, Politique de la Ville de Montréal,  
16 liste d'entrepreneurs, sous 13P-203. Je vais  
17 demander à madame Blanchette de la mettre à  
18 l'écran, mais comme elle est assez longue je vais  
19 vous en donner une copie papier, vous la  
20 regardez...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[466]** ... puis nous dire si vous en avez déjà pris  
23 connaissance, puis elle va apparaître à l'écran  
24 également?

25 R. Est-ce que je dois lire?

1 Q. **[467]** Regardez-la, prenez le temps, parce que je  
2 sais bien quand on travaille pour une entité on  
3 reçoit beaucoup de mémos, mais si ça vous sonne une  
4 cloche?

5 R. Tout le reste ou...

6 Q. **[468]** Bien regardez-la en gros, puis si ça vous dit  
7 quelque chose, il y a peut-être des choses qui ne  
8 vous concernent pas, là, mais je vais avoir des  
9 questions spécifiques à vous poser si vous  
10 connaissez ce document-là?

11 R. Moi personnellement je n'ai jamais reçu ce  
12 document-là et je n'ai jamais vu ce document-là.

13 Q. **[469]** On va l'avoir à l'écran, donnez-moi-le?

14 R. Très bien, très bien.

15 Q. **[470]** Je vais aller au début du document. Alors, il  
16 s'agit d'une note de service dont les  
17 destinA.T.A.aires sont tous les directeurs  
18 d'arrondissement, tous les directeurs principaux,  
19 directeurs généraux adjoints, avec copie conforme  
20 bon avec la directrice générale par intérim, tous  
21 les secrétaires d'arrondissement. C'est expédié par  
22 maître Yves Saindon, greffe. Et c'est « Directives  
23 concernant les listes de preneurs de documents  
24 d'appel d'offres ou de soumissionnaires » en date  
25 du trente (30) octobre deux mille neuf (2009).

1                   Bon vous dites que ce document-là vous ce  
2                   que je comprends c'est que vous ne l'avez jamais  
3                   eu, là, vous ne l'avez jamais lu?

4                   R. Non.

5                   Q. **[471]** O.K. Ceci étant dit, est-ce qu'on vous a  
6                   avisé qu'à un moment donné les entrepreneurs  
7                   n'auront plus accès à la liste des personnes, des  
8                   entrepreneurs qui vont chercher les documents  
9                   d'appel d'offres. Est-ce que ça a été porté à votre  
10                  connaissance ça?

11                  R. Non, pas vraiment. Parce qu'ici je vois que :

12                                Le responsable de l'accès à  
13                                l'information ne remettra la liste  
14                                qu'après l'ouverture des soumissions.  
15                   « qu'après l'ouverture ». Donc, ça veut dire qu'à  
16                   partir de ce moment-là les listes n'étaient plus  
17                   disponibles.

18                  Q. **[472]** O.K.

19                  R. Donc, je ne sais pas on est à quelle date  
20                  exactement.

21                  Q. **[473]** On est un petit peu avant votre retraite.

22                  R. Ça veut dire que, avant le trente (30) octobre deux  
23                  mille neuf (2009), j'en conclus que les listes  
24                  étaient disponibles.

25                  Q. **[474]** Est-ce que vous en concluez par déduction ou

1 est-ce que vous vous souvenez carrément que,  
2 jusqu'à cette date-là, c'était les entrepreneurs  
3 qui voulaient obtenir les renseignements sur les  
4 gens qui allaient chercher les documents d'appel  
5 d'offres, bien, ils pouvaient le faire et rien ne  
6 les empêchait? Est-ce que c'est à votre mémoire ça?

7 R. Bien, selon ce que je me souviens, les listes de  
8 preneurs de documents ont été disponibles à partir  
9 à peu près de l'an deux mille (2000). Et à ma  
10 retraite, je crois que les listes étaient encore  
11 disponibles. Oui.

12 Q. **[475]** Donc, pendant tout le temps que vous avez  
13 été, vous avez techniquement travaillé avec les  
14 entrepreneurs en recevant une cote, les  
15 entrepreneurs pouvaient faire de la collusion parce  
16 qu'ils avaient accès aux listes.

17 R. Bien, comme j'ai mentionné précédemment, dans les  
18 conditions qui ont régné à la Ville de Montréal  
19 dans les années deux mille (2000) à deux mille neuf  
20 (2009), je dirais que ça aurait été très difficile,  
21 sinon peut-être, c'est mon avis, peut-être  
22 impossible aux entrepreneurs de faire... d'établir  
23 des systèmes de collusion sans obtenir les listes  
24 de preneurs de documents. Parce que, comme on a  
25 dit, moi, je me souviens très bien que quand on

1           faisait des soumissions chez nous, que ce soit  
2           égout, que ce soit pavage, on avait toujours  
3           environ une moyenne de vingt-cinq (25) preneurs de  
4           documents. Donc, ils ne pouvaient pas prendre la  
5           chance d'appeler seulement que leur groupe, il  
6           fallait appeler tout le monde.

7           Q. [476] O.K. Je vais revenir sur le contrat, Madame  
8           Blanchette, donc .79. Mais, juste revenir là parce  
9           que je le sais que vous n'avez pas eu accès à ce  
10          mémo-là là, ça, vous l'avez dit. Mais, est-ce que  
11          votre supérieur vous a avisé? Est-ce que ça se  
12          parlait là à un moment donné de dire... T'sais, je  
13          vous ai posé des questions en voulant dire, juste  
14          en regardant les contrats là, à partir du début des  
15          années deux mille (2000), on voit là qu'il  
16          s'installe un système de collusion. Est-ce que  
17          c'est venu à votre attention qu'à un moment donné  
18          ce serait un moyen de régler - en tout cas, si pas  
19          en tout, mais en partie - le problème de la  
20          collusion, c'est de ne pas leur donner les listes?  
21          Est-ce que ça s'est parlé d'arriver à une telle  
22          directive à un moment donné et pas juste en deux  
23          mille neuf (2009)? Est-ce qu'en deux mille cinq  
24          (2005), en deux mille six (2006), en deux mille  
25          sept (2007) ça a été évoqué ça cette solution-là?

1 R. À mon souvenir, à mon souvenir, cette solution-là a  
2 été évoquée par quelqu'un chez nous.

3 Q. **[477]** Par qui?

4 R. Par moi.

5 Q. **[478]** O.K.

6 R. C'était bien... c'était bien évident, pour moi et  
7 pour mes supérieurs et pour tout le monde  
8 finalement, que sans liste, à ce moment-là il n'y a  
9 pas de collusion.

10 Q. **[479]** Oui, mais c'est facile, on comprend que c'est  
11 facile de prendre accès avec un ingénieur puis de  
12 lui dire « regarde, tu nous appelleras, puis tu  
13 nous donneras l'information » là. Je veux dire,  
14 cette liste-là, si elle n'est plus disponible là...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[480]** ... je vous pose l'hypothèse suivante : on  
17 achète un ingénieur ou quelqu'un de votre  
18 département qui va avoir comme fonction de donner,  
19 de donner le nom des entrepreneurs, de sortir la  
20 liste en cachette. Il n'y a personne qui est à  
21 l'abri de ça là.

22 R. Mais, quand vous dites que c'est possible d'acheter  
23 un ingénieur pour faire ça, je ne vois pas  
24 nécessairement la relation là, c'est possible  
25 d'acheter, j'imagine, un commis ou une secrétaire

1 ou qui que ce soit là.

2 Q. **[481]** Regardez, je m'exprime mal. D'acheter un  
3 fonctionnaire de la Ville. O.K.

4 R. D'accord.

5 Q. **[482]** Alors, le fait de ne plus rendre publique les  
6 listes, on a vu là, vous avez dit vous-même là  
7 qu'ils vous donnaient... ces entrepreneurs-là vous  
8 donnaient des pourcentages, donnaient des  
9 pourcentages à monsieur Leclerc, donnaient des  
10 pourcentages même à la mafia, donnaient des  
11 pourcentages... et caetera. Vous pensez  
12 sérieusement que ça les aurait empêchés ça?

13 R. Bien, je vous ai dit que dans les années quatre-  
14 vingt-quinze (95) à deux mille (2000), les listes  
15 d'entrepreneurs n'étaient pas disponibles...

16 Q. **[483]** Puis, ils les avaient.

17 R. ... et ils les avaient, je dirais, à l'occasion,  
18 une fois peut-être par année.

19 Q. **[484]** Quand je vous dis « réglerait le problème »,  
20 ça le réglerait en partie et non en tout là. Ça  
21 rendrait peut-être plus compliqué leur travail.

22 R. Ah! Définitivement. Non, c'est sûr. Ce que je dis,  
23 c'est que s'ils n'avaient pas accès à la liste,  
24 c'est sûr que si, par des façons détournées, ils  
25 aient accès, comme vous dites, en payant peut-être

1 des fonctionnaires, c'est sûr que ça pourrait  
2 marcher. Mais, s'ils n'ont pas accès à la liste,  
3 ils ne peuvent pas faire de collusion.

4 Q. **[485]** Parce qu'écoutez, Monsieur Surprenant, on n'a  
5 pas besoin d'être bien bien fort en maths là - mais  
6 si vous avez reçu six cent mille dollars  
7 (600 000 \$), chiffre conservateur qu'on verra là  
8 mainqu'on fasse les totaux là - les entrepreneurs  
9 là, par le biais de cette collusion-là, s'en sont  
10 mis des millions et des millions dans les poches.  
11 Vous êtes d'accord avec moi là.

12 R. Tout à fait d'accord.

13 Q. **[486]** Donc, acheter un fonctionnaire de plus là, ça  
14 n'a pas l'air à les déranger bien bien, hein!

15 R. On peut penser comme ça.

16 Q. **[487]** Donc, on va revenir à monsieur Conte. Il vous  
17 a donné combien pour ce... pour cet appel d'offres-  
18 là truqué?

19 R. Quatre mille dollars (4 000 \$) maximum.

20 Q. **[488]** Maximum!

21 R. Oui.

22 Q. **[489]** Parfait. Le prochain contrat - et ce sera,  
23 Madame la Présidente, si vous me le permettez, le  
24 dernier avant la pause du lunch - en date du cinq  
25 (5) juillet deux mille six (2006) qui est l'appel



1 d'offres 9250.

2

3 14P-210.80 : SP06 0137 Appel d'offres 9250 05-07-

4

2006

5

6 Les soumissions reçues...

7 LA GREFFIÈRE :

8

La cote?

9

Me DENIS GALLANT :

10

Je ne l'ai pas coté, Madame la Greffière, je m'en

11

excuse. Ça va être .80.

12

Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un

13

égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire,

14

là ou requis, dans la rue Jeanne-d'Arc de la rue

15

Ontario à Rouen sont ouvertes.

16

Il va y avoir également les soumissionnaires et

17

Conex va encore arriver le plus bas soumissionnaire

18

à un million trois cent quatre-vingt-deux mille et

19

cinquante (1 382 050 \$), suivi de TGA, suivi de

20

Canasa, de Bentech, de Super, de Mirabeau, d'A.T.A

21

et de Frank Catania. Et dans un premier temps, on

22

va revenir au descriptif. Et pouvez-vous nous dire

23

si c'est l'un de... une de vos réalisations?

24

R. Oui, absolument. Je me souviens très bien d'avoir

25

préparé ce projet-là en particulier.

1 Q. [490] Et ce projet-là, cet... ce projet-là, cet  
2 appel d'offres-là qui va suivre le projet, est-ce  
3 qu'il va être truqué?

4 R. Oui.

5 Q. [491] Et dans ce cas-là, monsieur Conte, j'imagine,  
6 va vous remettre une somme d'argent.

7 R. Oui, monsieur Tony Conte, encore.

8 Q. [492] Il va vous remettre combien?

9 R. Je dirais cinq mille dollars (5 000 \$).

10 Q. [493] Cinq mille dollars (5 000 \$). Parfait. Alors,  
11 moi...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, bon appétit à tous.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Merci beaucoup.

16

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bon après-midi à tous.

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même  
24 serment.

25 R. Oui. Très bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On vous écoute, Maître Gallant.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Merci.

5 Q. [494] Bon après-midi, Monsieur Surprenant.

6 R. Merci.

7 Q. [495] Nous allons maintenant aller à l'appel  
8 d'offres que je vais déposer sous .81 et il s'agit  
9 d'un appel d'offres dont l'ouverture va se tenir le  
10 neuf (9) août deux mille six (2006) à quatorze  
11 heures (14 h 00), c'est l'appel d'offres 9269.

12

13 14P-210.81 : SP06 0172 Appel d'offres 9289 09-08-  
14 2006

15

16 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
17 égout combiné, là où requis, et de conduites d'eau  
18 secondaires dans le boulevard Saint-Laurent, de la  
19 rue Sherbrooke à la Roy, sont ouvertes par  
20 l'avocat.

21 Et les soumissionnaires seront, le plus bas,  
22 Infrabec, à quatre millions cinq cent quatre-vingt-  
23 quatorze mille cinq cent seize (4 594 516 \$),  
24 Construction A.T.A., Conex, TGA, Construction Frank  
25 Catania, Catcan et Construction Garnier. Ici, je ne

1 vous demanderai même pas la question, là, c'est...

2 j'ai reçu les documents de la Ville. C'est vous qui

3 avez... c'est vous qui avez fait la conception.

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[496]** C'est toute la question qu'on a déjà... j'ai

6 déjà couvert avec vous, la question de la dalle de

7 béton...

8 R. Oui. O.K.

9 Q. **[497]** ... sur...

10 R. O.K. O.K.

11 Q. **[498]** ... sur Saint-Laurent.

12 R. Oui.

13 Q. **[499]** Ceci étant dit, de mémoire, ce que vous avez

14 dit, c'est qu'il s'agissait d'un appel d'offres

15 truqué.

16 R. Oui. Oui, oui. Absolument.

17 Q. **[500]** O.K. Et que monsieur Zambito vous a remis de

18 l'argent.

19 R. Oui.

20 Q. **[501]** O.K. Une question qui va me rester, c'est

21 combien monsieur Zambito va vous avoir remis pour

22 cet appel d'offres-là?

23 R. Bien, de mémoire, je dirais autour de quinze mille

24 dollars (15 000 \$).

25 Q. **[502]** Autour de quinze mille dollars (15 000 \$).

1 R. Oui.

2 Q. **[503]** Bon. Je vous avais dit que j'allais revenir  
3 sur tout cet événement-là. Vous l'avez décrit en  
4 long et en large.

5 R. Oui.

6 Q. **[504]** C'est-à-dire que vos plans et devis ne  
7 contenaient pas la mention qu'il y avait, à cette  
8 hauteur-là du boulevard Saint-Laurent, donc en haut  
9 de Sherbrooke, vers le nord jusqu'à la rue Roy...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[505]** ... qu'il n'y avait pas, dans vos plans, la  
12 mention d'une dalle de béton, c'est exact?

13 R. Oui, exact. Il n'y avait pas dans les plans et dans  
14 les documents de soumission et dans le devis. Et le  
15 devis, évidemment, inclut les sondages du  
16 laboratoire, et dans les sondages, on ne faisait  
17 pas état d'une dalle de béton, évidemment.

18 Q. **[506]** Parfait. J'ai reçu également des informations  
19 de la Ville à savoir que ces sondages-là  
20 remontaient même à mil neuf cent soixante-douze  
21 (1972).

22 R. Ah! Oui. En plus!

23 Q. **[507]** Vous l'ignoriez, là? Alors...

24 R. Ah! Je l'ignorais.

25 Q. **[508]** Parfait. Alors, ceci étant dit que... mais

1 effectivement, ce qui confirme votre témoignage,  
2 c'est qu'il n'y a jamais eu de carottage fait sur  
3 la chaussée, ça a été fait sur le trottoir et pour  
4 beaucoup d'autres raisons.

5 R. Oui.

6 Q. **[509]** O.K. Que je... ce n'est pas à vous que je  
7 poserai ces questions-là. D'accord.

8 R. O.K.

9 Q. **[510]** Parce que vous les ignoreriez. Je ne pense  
10 pas que vous étiez là en mil neuf cent soixante-  
11 douze (1972), ce que j'ai compris de votre  
12 témoignage.

13 R. Pas du tout, non. Pas du tout.

14 Q. **[511]** Ceci étant dit, Monsieur Surprenant, moi, ce  
15 qui m'intéresse, c'est que ce contrat-là, si vous  
16 aviez prévu une dalle de béton...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[512]** ... à combien de plus cher vous auriez estimé  
19 ces travaux-là? Vous êtes habitué, là, vous faites  
20 les estimés, là. Si vous aviez pris le fait, si  
21 vous aviez tenu compte de la réalité, là, qu'il  
22 existait une dalle de béton, là...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[513]** ... à combien de plus l'estimé aurait eu  
25 lieu, aurait pu être, plutôt?

1 R. Bien, ce que je peux vous dire, c'est que je vais  
2 préciser que les contrats d'égouts et de conduites  
3 d'eau secondaires avaient été séparés des contrats  
4 de pavage et trottoirs. Donc, si je m'étais occupé  
5 des contrats de pavage, j'aurais su quel aurait été  
6 le prix de la dalle de béton à reconstruire.  
7 Maintenant...

8 Q. **[514]** Non, non, mais...

9 R. Maintenant, je vous dis que quand il y a une dalle  
10 de béton existante et qu'il faut excaver dans la  
11 dalle de béton...

12 Q. **[515]** C'est ça.

13 R. ... et qu'il faut l'enlever...

14 Q. **[516]** Tout à fait.

15 R. ... je ne peux pas estimer le prix de cette  
16 opération-là. Bien, j'ai une idée de la valeur, là,  
17 mais, écoute, normalement l'excavation de  
18 l'entrepreneur, ça comprend l'excavation dans  
19 l'asphalte, dans la dalle de béton et dans tout le  
20 sous-sol sous-jacent, évidemment, ça fait que...

21 Q. **[517]** O.K. Je ne veux pas mettre des chiffres dans  
22 votre bouche, mais on s'entend que ça complique le  
23 travail en termes de main-d'oeuvre et en termes  
24 d'équipement. On parle d'une dalle de béton, là.

25 R. Oui. Oui, oui. Définitivement.

1 Q. **[518]** Alors, est-ce qu'on peut parler d'un horizon  
2 de deux cents, trois cents, quatre cents, cinq cent  
3 mille (200-300-400-500 000 \$) ou plus?

4 R. Bien, j'allais dire le chiffre peut-être cinq cent  
5 mille (500 000 \$) m'apparaîtrait peut-être logique,  
6 là, mais, comme je vous dis, je ne peux pas vous  
7 dire exactement parce que, nous, c'était toujours  
8 inclus dans des prix unitaires qui comprenaient  
9 toute l'excavation.

10 Q. **[519]** Êtes-vous au courant, je vous ai posé la  
11 question à savoir si monsieur Zambito, vous aviez  
12 parlé à monsieur Zambito. Vous n'avez pas la même  
13 version des faits que lui, et caetera. Mais ce  
14 n'est pas tant ça, moi, qui m'intéresse, c'est...  
15 Vous êtes au courant que l'entrepreneur a poursuivi  
16 la Ville.

17 R. Bien, je l'ai su... Moi j'ai entendu parler de  
18 ces... des problèmes de dalle de béton plus tard,  
19 là, je me... Ça c'est un contrat de deux mille six  
20 (2006), peut-être quand, au moment des règlements,  
21 là, justement peut-être au moment des poursuites.

22 Q. **[520]** O.K. Vous avez admis, hier, votre erreur. Je  
23 ne sais pas si c'est vous qui l'aviez qualifiée,  
24 mais on peut parler d'erreur manifeste ou  
25 grossière.



1 R. Absolument.

2 Q. [521] Absolument.

3 R. Absolument. Oui oui.

4 Q. [522] Parfait.

5 R. Définitivement.

6 Q. [523] Alors, généralement, quand il y a une erreur  
7 manifeste ou grossière, on a généralement des  
8 comptes à rendre. Est-ce qu'il y a eu des mesures  
9 disciplinaires contre vous?

10 R. Non non, pas du tout. Aucune mesure disciplinaire.  
11 Sauf que je me souviens très bien que mon patron,  
12 Robert Marcil, m'avait passé un genre de savon, là,  
13 à ce moment-là, au moment des discussions.

14 Q. [524] Et ça a été quoi...

15 R. Mais pas...

16 Q. [525] Ça a été quoi, le passage de savon, ou se  
17 faire donner un savon? Pouvez-vous nous résumer  
18 l'événement? Il vous rencontre...

19 R. Bien, écoute, en gros, c'est, « C'est évident qu'il  
20 y avait une dalle de béton là. Comment ça se fait  
21 que tu n'as pas prévu une dalle de béton? Tu  
22 sais... Avec ton expérience, tu aurais dû prévoir  
23 ça. » Mais je lui ai expliqué qu'on avait des  
24 sondages, puis que s'il y avait eu un seul sondage  
25 qui avait été réalisé dans la rue, il aurait montré

1 la dalle de béton, puis ça aurait été parfait.  
2 C'est évident que tout le monde savait qu'il y  
3 avait des dalles de béton existantes dans le  
4 boulevard St-Laurent. Mais, c'est pour ça que je  
5 dis que c'est une erreur grossière. Mais...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[526]** Mais si vous dites que tout le monde savait  
8 qu'il y avait une dalle de béton qui passait dans  
9 le boulevard St-Laurent, ça veut dire que vous le  
10 saviez aussi. Alors, pourquoi vous avez fait des  
11 plans en ne tenant pas compte de cette dalle de  
12 béton?

13 R. Parce que moi je faisais des plans d'égouts et de  
14 conduites d'eau secondaires. Et la dalle de béton  
15 n'apparaît pas sur les plans. La dalle de béton,  
16 théoriquement, c'est mentionné dans les sondages.  
17 On ne dessine pas les dalles de béton sur nos  
18 plans, là.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[527]** Je vais vous montrer un document à l'écran.  
21 Voulez-vous me donner le document numéro 1, s'il  
22 vous plaît, Madame Blanchette? Bon. Je vais me  
23 limiter à ça, là, parce que ça c'est une partie de  
24 votre plan, là, pour le boulevard St-Laurent. Je  
25 vous en montrais un tantôt, on va revenir, là, sur

1 ce qu'on s'est parlé ce matin éventuellement, puis  
2 ça c'est d'une longueur, ça mesure combien de long,  
3 un plan, là, quand vous faites la conception de  
4 travaux comme ça? Ça a quoi, huit pieds (8 pi) de  
5 long, à peu près?

6 R. Bien, de Sherbrooke à Roy, je ne me souviens pas  
7 exactement ça représente quelle distance, mais des  
8 fois on avait des plans qui étaient très longs,  
9 assez longs. Je dirais jusqu'à une quinzaine de  
10 pieds, peut-être.

11 Q. **[528]** O.K. Je vous suggère que moi je l'ai vu et  
12 c'est très, très long.

13 R. Oui.

14 Q. **[529]** Ça a à peu près une quinzaine de pieds. Mais  
15 je veux juste qu'on le défile, là. Je vous ai  
16 juste... Je fais juste apparaître ça à l'écran pour  
17 les fins de discussion. Descendez-le. Bon. O.K. On  
18 part. Ensuite on a ça, ingénierie... Non non,  
19 attendez, là. Je veux juste lire. Bon. Alors,  
20 reconstruction d'un égout combiné là où requis et  
21 d'une conduite d'eau secondaire, c'est le plan pour  
22 le boulevard St-Laurent, et vous allez... On a  
23 étude et conception, on a des noms : Michel Aubé,  
24 ingénieur; Alain L'Heureux, agent technicien;  
25 Michel Aubé, ingénieur; étude, ingénieur, ingénieur

1 chef d'équipe Michel Aubé, puis là on a une date,  
2 dix-sept (17) juin deux mille six (2006).

3 Ingénierie urbaine, gestion des projets, et là on a  
4 « Préparé par Gilles Surprenant, ingénieur ».

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[530]** Mise en plan par Alain Bélisle, agent  
7 technicien, et on a l'ingénieur, Gilles Surprenant,  
8 soumission, vous pouvez le descendre... Et signé  
9 par vous. Et ça, je vous ai toujours... Je vous ai  
10 demandé, dans les premières questions, vos plans,  
11 quand vous réalisez quelque chose, c'est toujours  
12 signé par l'ingénieur, vous m'avez dit, même, je  
13 pense que c'est votre code déontologique qui vous  
14 l'exige.

15 R. Oui oui. Les plans doivent être signés et scellés  
16 par un ingénieur.

17 Q. **[531]** Bon. Je ne reconnais pas la signature, mais  
18 chef de division, c'était qui le chef de division à  
19 ce moment-là?

20 R. Ça c'est la signature de monsieur Robert Marcil.

21 Q. **[532]** Parfait. Et alors, ceci étant dit, même s'il  
22 y a plusieurs autres travaux, parce que je vous ai  
23 posé la question tantôt, puis, bon, il y a de  
24 l'asphalte, il y a du pavage, et caetera, et  
25 caetera, mais ça reste que ce plan-là était pour

1 des conduites d'eau secondaires. C'est exact?

2 R. Oui. Exact.

3 Q. **[533]** Parfait. Donc, à ce moment-là, pour revenir à  
4 ce que madame la Présidente vous posait, c'était de  
5 votre responsabilité à vous de vous assurer que  
6 tout était conforme, là. Pas à personne d'autre,  
7 là. Vous êtes le professionnel, c'est vous qui  
8 signez le plan.

9 R. Oui. Bien oui. Absolument.

10 Q. **[534]** Puis quand on a un chef de division qui  
11 contresigne, est-ce que le chef de division a  
12 l'obligation de tout vérifier vos plans?

13 R. Bien, c'est... C'est arrivé. C'était fréquent que  
14 mes supérieurs vérifiaient les plans et les devis.

15 Q. **[535]** C'est parce que moi, ce qui me surprend un  
16 peu, c'est de dire que... C'est parce que vous  
17 dites plusieurs choses. C'est que c'était comme de  
18 commune renommée, c'est qu'à peu près tout le monde  
19 savait qu'il y avait une dalle de béton sur St-  
20 Laurent, elle n'apparaît pas dans vos plans, et à  
21 un moment donné vous dites « Je me suis fait passer  
22 un savon par mon supérieur », par monsieur Marcil,  
23 et, bien, en voulant dire, écoute, tu n'as pas vu  
24 ça qu'il y avait une dalle de béton, puis... il  
25 n'était pas de bonne humeur. Mais il contresigne le

1 plan, là. Alors, est-ce qu'il contresigne ça pour  
2 le fun, il ne regarde pas? Il ne regarde pas ce  
3 qu'il signe?

4 R. Bien, moi, en autant que je me souviene, quand mes  
5 supérieurs signaient des plans, j'ai vu souvent mon  
6 supérieur vérifier les plans. Vérifier ce qui  
7 apparaissait sur les plans, là. Et...

8 Q. **[536]** Ça fait que donc, lui non plus ne l'a pas vu,  
9 là, l'histoire de la dalle de béton. Moi, c'est ça  
10 que je veux comprendre.

11 R. Bien, définitivement. Définitivement.

12 Q. **[537]** Tout le monde le savait? C'est un gros  
13 morceau, là.

14 R. Bien oui.

15 Q. **[538]** En anglais, on appelle ça « big chunk »,  
16 c'est dur à avaler, ça là. O.K. Tout le monde le  
17 savait. Et on se ramasse avec un contrat d'une  
18 valeur de, je ne sais pas combien de millions...  
19 qui est à quatre millions point cinq (4,5 M\$), et  
20 que c'est évident, c'est évident qu'il va y avoir  
21 des réclamations par l'entrepreneur, parce que je  
22 vous ai posé la question, vous me dites, à vue de  
23 nez, là, c'est à peu près cinq cent mille  
24 (500 000 \$) de plus?

25 R. Bien, au moment où on signe les documents, ce n'est

1 pas évident qu'il va y avoir des réclamations,  
2 parce qu'on a oublié la dalle de béton.

3 Q. **[539]** O.K. Vous l'avez oubliée.

4 R. On oublie complètement. C'est une erreur. On ne l'a  
5 pas mentionnée.

6 Q. **[540]** O.K.

7 R. Donc, on ne sait pas à ce moment-là.

8 Q. **[541]** O.K. C'est beau.

9 R. On se doute de rien à ce moment-là, là.

10 Q. **[542]** Mais est-ce que le « on » à ce moment-là  
11 inclut Gilles Surprenant et Robert Marcil? Parce  
12 qu'on a deux signA.T.A.ires?

13 R. Bien, définitivement, oui.

14 Q. **[543]** Et les noms qu'on a vus avant, là... Si vous  
15 voulez revenir, Madame Blanchette. Vous allez  
16 vraiment nous instruire là-dessus. Les rôles de  
17 monsieur Aubé et de monsieur L'Heureux là-dedans,  
18 dans ce qu'on appelle « étude et conception »,  
19 c'est?

20 R. Bien, il faut dire qu'il y avait... Étude et  
21 conception, ça, c'est un département de la Ville  
22 qui était dirigé par Michel Aubé à ce moment-là, et  
23 qui faisait le design de base des égouts et  
24 aqueducs. C'est-à-dire qu'il nous donnait les  
25 diamètres des égouts proposés, le diamètre de la

1 conduite d'eau proposée puis tous les éléments de  
2 base comme ça. Nous, on finalisait. C'est ça. On  
3 apportait la finalisation, la dernière touche au  
4 projet.

5 Q. **[544]** O.K. Donc, boulevard St-Laurent, c'est  
6 vraiment un contrat qui est arrangé, mais vous  
7 dites, il n'est pas arrangé en fonction de  
8 l'omission que vous avez faite sur vos plans?

9 R. C'est exactement ce que je dis. Parce que ce n'est  
10 pas une omission volontaire. Je répète que c'est  
11 une erreur.

12 Q. **[545]** O.K. Est-ce qu'il est arrivé...

13 R. Puis...

14 Q. **[546]** Oui. Allez-y!

15 R. Excusez-moi! Je répète que c'est une erreur. Et que  
16 cette erreur ne serait pas arrivée, évidemment, si  
17 on avait eu des sondages adéquats.

18 Q. **[547]** Je vais... Là, on est en deux mille...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[548]** Je ne comprends pas ça. Je m'excuse. Mais  
21 vous dites que vous le saviez qu'il y avait une  
22 dalle de béton qui passait sur la rue St-Laurent.  
23 Alors, comment pouvez-vous reporter la faute aux  
24 sondages qui n'auraient pas été faits ou mal faits?

25 R. Monsieur Zambito a dit l'autre jour : « Tout le



1 monde le savait qu'il y avait une dalle de béton. »  
2 C'est sûr que je le savais. Sauf que quand j'ai  
3 préparé...

4 Q. **[549]** Mais à la limite, si tout le monde le savait  
5 puis vous le saviez, vous n'aviez pas besoin  
6 d'avoir de carottage?

7 R. Bien, ça prenait absolument les sondages pour  
8 préparer les documents de soumission. Et puis il  
9 s'est avéré que les sondages n'étaient pas à la  
10 bonne place. Et puis que, moi, à ce moment-là,  
11 quand j'ai préparé ces devis-là, j'ai préparé  
12 celui-là, j'en ai préparé un autre en même temps,  
13 j'en ai préparé un troisième en même temps, j'ai  
14 complètement... je n'ai plus pensé à la dalle de  
15 béton. Je l'ai complètement oubliée. Même où...  
16 j'étais sûr que c'était dans les sondages, parce  
17 que, moi, je me souviens très bien, j'avais reçu la  
18 pile de sondages, qui est à peu près ça d'épais, et  
19 puis je me suis dit, bon, bien, alors on a des  
20 sondages, donc on est correct, il n'y aura pas de  
21 problème. J'ai fait la même chose pour l'autre  
22 contrat. Et il s'est avéré que les sondages n'ont  
23 pas été exacts. Donc...

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[550]** Ce qui me ramène, je pose peut-être la

1 question, je vais la poser peut-être différemment,  
2 mais qui est toujours la même question : Monsieur  
3 Marcil a-t-il un rôle de tout vérifier? En étant  
4 votre supérieur, a-t-il l'obligation dans ses  
5 fonctions...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[551]** ... a-t-il l'obligation de reprendre votre  
8 plan, de faire une seconde vérification avant d'y  
9 apposer lui-même sa signature?

10 R. Non, à cette réponse-là, je dirais non... à cette  
11 question-là, je dirais non. Non. Je ne pense pas  
12 qu'il puisse avoir le temps de toute façon de  
13 vérifier exactement tout le design et tous nos  
14 devis. Parce que, des fois, on a des devis ça  
15 d'épais.

16 Q. **[552]** Il signe pourquoi, à votre avis? Il signe  
17 pourquoi, à votre avis?

18 R. Bien, c'est pour... comme approbation finale. Ça a  
19 toujours été comme ça chez nous. Le directeur  
20 signait nos plans et devis.

21 Q. **[553]** Ça fait que s'il n'a pas l'obligation de  
22 regarder en détail ce que vous faites, il y a trois  
23 possibilités : Il peut le regarder en détail; il  
24 peut jeter un coup d'oeil en survolant vos plans et  
25 devis; ou pas du tout les regarder?

1 R. On peut dire que c'est ça, oui.

2 Q. **[554]** On peut dire que c'est ça?

3 R. Oui. Absolument. Mais je ne sais pas si on peut le  
4 voir plus loin, mais je répète que, quand il y a  
5 des dalles de béton, ça n'apparaît pas sur le plan.

6 Q. **[555]** O.K.

7 R. Tout ce qu'on voit normalement, c'est la ligne de  
8 pavage, le profil du pavage existant.

9 Q. **[556]** Mais on doit le détailler dans le devis, par  
10 contre?

11 R. On doit le détailler dans le devis, effectivement.

12 Q. **[557]** Ce qui fait en sorte que votre supérieur  
13 avait également soit les trois possibilités que je  
14 vous ai données?

15 R. Oui, oui, oui.

16 Q. **[558]** Vous avez gardé complètement vos devis?

17 R. Oui.

18 Q. **[559]** D'en jeter un coup d'oeil furtif ou carrément  
19 ne pas le regarder?

20 R. Exact.

21 Q. **[560]** Plan et devis. D'accord. Prochain... Oui?

22 R. Non, je voulais dire juste pour revenir à votre  
23 question de tantôt pour l'estimation, peut-être  
24 que, peut-être que je pourrais estimer ça, je ne  
25 sais pas, quatre cent, cinq cent mille dollars

1 (400 000-500 000 \$).

2 Q. [561] Ça vous avez répondu à ma question?

3 R. Comme valeur.

4 Q. [562] O.K. Ce qui implique que nous allons  
5 maintenant aller au contrat que je vais déposer  
6 sous point 82.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Excusez-moi, pardon.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui?

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 A-t-on l'intention de donner une cote au document  
13 qu'on vient de regarder, s'il vous plaît?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Oui, oui, vous avez tout à fait raison. Merci,  
16 Maître St-Jean. Alors, je vais le coter, je ne me  
17 souviens totalement plus où est-ce que je suis  
18 rendu. 181. 182.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pas 182, 102.81.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Non, je ne suis pas à point 80, parce que. Laissez  
23 faire madame la greffière, Madame la Présidente.

24 LA GREFFIÈRE :

25 212.

1 Me DENIS GALLANT :

2 212, merci, je vais l'intituler, je vais lui donner  
3 un titre, attendez, pouvez-vous le descendre, s'il  
4 vous plaît, je veux voir le début. Or, partie du  
5 plan préparé par Gilles Surprenant concernant le  
6 projet du projet du boulevard Saint-Laurent de la  
7 rue Sherbrooke à la rue Roy. Du boulevard Saint-  
8 Laurent, de la rue Sherbrooke à la rue Roy et je  
9 devrais avoir une date sur ce plan-là, généralement  
10 quand il est signé, on va lui donner, signé par  
11 monsieur Surprenant le vingt-six (26) juin deux  
12 mille six (2006).

13

14 14P-212 : Partie du plan préparé par Gilles  
15 Surprenant concernant le projet du  
16 projet du boulevard Saint-Laurent de  
17 la rue Sherbrooke à la rue Roy, le 26  
18 juin 2006

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Moi j'en étais, Maître, sur votre, l'appel d'offres  
22 9269, elle vous l'avez déposé sous 14P-210.81.

23 Me DENIS GALLANT :

24 C'est en plein ça, oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 R. Est-ce que je pourrais apporter une remarque sur le  
4 boulevard Saint-Laurent?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[563]** Oui, allez-y?

7 R. Si je me souviens, monsieur Zambito a déclaré que  
8 quelqu'un lui aurait dit de soumissionner avec  
9 l'information que tu as.

10 Q. **[564]** Bien ce quelqu'un c'est vous, là, qu'il a  
11 dit?

12 R. Non, moi je n'ai jamais dit ça.

13 Q. **[565]** Parfait.

14 R. S'il a soumissionné avec l'information qu'il avait.  
15 Donc, il n'a pas prévu dans son coût l'excavation  
16 dans une dalle de béton parce qu'elle  
17 n'apparaissait pas nulle part, apparemment. Alors,  
18 il n'a pas prévu. Donc son contrat au lieu de  
19 sortir peut-être à quatre millions (4 M) il aurait  
20 dû sortir à trois millions deux cents mille  
21 (3 200 000) à peu près, parce qu'il me semble qu'il  
22 avait évalué ça à huit cent mille dollars  
23 (800 000 \$) l'excavation.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, mais on lui avait dit de ne pas, de

1 soumissionner tel quel, parce que comme les plans  
2 ne prévoyaient pas de dalle de béton, si lui avait  
3 soumissionné plus, il n'aurait pas eu le contrat  
4 parce qu'il n'aurait pas été le plus bas  
5 soumissionnaire et ça n'aurait pas permis de faire  
6 les extra.

7 R. Bien ce que j'allais dire c'est que s'il a  
8 soumissionné tel que, son contrat aurait été plus  
9 bas et il aurait encore été le plus bas  
10 soumissionnaire et son contrat aurait été d'environ  
11 huit cent mille dollars (800 000 \$) plus bas parce  
12 qu'il a évalué ça à huit cent mille dollars  
13 (800 000 \$). Or, la Ville lui a payé finalement, je  
14 ne sais pas combien, peut-être deux cent, trois  
15 cent mille dollars (200 000-300 000 \$). Ça fait que  
16 donc finalement on peut dire que la Ville a  
17 économisé environ cinq cent mille dollars  
18 (500 000 \$).

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[566]** Moi je n'irai pas, là. Je pense qu'on va  
21 passer, je pense que ce n'est pas de votre ressort  
22 sur ce qui s'est passé par après. Je vois maître  
23 St-Jean sourire, là. Je pense qu'on va passer à un  
24 autre contrat.

25 R. Très bien.

1 Q. **[567]** Point 82. Alors, vingt (20) septembre deux  
2 mille six (2006), appel d'offres 9276, qui est  
3 l'appel d'offres reçu pour :  
4 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
5 égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire là  
6 où requis dans les rues Charlevoix, Coleraine et  
7 Hibernia sont ouvertes.

8 Et les soumissionnaires seront les suivants.

9  
10 14P-210-82 : SP06 0223 Appel d'offres 9276  
11 20-09-2006  
12

13 Q. **[568]** Dans un premier temps, s'agit-il d'un de vos  
14 projets?

15 R. Oui, oui, absolument.

16 Q. **[569]** Absolument?

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[570]** Le plus bas soumissionnaire va être Conex,  
19 donc l'entreprise de Tony Conte à six millions cinq  
20 cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-  
21 vingt-dix-neuf (6 595 999), suivi bien toujours du  
22 même monde, alors Excavation Super, Construction  
23 A.T.A., Frank Catania et là, j'en ai un,  
24 Construction Artic Béluga, siège social à Laval,  
25 est-ce que ça vous dit quelque chose?



1 R. Artic Béluga, oui, bien je connais de nom, puis je  
2 sais que d'après cette année-là, après ce contrat-  
3 là je pense qu'il a obtenu un contrat à la Ville si  
4 je me souviens bien.

5 Q. **[571]** O.K. Souvenez-vous qui était la personne  
6 contact chez Artic Béluga?

7 R. Non, pas du tout.

8 Q. **[572]** Pas du tout?

9 R. Non.

10 Q. **[573]** Vous n'avez jamais été payé par quiconque  
11 chez Artic Béluga? Est-ce que ça vous dit quelque  
12 chose?

13 R. Chez Artic Béluga, je pense qu'on voit un contrat  
14 plus loin.

15 Q. **[574]** O.K. On y viendra. Alors Construction  
16 Garnier, Entreprise Catcan, Construction Mirabeau  
17 et Conex, monsieur Conte va vous remettre une somme  
18 de combien?

19 R. Dix-huit mille dollars (18 000 \$) maximum.

20 Q. **[575]** Maximum dix-huit mille dollars (18 000 \$)?

21 R. Oui.

22 Q. **[576]** Parfait.

23 R. Oui.

24 Q. **[577]** Parfait. Ensuite de ça, le prochain va être  
25 numéro 83, .83.

1 14P-210.83 : SP07 0204 Appel d'offres 9290 16-05-  
2 2007

3  
4 Seize (16) mai deux mille sept (2007) à quatorze  
5 heures (14 h 00), appel d'offres 9290, soumissions  
6 reçues pour la construction ou reconstruction, là  
7 où requis, d'un égout combiné et d'une conduite  
8 d'eau secondaire dans la rue Déom, incluant les  
9 travaux dans le parc Marie Gérin-Lajoie et dans le  
10 chemin Deacon, dans les limites décrites aux pages  
11 3 à 9 de la formule de soumission - arrondissement  
12 Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce groupe 1 sont  
13 ouvertes, et vous allez avoir les soumissionnaires  
14 suivants. Dans un premier temps, est-ce l'une de  
15 vos conceptions?

16 R. Oui oui. Oui, absolument.

17 Q. **[578]** Parfait.

18 R. Oui.

19 Q. **[579]** Bentech va être le plus bas soumissionnaire à  
20 deux millions vingt mille (2 020 000), Ste-Croix,  
21 Excavations Super, Conex, Construction Mirabeau,  
22 Construction A.T.A., Canasa, Arctic Béluga, Catcan,  
23 Timberstone. On a vu, je vous dirais, la plupart de  
24 ces... Ste-Croix, je vous en ai parlé...

25 R. Oui.

1 Q. **[580]** Canasa également.

2 R. Oui.

3 Q. **[581]** Arctic Béluga, vous venez d'en parler,  
4 Timberstone vous en avez déjà parlé, des gens que  
5 vous ne connaissez pas, là.

6 R. Oui.

7 Q. **[582]** Ceci étant dit, est-ce que c'est un appel  
8 truqué?

9 R. Oui, oui. Ça avait été arrangé par les  
10 entrepreneurs.

11 Q. **[583]** Qui vous a payé chez Bentech?

12 R. Pour celui-là, je dirais que c'était Antonio  
13 Bentivegna.

14 Q. **[584]** Monsieur Antonio Bentivegna?

15 R. Oui.

16 Q. **[585]** Et il vous a donné quelle somme?

17 R. Bien, je dirais cinq mille dollars (5 000 \$).

18 Q. **[586]** Cinq mille dollars (5 000 \$). Le prochain,  
19 qui va être .84.

20

21 14P-210.84 : SP07 0302 Appel d'offres 9383 22-08-  
22 2007

23

24 Vingt-deux (22) août deux mille sept (2007), appel  
25 d'offres 9383, soumissions reçues pour la

1 reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite  
2 d'eau secondaire là où requis dans la rue Payette,  
3 de la rue Chatham à la rue des Seigneurs et dans  
4 les rues... de la rue St-Philippe, de la rue St-  
5 Antoine, de la rue Richelieu, groupe 2,  
6 arrondissement Sud-Ouest sont ouvertes. Est-ce  
7 l'une de vos conceptions?

8 R. Oui. Absolument.

9 Q. **[587]** Oui?

10 R. C'est moi qui ai travaillé là-dessus.

11 Q. **[588]** Êtes-vous en mesure de nous dire... Bien, je  
12 vais quand même vous dire qui sont les  
13 entrepreneurs. Donc, Excavations Super, donc on  
14 parle de monsieur Cappello?

15 R. Oui.

16 Q. **[589]** De TGA Montréal, de Conex, de Bentech, de  
17 Construction A.T.A., de Construction Mirabeau, de  
18 Construction Frank Catania et de Construction  
19 Terramex, dont vous nous avez dit que vous ne  
20 connaissiez pas, là, la compagnie Terramex.

21 R. Exact.

22 Q. **[590]** Ceci étant dit, était-ce un appel d'offres  
23 truqué par les entrepreneurs?

24 R. Oui. Oui, oui, absolument. Absolument, oui.

25 Q. **[591]** Et monsieur Cappello vous a remis une somme

1 de combien?

2 R. Six mille (6 000) ou sept mille dollars (7 000 \$).

3 Q. **[592]** De six à sept mille dollars (7 000 \$)?

4 R. Disons sept mille (7 000).

5 LA GREFFIÈRE :

6 Maître Gallant, vous avez dit 85. C'est 84.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Je m'en excuse. .84, merci.

9 Q. **[593]** Donc, de six à sept mille dollars (7 000 \$),  
10 et plus proche du sept mille (7 000), à ce que je  
11 peux comprendre de votre réponse?

12 R. Absolument.

13 Q. **[594]** Absolument. Parfait.

14 R. De mémoire.

15 Q. **[595]** De mémoire. .85, en date du dix-sept (17)  
16 octobre deux mille sept (2007).

17

18 14P-210.85 : SP07 0382 Appel d'offres 9392 17-10-  
19 2007

20

21 Appel d'offres 9392, soumissions pour la  
22 reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite  
23 d'eau secondaire, et reconstruction du pavage et  
24 des trottoirs là où requis, PRR 2007, réseau  
25 artériel, contrat 28... Qu'est-ce que ça veut dire,

1 ces chiffres-là, PRR 2007, réseau artériel, contrat  
2 28? Êtes-vous au courant?

3 R. Bien, le PRR, c'est le programme de réfection  
4 routière.

5 Q. **[596]** O.K. Est-ce que c'est un programme de la  
6 Ville, uniquement de la Ville?

7 R. Oui, oui, absolument.

8 Q. **[597]** Oui?

9 R. Oui.

10 Q. **[598]** Réseau artériel, contrat 28. Donc, le vingt-  
11 huitième de ce programme-là?

12 R. Défini... Oui. Sûrement.

13 Q. **[599]** Définitivement?

14 R. Sûrement.

15 Q. **[600]** Dans l'avenue du Docteur Penfield, l'avenue  
16 Cedar au chemin de la Côte-des-Neiges,  
17 arrondissement de Ville-Marie, sont ouvertes. Et  
18 vous allez avoir les soumissionnaires suivants :  
19 Construction F. Catania, ALI Excavation, ça c'est  
20 une première avec vous, là, ALI Excavation. Est-ce  
21 que ça vous dit quelque chose? Siège social à  
22 Valleyfield.

23 R. Absolument pas.

24 Q. **[601]** Absolument pas?

25 R. Non non, je ne connais... Je ne connais pas du tout

1 ces gens-là.

2 Q. **[602]** Construction Mirabeau, Entreprises Ste-Croix,  
3 Conex Construction Routière, Construction Arctic  
4 Béluga, Bentech, Construction A.T.A, Entreprises  
5 Catcan, et pouvez-vous nous dire, dans un premier  
6 temps, s'il s'agit d'un de vos projets?

7 R. Docteur Penfield, oui, oui. Définitivement, c'est  
8 moi qui ai travaillé là-dessus.

9 Q. **[603]** Parfait. Chez Construction Frank Catania, à  
10 ce moment-là, on est en deux mille sept (2007), qui  
11 va être votre interlocuteur?

12 R. Et auparavant, je dois vous dire que c'est une  
13 soumission qui avait été truquée par les  
14 entrepreneurs, effectivement.

15 Q. **[604]** C'est une soumission truquée, oui.

16 R. Oui. Et si je me souviens bien, à ce moment-là  
17 c'était un monsieur...

18 Q. **[605]** Vous avez évoqué ce matin monsieur Fedele, et  
19 ensuite vous avez parlé de monsieur Martin Daoust.

20 R. Oui, exactement. C'est monsieur Martin Daoust.  
21 Excusez-moi.

22 Q. **[606]** Vous avez fait affaire, à ce moment-là, pour  
23 ce contrat-là, avec monsieur Martin Daoust?

24 R. Oui. Si je me souviens bien, oui. Oui.

25 Q. **[607]** Parfait. C'était la première fois?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [608] Et combien monsieur Daoust va vous donner?

3 R. Cinq mille dollars (5 000 \$).

4 Q. [609] Cinq mille dollars (5 000 \$). .86.

5

6 14P-210.86 : SP07 0391 Appel d'offres 9384 07-11-  
7 2007

8

9 Sept (7) novembre deux mille sept (2007), les  
10 soumissions reçues... Bien, c'est l'appel d'offres  
11 9384, soumissions reçues pour la reconstruction  
12 d'une conduite d'eau secondaire là où requis dans  
13 l'avenue Chester, de l'avenue Mayfair à l'avenue  
14 Westhill, arrondissement Côte-des-Neiges, Notre-  
15 Dame-de-Grâce, sont ouvertes. Les soumissionnaires  
16 vont être les suivants : Le plus bas va être Conex  
17 Construction Routière, suivi de Mirabeau, d'A.T.A.,  
18 de Bentech, de Frank Catania, de TGA Montréal, et  
19 des Entreprises Catcan. Donc, ici, on n'a pas de  
20 « outsider »?

21 R. Effectivement.

22 Q. [610] Êtes-vous en mesure de nous dire si c'est  
23 l'un de vos projets et si c'est un appel d'offres  
24 truqué?

25 R. Chester. Parce que dans ces années-là, comme je



1 vous ai dit, il y a des bureaux de génie-conseil  
2 qui sont venus travailler chez nous. Chester, je  
3 crois que c'est moi qui ai travaillé là-dessus,  
4 oui.

5 Q. **[611]** Parfait. Donc, j'imagine que votre  
6 interlocuteur, c'est Tony Conte. Est-ce que c'est  
7 un appel d'offres, selon vous, qui est un appel  
8 d'offres truqué?

9 R. Oui, absolument.

10 Q. **[612]** Et monsieur Conte va vous remettre une somme  
11 de combien?

12 R. J'évaluerais à peut-être quatorze mille dollars  
13 (14 000 \$) maximum.

14 Q. **[613]** Quatorze mille dollars (14 000 \$) maximum?

15 R. Oui.

16 Q. **[614]** Parfait. Point 87. Vingt (20) février deux  
17 mille huit (2008), appel d'offres 9455.

18

19 14P-210.87 : SP06 0034 Appel d'offres 9455

20 20-02-2008.

21

22 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'un  
23 égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire là  
24 où requis, dans les rue Eleanor et Barré,  
25 arrondissement sud-ouest, sont ouvertes.

1 Les soumissionnaires vont être les suivants :  
2 Constructions Infrabec qui sera le plus bas  
3 soumissionnaire à un million deux cent vingt-neuf  
4 mille quatre cent cinquante (1 229 450 \$), suivi  
5 d'Excavation Super; de Bentech; de Conex  
6 Construction; de Construction Mirabeau; les  
7 Entreprises Catcan; et de Construction Léomar inc.  
8 de Terrebonne. Léomar, je vous ai déjà posé la  
9 question. Vous ne savez pas, vous n'avez jamais  
10 fait affaire avec eux?

11 R. Léomar, comme j'avais mentionné, je crois que j'ai  
12 fait un contrat avec eux sur la rue de Lorimier à  
13 la sortie du pont Jacques-Cartier dans les années  
14 deux mille huit (2008) peut-être.

15 Q. **[615]** O.K.

16 R. Je ne me souviens pas vraiment.

17 Q. **[616]** Est-ce votre réalisation? On parle des rues  
18 Eleanor et Barré.

19 R. Oui. Oui, oui.

20 Q. **[617]** Tout à fait?

21 R. Oui, absolument, oui.

22 Q. **[618]** Alors, est-ce que c'était un appel d'offres  
23 qui était truqué?

24 R. Oui. Oui.

25 Q. **[619]** Et à ce moment-là, comme vous avez toujours

1 dit, c'est monsieur Zambito lui-même qui vous  
2 faisait les paiements, monsieur Zambito vous a  
3 donné combien pour ce travail-là, pour ce contrat-  
4 là plutôt?

5 R. Bien, de mémoire, je dirais sept mille dollars  
6 (7 000 \$).

7 Q. **[620]** Environ sept mille (7 000 \$)?

8 R. Maximum.

9 Q. **[621]** Maximum sept mille dollars (7 000 \$)?

10 R. Oui.

11 Q. **[622]** 88, point 88. Quatorze (14) mai deux mille  
12 huit (2008), l'appel d'offres 9539.

13

14 14P-210.88 : SP06 0206 Appel d'offres 9539

15 14-05-2008.

16

17 Les soumissions reçues pour la construction et  
18 reconstruction là où requis d'un égout combiné, de  
19 la rue Louvain, du boulevard de l'Acadie, sont  
20 ouvertes. Et les soumissionnaires seront : Le plus  
21 bas soumissionnaire sera Catcan à cinq millions  
22 quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent  
23 soixante-seize (5 499 776 \$) suivi de Conex, de  
24 Construction Artic Béluga, les Excavations Super,  
25 de Bentech, de Construction A.T.A., des Entreprises

1 Canbec de Lachine et Construction Frank Cantania.

2 R. Oui.

3 Q. **[623]** Dans un premier temps, on va revenir au  
4 descriptif. Est-ce l'une de vos réalisations?

5 R. Louvain et l'Acadie, oui, c'est moi qui ai préparé  
6 les documents de soumission.

7 Q. **[624]** Était-ce un appel d'offres truqué par les  
8 entrepreneurs?

9 R. Effectivement, ça a été truqué par les  
10 entrepreneurs.

11 Q. **[625]** Chez Catcan, est-ce qu'on parle toujours de  
12 monsieur Paolo Catania de Catcan qui vous rencontre  
13 et qui vous remet des sommes d'argent?

14 R. Je dirais que oui.

15 Q. **[626]** Et monsieur Catania va vous remettre une  
16 somme de combien pour cet appel d'offres-là?

17 R. Je dirais six, sept mille dollars (6-7 000 \$).

18 Q. **[627]** De six à sept mille dollars (6-7 000 \$)?

19 R. Oui.

20 Q. **[628]** Parfait.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[629]** Ce matin, vous avez dit qu'à compter de deux  
23 mille six (2006), parce que les entrepreneurs vous  
24 trouvaient moins utile pour pouvoir obtenir les  
25 soumissions qui les intéressaient, on a arrêté de

1 vous payer, ou bien on vous payait pas mal moins  
2 cher. Là, on a passé plusieurs contrats depuis ce  
3 temps, et une seule place où il n'y a pas eu de  
4 cote que vous avez encaissée. Est-ce qu'on avait  
5 vraiment arrêté de vous payer? Parce que, là, c'est  
6 arrivé juste une fois d'après les contrats que vous  
7 avez suivis, là.

8 R. Bien, en réalité, je dirais que le... il y avait  
9 deux entrepreneurs, je pense, qui avaient arrêté de  
10 payé. C'était monsieur Borsellino et je crois  
11 monsieur Joe Piazza chez TGA. Mais comme je vous  
12 avais dit, on m'avait dit que c'était au libre  
13 choix des entrepreneurs d'y aller pour un genre de  
14 montant forfaitaire. Ça fait que, ici, on voit que  
15 c'est un contrat de cinq millions cinq cent mille  
16 (5,5 M), j'ai peut-être reçu six, sept mille  
17 dollars (6-7 000 \$).

18 Q. **[630]** Donc, quand vous recevez toujours une cote  
19 dans ce contrat-ci, est-ce à dire que  
20 l'entrepreneur, encore une fois, quelques jours  
21 avant l'ouverture des soumissions, vous a appelé  
22 pour vous dire : « Le contrat est truqué, c'est à  
23 mon tour, c'est moi qui vais l'avoir »? Est-ce que,  
24 ça, c'est encore la même recette que vous nous avez  
25 décrite dans votre témoignage?

1 R. Bien, c'est possiblement la même recette. Sauf que,  
2 comme j'ai déjà mentionné, ça arrivait qu'on ne  
3 m'appelait plus, là. Les entrepreneurs  
4 connaissaient les montants qu'ils voulaient  
5 soumissionner.

6 Q. **[631]** Mais, là, quand on a commencé les contrats,  
7 on était dans le début des années deux mille  
8 (2000). Là, on est rendu en deux mille huit (2008).  
9 On est un peu plus proche d'aujourd'hui, est-ce que  
10 vous avez un souvenir concret que pour ce contrat-  
11 ci, on est rendu en mai, vous avez la conviction  
12 que vous avez rencontré quelqu'un qui vous a donné  
13 vote cote d'à peu près six mille dollars (6 000 \$)  
14 puis que cette personne-là a fait comme d'habitude,  
15 vous dites que c'était un contrat qui était truqué  
16 ou bien vous fonctionnez encore un peu par des  
17 indices, c'est-à-dire que c'est en regardant les  
18 prix que vous concluez que c'est truqué. Et c'est  
19 en regardant le prix que vous regardez à peu près  
20 le montant qu'on vous a donné?

21 R. Non, évidemment avec les indices, on peut voir que  
22 c'est truqué, évidemment.

23 Q. **[632]** Mais vous là, quand vous jugez que c'est  
24 truqué, que votre cote est à six mille dollars  
25 (6000 \$), est-ce que c'est par des indices?

1 R. Bien c'est par ces indices-là, mais je me souviens  
2 que les contrats étaient encore truqués et on est  
3 en l'année deux mille huit (2008), là, c'était  
4 encore truqué.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[633]** Je vais vous aider moi?

7 R. Oui.

8 Q. **[634]** En deux mille neuf (2009)...

9 R. Oui.

10 Q. **[635]** ... là, est-ce que vous avez reçu des, pour  
11 l'année deux mille neuf (2009) au complet, là, on  
12 n'est pas rendu, là, encore, est-ce que vous avez  
13 reçu quelques paiements que ce soit?

14 R. Aucun.

15 Q. **[636]** O.K. Est-ce que vous avez, est-ce que ça a  
16 été porté à votre attention que vous ne receviez  
17 plus de cote parce que justement les contrats  
18 n'étaient plus truqués ou plutôt parce qu'on  
19 n'avait plus besoin de Gilles Surprenant, est-ce  
20 que... ou un mélange des deux, avez-vous ces  
21 indications-là, ces informations-là? Est-ce qu'on  
22 vous les a données?

23 R. Bien pas comme ça j'imagine, mais moi je savais que  
24 les contrats étaient truqués et on ne m'a plus rien  
25 payé pour ces contrats-là.

1 Q. **[637]** O.K. Comment saviez-vous qu'en deux mille  
2 neuf (2009) les contrats étaient encore truqués?

3 R. Bon, on va les voir tout à l'heure.

4 Q. **[638]** Je ne vous ferai pas de peine, mais je n'en  
5 regarderai pas en deux mille neuf (2009) avec vous,  
6 peut-être un?

7 R. O.K.

8 Q. **[639]** Alors, question, là, au niveau de votre  
9 mémoire, là, souvenez-vous si en deux mille neuf  
10 (2009) il y avait des contrats truqués?

11 R. Oui, sûrement.

12 Q. **[640]** Avez-vous cette certitude-là?

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[641]** O.K. Je vais vous en montrer un tantôt qu'on  
15 finisse le deux mille neuf (2009) puis on s'en  
16 jaspera.

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. **[642]** Si vous me permettez. Monsieur Zambito nous a  
19 dit que la création de l'escouade Marteau il y  
20 avait une certaine prudence de la part des  
21 entrepreneurs pour essayer d'éviter...

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[643]** ... une collusion trop intense et peut-être  
24 même d'arrêter cette activité-là. Vous est-ce que  
25 c'est quelque chose que vous avez déjà entendu des



1 entrepreneurs vous dire quand vous les rencontrez  
2 pour récupérer votre cote, là. Vous dire bien, là,  
3 je pense qu'on va, on va être plus prudent, on va  
4 laisser faire parce qu'on a peur de Marteau, plus  
5 le fait comme vous l'avez soulevé qu'il y avait des  
6 articles de journaux qui soulevaient des doutes  
7 dans certains contrats?

8 R. Hum, hum. Moi j'ai reçu des cotes jusqu'à l'année  
9 deux mille huit (2008) et en l'année deux mille  
10 huit (2008), on ne parlait pas encore de  
11 l'opération Marteau.

12 Q. **[644]** Donc les articles de journaux à l'effet qu'il  
13 commençait à voir des doutes, vous en avez fait  
14 allusion tout à l'heure?

15 R. Bien il y avait des articles dans les journaux  
16 effectivement qui parlaient de copinage, de choses  
17 comme ça, mais moi si je me souviens bien puis  
18 comme monsieur Zambito a mentionné, c'est à partir  
19 de peut-être la mi ou la fin deux mille neuf (2009)  
20 que l'impact de l'opération Marteau s'est vraiment  
21 fait sentir.

22 Q. **[645]** Puis vous quand vous avez pris votre  
23 retraite, est-ce que vous avez pris votre retraite  
24 un peu par crainte de l'arrivée de l'escouade  
25 Marteau ou vous étiez déjà rendu à la pleine

1           retraite complètement?

2           R. Moi j'étais rendu à trente-trois (33) ans de  
3           service et ça faisait quelques années que je  
4           pensais partir. Et ce qui m'a incité le plus à  
5           partir c'est que, c'est que depuis quelque temps ma  
6           fille la plus vieille était malade et on a appris  
7           que ses reins ne fonctionnaient plus et qu'on  
8           devait suivre des traitements de dialyse trois fois  
9           par semaine. Et que j'ai appris aussi que mon autre  
10          fille voulait redéménager chez moi. Alors, je me  
11          dis « bien c'est le temps ».

12          Q. **[646]** Donc en rien la crainte de l'escouade Marteau  
13          a pu amener un départ à la retraite, que ça a  
14          accéléré, vous ça ne vous a jamais passé par  
15          l'esprit?

16          R. Bien ça m'est peut-être passé par la tête, mais ce  
17          n'était pas mes préoccupations principales, loin de  
18          là.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[647]** Pourquoi vous dites « loin de là »?

21          R. Bien loin de là, parce que je considérais que la  
22          santé de ma fille c'était pas mal plus important  
23          que toutes ces histoires-là.

24          Q. **[648]** Ah, je comprends, mais l'escouade Marteau,  
25          elle, devait tout de même faire partie de vos

1 préoccupations d'une façon ou d'une autre?

2 R. Bien j'en avais entendu parler évidemment. Je  
3 savais que ça s'en venait, bien d'une façon ou  
4 d'une autre. Peut-être qu'inconsciemment aussi ça  
5 m'a peut-être incité à partir, là. Mais je vous dis  
6 les considérations principales c'est ce que je vous  
7 ai énumérées.

8 Q. **[649]** Parce que vous malgré que vous dites que  
9 jamais vous n'auriez aimé que la Ville soit, ou  
10 qu'il y ait autant de fonctionnaires ou de  
11 corruption qui s'installe au sein de la Ville, vous  
12 vous n'avez jamais rien fait pour corriger la  
13 situation?

14 R. Pour corriger la situation, excusez-moi, de  
15 corruption et de collusion organisée par un groupe  
16 d'ingénieurs...

17 Q. **[650]** Hum, hum?

18 R. ... par un groupe d'entrepreneurs bien structuré et  
19 qui fonctionnait et qui ont fonctionné pendant neuf  
20 ans à peu près. Et comme je vous ai mentionné hier  
21 ou peut-être avant-hier, moi personnellement je  
22 n'étais qu'un simple fonctionnaire, je n'ai jamais  
23 reçu d'indication quelconque de la part de mes  
24 supérieurs ou de la part de quelque instance  
25 supérieure qu'il y a des tentatives qui avaient été

1 faites pour corriger la situation.

2 Q. **[651]** Oui, mais vous, vous ne leur avez jamais dit  
3 non plus qu'on vous achetait et qu'un groupe  
4 d'ingénieurs ou de fonctionnaires était acheté.  
5 Vous n'avez jamais... vous ne vous êtes jamais  
6 plaint de cette situation-là à vos supérieurs.

7 R. Je n'avais pas à en parler à mes supérieurs parce  
8 que mes supérieurs étaient au courant de la  
9 situation.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[652]** Quand vous dites « au courant de la  
12 situation », pas à l'effet que vous recevez une  
13 cote là. Ils sont au courant de la situation à  
14 l'effet que les coûts ont fortement augmenté, donc  
15 que ça coûte de plus en plus cher, anormalement  
16 plus cher de plus en plus. Est-ce qu'ils sont  
17 également au courant qu'il y a collusion dans le  
18 marché?

19 R. Bien, selon moi, oui.

20 Q. **[653]** Oui, mais vous n'avez jamais eu d'échange  
21 avec eux à l'effet qu'il y avait collusion. Vous ne  
22 leur avez jamais dit : « Moi, je pense qu'il y a  
23 collusion dans le marché » là, vous là.

24 R. Un instant. Du moment que ça a commencé, on a  
25 constaté... tout le monde a constaté, tous les

1           ingénieurs chez nous ont constaté, tous les  
2           dirigeants chez nous ont constaté qu'il y avait des  
3           augmentations de...

4           Q. **[654]** De coûts.

5           R. ... de trente pour cent (30 %), là.

6           Q. **[655]** Oui.

7           R. Donc, on parlait, j'allais voir monsieur Themens :  
8           « Regarde, ça a augmenté de trente-cinq pour cent  
9           (35 %) là ». Donc, tout le monde le savait, tous  
10          mes supérieurs le savaient.

11          Q. **[656]** Oui, ils savaient que ça avait augmenté de  
12          trente pour cent (30 %), mais est-ce que vous avez  
13          discuté entre vous, de dire : « Bon, si ça a  
14          augmenté de trente pour cent (30 %), c'est parce  
15          qu'il y a de la collusion entre les  
16          entrepreneurs »? Est-ce que vous avez dit ça, vous  
17          avez discuté de ça avec vos collègues et vos  
18          supérieurs à la Ville de Montréal...

19          R. Oui. Oui, oui.

20          Q. **[657]** ... que c'était à cause de la collusion...

21          R. Oui, oui.

22          Q. **[658]** ... que les coûts augmentaient?

23          R. Bien, tout le monde savait que c'était à cause de  
24          la collusion parce que...

25          Q. **[659]** Tout le monde savait, mais est-ce que vous en

1           avez discuté là? Je ne voudrais... Est-ce que vous  
2           vous rappelez d'avoir discuté avec des collègues ou  
3           des supérieurs...

4           R. Bien, absolument.

5           Q. **[660]** ... que la cause de la hausse des coûts,  
6           c'était la collusion?

7           R. Absolument. Absolument.

8           Q. **[661]** O.K. Merci.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[662]** Et qu'est-ce qu'on vous faisait comme  
11          réponse?

12          R. Bien, c'étaient des discussions là qu'on avait,  
13          donc ça n'exigeait pas de réponse.

14          Me DENIS GALLANT :

15          Q. **[663]** Vous dites que vous étiez en mode discussion  
16          et non en mode solution. Il n'y a personne qui a  
17          cherché à essayer de trouver des solutions? À dire  
18          que les payeurs de taxes montréalais payent trente  
19          pour cent (30 %) de plus cher. Il n'y a personne  
20          qui a...

21          R. Pas à ma connaissance.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[664]** Et est-ce qu'ils savaient aussi que vous  
24          perceviez une cote?

25          R. Bien, moi, je n'en ai jamais parlé, évidemment, mais

1           apparemment que c'était devenu un secret de  
2           polichinelle, ça fait que j'imagine qu'ils le  
3           savaient.

4           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5           Q. **[665]** Mais, vous avez discuté avec vos supérieurs à  
6           l'effet que c'était la collusion qui créait  
7           l'augmentation des coûts. Et vos supérieurs ne vous  
8           ont jamais dit qu'ils ont transmis leur jugement en  
9           plus haut lieu, notamment vers le comité exécutif  
10          pour dire que : « écoutez - on dit aux gens du  
11          comité exécutif que - s'il y a une grosse  
12          augmentation des coûts, on pense qu'il y a de la  
13          collusion, donc faites quelque chose ». Vos  
14          supérieurs ne vous ont jamais dit ça. Donc, à  
15          quelque part, ça a arrêté dans... si ce n'est  
16          jamais revenu, on ne vous a jamais dit qu'eux ont  
17          agi, donc ça a arrêté à quelque part dans la ligne  
18          qui mène vers le comité exécutif.

19          R. On ne m'a jamais informé à cet effet-là. Mais,  
20          maintenant, où tracer la ligne dont vous parlez? Je  
21          ne peux pas vous le dire.

22          Q. **[666]** Donc, monsieur Marcil ne vous a jamais dit :  
23          « moi, j'ai transmis ça en haut là, je leur ai dit  
24          qu'on pensait, nous, que c'est de la collusion ».

25          R. Non, non, jamais.

1 Q. **[667]** Il vous a dit ça... il ne vous a jamais dit  
2 ça non plus.

3 R. Jamais. Jamais, jamais. Non, pas du tout.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Étais-je rendu à 89? Alors, .89, appel d'offres  
6 9569 en date... dont l'ouverture a eu lieu le  
7 quatre (4) juin deux mille huit (2008).

8

9 14P-210.89 : SP08 0231 Appel d'offres 9569 04-06-  
10 2008

11

12 Les soumissions reçues pour la reconstruction d'une  
13 conduite d'eau secondaire de la rue Chabanel côté  
14 sud, de la rue Meilleur à la rue Tolhurst sont  
15 ouvertes. Et dans un premier temps, est-ce qu'il  
16 s'agit de l'une de vos réalisations, Monsieur  
17 Surprenant?

18 R. La rue Chabanel, oui. Oui, oui. Oui, c'est moi.

19 C'est moi.

20 Q. **[668]** Les soumissionnaires sont Conex Construction,  
21 Bentech, Construction A.T.A... Construction A.T.A.,  
22 Construction Frank Catania, Salvex - première fois  
23 qu'on en parle avec vous, Salvex.

24 R. Oui.

25 Q. **[669]** Est-ce que ça vous dit quelque chose?



1 R. Non, je ne connais pas ces gens-là.

2 Q. **[670]** Super, Excavations Super, Entreprises Catcan  
3 et Constructions Infrabec. Et, de mémoire, c'est le  
4 premier qu'on voit, regardez bien ce qu'on réclame  
5 comme cautionnement. Un cautionnement de dix pour  
6 cent (10 %) du montant de la soumission. Ce qui  
7 fait en sorte que... ce qui fait en sorte que le  
8 montant de l'estimé - parce que, ça aussi, c'est un  
9 secret de polichinelle que tout le monde savait -  
10 c'était l'estimé de la Ville le montant du  
11 cautionnement requis.

12 R. Oui.

13 Q. **[671]** En indiquant dix pour cent (10 %), bien,  
14 c'est dix pour cent (10 %) de quoi? On ne le sait  
15 pas. Étiez-vous là? Vous étiez sûrement là, mais  
16 avez-vous pris part à des discussions justement  
17 pour enlever le montant, qu'on enlève un montant  
18 fixe à titre de cautionnement? Par exemple, quatre  
19 cent cinquante mille (450 000 \$), ce qui ferait en  
20 sorte que l'entrepreneur sait que c'est un estimé  
21 de quatre virgule cinq millions (4,5 M).

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[672]** Est-ce que ça vous dit quelque chose ça?

24 R. Bien, oui, il y a sûrement eu des discussions.  
25 Possiblement que j'ai participé à ces discussions-

1           là parce que...

2           Q. **[673]** O.K. Oui, allez-y.

3           R. Bien, effectivement, comme j'ai toujours mentionné,  
4           les entrepreneurs, le cautionnement de dix pour  
5           cent (10 %), ça donnait une très bonne indication  
6           de la valeur de l'estimé de la Ville. Donc, ce  
7           n'était pas... ce n'était pas avantageux pour la  
8           Ville, évidemment, de donner une telle information.

9           Q. **[674]** Donc, effectivement, donc ce que vous dites  
10          là, finalement, cette décision-là a été prise  
11          justement pour, je devrais dire, enlever une chance  
12          aux entrepreneurs - « chance », si je peux parler  
13          de chance là - mais peut-être pour éviter une  
14          certaine collusion là.

15          R. Bien, je dirais, absolument, oui. Absolument.

16          Q. **[675]** O.K. Et ça...

17          R. Donc, l'entrepreneur, à ce moment-là, il  
18          établissait son propre prix à lui et...

19          Q. **[676]** Puis il donnait dix pour cent (10 %).

20          R. ... le cautionnement, il l'établissait à dix pour  
21          cent (10 %) de la valeur de son contrat.

22          Q. **[677]** Parfait. Et ça, ça a été... Je vous ai montré  
23          une directive, tantôt, pour la liste des  
24          soumissionnaires. Est-ce que ça, ça a fait l'objet  
25          d'une directive? Est-ce que c'est... Là on est en

1 deux mille huit (2008). Peut-être... Est-ce que  
2 c'est monsieur Marcil qui a la paternité de cette  
3 directive-là? Est-ce que vous êtes au courant de  
4 ça?

5 R. Non. Je ne suis pas au courant du tout.

6 Q. **[678]** Pas au courant du tout?

7 R. Je ne suis pas au courant. Non.

8 Q. **[679]** Vous savez que ça s'est fait à un moment  
9 donné...

10 R. Oui.

11 Q. **[680]** ... puis ça s'arrête là?

12 R. Oui. Possiblement que dans ce temps-là, c'est peut-  
13 être monsieur Marc Hébert qui s'occupait des... de  
14 refaire un petit peu le modus operandi des  
15 soumissions, puis on est arrivé à cette solution-  
16 là.

17 Q. **[681]** O.K. Je ne veux pas faire de peine à celui  
18 qui y a pensé, là, mais vous allez convenir avec  
19 moi que ça c'est un appel d'offres truqué.

20 Regardez-le comme il faut, là, regardez, un, si  
21 c'est votre conception, puis si c'est un appel  
22 d'offres truqué.

23 R. Oui. C'est moi qui ai fait ce projet-là. Et, si je  
24 me souviens, c'était truqué, oui. Par les  
25 entrepreneurs.

1 Q. **[682]** Mais si on prend un... Si on prend aussi,  
2 également, un des indicateurs, on regarde que ça se  
3 suit, là, de façon très logique, là. Huit cent  
4 quatre-vingt-seize (896), neuf cent dix-huit (918),  
5 neuf cent trente-huit (938), neuf cent quarante-  
6 cinq (945), neuf cent cinquante (950), neuf cent  
7 cinquante-neuf (959), neuf cent soixante-seize  
8 (976), neuf cent soixante-seize (976). Alors, il  
9 n'y a pas personne qui est dans le champ gauche  
10 vraiment, là-dedans, là.

11 R. Pas vraiment, hein!

12 Q. **[683]** Pas vraiment, hein?

13 R. Non.

14 Q. **[684]** Alors, ceci étant dit, que malgré toute la  
15 bonne volonté, on a passé à côté. Alors, c'est un  
16 appel d'offres truqué?

17 R. Oui.

18 Q. **[685]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[686]** Et c'est Tony Conte qui a remporté la mise.  
21 Est-ce que monsieur Conte vous a donné de l'argent  
22 à ce moment-là?

23 R. Bien, sûrement, oui. Oui.

24 Q. **[687]** Sûrement.

25 R. Oui.

1 Q. **[688]** Est-ce qu'il vous en a donné, et comme, un  
2 peu comme le commissaire Lachance vous disait  
3 tantôt, en tout cas, là on n'a plus l'excuse que ça  
4 fait douze (12) ans, là. C'est en deux mille huit  
5 (2008). Est-ce que vous avez reçu de l'argent, et  
6 oui, et combien?

7 R. J'ai reçu de l'argent de monsieur Tony Conte, et je  
8 dirais quatre mille dollars (4 000 \$).

9 Q. **[689]** Quatre mille dollars (4 000 \$).

10 R. Oui.

11 Q. **[690]** Là on est en date du quatre (4) juin deux  
12 mille huit (2008). On va aller à 90, on va aller au  
13 premier (1er) octobre deux mille huit (2008).

14

15 14P-210.90 : SP08 0391 Appel d'offres 9581 01-10-  
16 2008

17

18 Il y a un appel d'offres qui va être... des  
19 soumissions qui vont être ouvertes le premier (1er)  
20 octobre deux mille huit (2008) à quatorze heures  
21 (14 h 00). C'est l'appel d'offres 9581. Les  
22 soumissionnaires sont les suivants, dont le plus  
23 bas va être également Conex, donc Tony Conte, à  
24 neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent  
25 cinquante (979 850), suivi de Construction A.T.A.,

1 de TGA Montréal, des Excavations Super, de Bentech,  
2 donc les collusionnaires. Monsieur Conte, c'est le  
3 monsieur avec qui vous faites affaire, à ce que je  
4 peux voir, là, en termes de nombres, l'un des...  
5 L'un des entrepreneurs avec le... le plus souvent  
6 vous faites affaire. Et vous avez dit, même, que  
7 c'était l'un des entrepreneurs que vous étiez le  
8 plus proche, techniquement.

9 R. Oui, je dirais oui.

10 Q. [691] Oui, hein?

11 R. Oui oui.

12 Q. [692] Assez proche pour lui prêter une somme  
13 d'argent.

14 R. Exact.

15 Q. [693] O.K. Et cet appel d'offres-là, il est truqué?

16 R. La rue Desmeules... J'ai effectivement préparé ce  
17 contrat, et c'est une soumission truquée.

18 Q. [694] O.K. Et monsieur Conte, Tony Conte, va vous  
19 donner une somme de combien?

20 R. Je dirais cinq mille dollars (5 000 \$) maximum.

21 Q. [695] Je vais déposer maintenant .90.

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 Vous l'avez déposée (inaudible).

24 Me DENIS GALLANT :

25 Je suis rendu à 91? Donc, techniquement, au dernier

1 pour l'année deux mille huit (2008).

2

3 14P-210.91 : SP08 0459 Appel d'offres 9744 06-05-  
4 2009

5

6 Dix-sept (17) décembre deux mille huit (2008),  
7 ouverture des soumissions.

8 Soumissions reçues pour la reconstruction d'une  
9 conduite d'eau secondaire dans la rue Notre-Dame,  
10 de la rue McGill, de la rue St-François-Xavier,  
11 sont ouvertes.

12 Est-ce l'une de vos réalisations, Monsieur  
13 Surprenant?

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[696]** Tout à fait?

16 R. Oui oui.

17 Q. **[697]** Les soumissionnaires vont être Construction  
18 Frank Catania à deux millions neuf cent douze mille  
19 (2 912 000), étant le plus bas. Ensuite de ça,  
20 Construction Mirabeau, Terramex, Terrapro, première  
21 fois qu'on en parle. Est-ce que ça vous dit quelque  
22 chose, Terrapro?

23 R. Terrapro...

24 Q. **[698]** Voulez-vous descendre, Madame...

25 R. Terrapro, non.

1 Q. **[699]** Sur St-Patrick à Montréal. Ça ne vous dit  
2 rien?

3 R. Non non, absolument rien.

4 Q. **[700]** Excavations Super, Construction A.T.A.,  
5 Bentech, TGA, Entreprises Ste-Croix, et là on a un  
6 nouveau ici : Tesco 3000 Incorporée, 260 rue de  
7 Châteauguay à Longueuil. Ça vous dit quelque chose?

8 R. Non. Pas du tout.

9 Q. **[701]** Pas du tout.

10 R. Non.

11 Q. **[702]** Alors, êtes-vous en mesure de nous dire si  
12 c'est un contrat qui était truqué? Malgré qu'on  
13 demande encore ici dix pour cent (10 %) du montant  
14 de la soumission?

15 R. Oui. Oui, oui. Oui.

16 Q. **[703]** Et qui vous a rencontré, chez Frank Catania,  
17 pour vous donner une somme d'argent? On est en deux  
18 mille... fin deux mille huit (2008).

19 R. Oui, je dirais la même personne que je vous ai  
20 mentionnée, étant monsieur...

21 Q. **[704]** Monsieur Daoust?

22 R. Monsieur, oui, monsieur Daoust.

23 Q. **[705]** Martin Daoust.

24 R. Oui.

25 Q. **[706]** Et monsieur Daoust vous a remis une somme de



1           combien?

2           R. Sept mille dollars (7 000 \$), max.

3           Q. **[707]** Parfait. Ce que vous nous dites, c'est que,  
4           et là on est en décembre, là, deux mille... On est  
5           le dix-sept (17) décembre deux mille huit (2008),  
6           et est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer que ça  
7           va être la dernière fois que vous allez recevoir de  
8           l'argent des entrepreneurs?

9           R. Dix-sept (17) décembre, oui. Absolument.

10          Q. **[708]** En deux mille neuf (2009), on comprend que  
11          vous allez prendre votre retraite à la fin de deux  
12          mille neuf (2009), c'est en octobre, novembre?

13          R. Novembre deux mille neuf (2009).

14          Q. **[709]** En novembre deux mille neuf (2009). Et que  
15          vous n'avez pas touché un sou.

16          R. Exact.

17          Q. **[710]** Vous avez ramené de l'argent aux enquêteurs  
18          de la Commission. Est-ce que les enquêteurs de la  
19          Commission ont fait le tour des contrats pour deux  
20          mille neuf (2009) avec vous?

21          R. Oui, absolument.

22          Q. **[711]** Est-ce que vous avez pu reconnaître, soit des  
23          contrats truqués ou des contrats pour lesquels vous  
24          avez reçu une cote?

25          R. On a reconnu des contrats truqués pour lesquels je

1 n'ai rien reçu.

2 Q. [712] Pour lesquels vous n'avez rien reçu?

3 R. Oui.

4 Q. [713] Je vais quand même vous en déposer un. Je  
5 vais vous poser... Ça va être, je vais le coter  
6 sous .92, madame Blanchette.

7

8 14P-210.92 : SP09 0170 Appel d'offres 9744  
9 06-05-2009.

10

11 Et je vais vous demander de le regarder comme il  
12 faut ce contrat-là, qui est pour le mercredi six  
13 (6) mai deux mille neuf (2009), appel d'offres  
14 9744.

15 Les soumissions reçues pour la construction d'égout  
16 sanitaire et de conduite d'eau secondaire là où  
17 requis, dans le Parc Nature et le chemin du Cap-St-  
18 Jacques, sont ouvertes.

19 Les soumissionnaires sont les suivants : Conex,  
20 donc l'entreprise de monsieur Conte, va  
21 soumissionner à neuf millions sept cent quarante-  
22 neuf mille huit cent dix et soixante-cinq  
23 (9 749 810,65 \$). Ça va être suivi des Excavations  
24 Gilbert Théorêt, on en a déjà parlé, je pense, ça  
25 vous disait rien, de mémoire.

1 R. Oui. Exactement. Exactement.

2 Q. **[714]** Construction Artic Béluga; Roxboro  
3 Excavation, est-ce que ça vous dit quelque chose?  
4 Je ne suis pas sûr que je l'ai vu avec vous.

5 R. Non. Non.

6 Q. **[715]** Et les Constructions Infrabec, donc compagnie  
7 de monsieur Lino Zambito. Avez-vous reçu... Dans un  
8 premier temps, êtes-vous en mesure de nous dire si  
9 vous avez l'information si c'est un appel d'offres  
10 truqué?

11 R. Oui.

12 Q. **[716]** Pour vous, c'est un appel d'offres truqué?

13 R. Oui.

14 Q. **[717]** O.K. Et êtes-vous en mesure de nous dire si  
15 vous avez reçu de l'argent pour ce contrat-là?

16 R. Je suis en mesure de vous dire que je n'ai  
17 absolument rien reçu.

18 Q. **[718]** Si vous regardez cet appel d'offres-là, est-  
19 ce qu'il y a quelque chose de particulier, il y a  
20 quelque chose qui vous vient en mémoire sur cet  
21 appel d'offres-là?

22 R. Bien, il y a une chose qui me revient en mémoire.  
23 C'est que ce contrat-là avait été préparé  
24 initialement par des gens, par des ingénieurs à  
25 l'usine d'épuration de la Ville de Montréal. Si je

1 me souviens bien, c'est monsieur Émond et monsieur  
2 Lemieux, si je me souviens bien.

3 Q. [719] Les prénoms, en avez-vous?

4 R. C'est André Lemieux et Émond, je ne me souviens  
5 pas.

6 Q. [720] O.K. Allez-y! Continuez!

7 R. Et le contrat avait été estimé par eux, si je me  
8 souviens bien, autour de cinq millions (5 M\$). Et  
9 quand eux sont allés en soumission, je pense que  
10 c'était toujours Conex Construction qui avait  
11 obtenu le contrat, mais autour de six millions de  
12 dollars (6 M\$). Alors, les gens de l'usine  
13 d'épuration, selon eux, c'était trop cher, et ils  
14 ont rejeté le contrat. Je ne me souviens pas à  
15 quelle date ça se passait exactement. Mais, moi, je  
16 sais que peut-être quelques mois plus tard, on a  
17 reçu la commande chez nous à la Division de  
18 réalisation des travaux de retourner en soumission  
19 pour ce même contrat.

20 Q. [721] Donc, une évaluation à cinq millions (5 M\$)  
21 qui est faite par les ingénieurs de l'usine  
22 d'épuration.

23 R. Oui.

24 Q. [722] Le plus bas soumissionnaire, ça tourne  
25 alentour de six millions (6 M\$). Eux ne veulent pas

1 aller de l'avant parce qu'ils considèrent qu'il y a  
2 à peu près un million de différence. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[723]** Donc, ils considèrent que le plus bas  
5 soumissionnaire est trop haut. Et vous dites qu'on  
6 va passer la commande à votre département chez vous  
7 de refaire la conception, de refaire l'appel  
8 d'offres?

9 R. Moi, je veux dire, selon mon expérience, des  
10 contrats, on en a annulé chez nous. Je me  
11 souviens autour des années quatre-vingt onze (91),  
12 quatre-vingt-douze (92), je me souviens, on avait  
13 annulé six, sept contrats, puis dans les années  
14 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), on a  
15 annulé d'autres contrats. Habituellement, quand  
16 on annule des contrats dans un département, donc  
17 dans notre département, c'est le même département  
18 qui retourne en soumission.

19 Q. **[724]** O.K. Par le fait même.

20 R. Bien, c'est tout à fait normal. Moi, en trente-  
21 trois (33) ans à la Ville de Montréal, c'était la  
22 première fois que je vivais une situation comme  
23 celle-là où un contrat annulé dans un département  
24 doit être refait dans un autre département.

25 Q. **[725]** Mais comment on explique que ça passe par

1           votre département, puis, là, on est rendu à trois  
2           millions (3 M\$) de plus que le plus bas  
3           soumissionnaire avait donné comme chiffre quand ça  
4           relevait de l'usine d'épuration?

5           R. Bien, ce qui est arrivé, c'est que le contrat  
6           entre-temps a été modifié, par contre. Il faut bien  
7           le dire, là. Je pense, il y a tout un réseau, il y  
8           a tout un réseau d'égout sanitaire qui avait été  
9           rajouté ou... En tout cas, il y avait des éléments  
10          comme ça qui ont été rajoutés. Qui fait que la  
11          valeur du contrat a augmenté. D'accord.

12          Q. **[726]** O.K.

13          R. Et puis ce... C'est ça. À ce moment-là, nous, on a  
14          été surpris que ça revienne chez nous. On se posait  
15          la question. Est-ce que c'était une commande... De  
16          qui émanait la commande? Moi, on ne me l'a pas dit.  
17          Est-ce que ça venait de... de monsieur Marcil ou  
18          est-ce que ça venait de son supérieur ou peut-être  
19          du comité exécutif?

20          Q. **[727]** Là, il y a peut-être des peut-être. Vous,  
21          est-ce qu'on vous a donné...

22          R. Je ne sais pas.

23          Q. **[728]** ... l'information que c'était une commande de  
24          quelqu'un que vous refassiez la conception du  
25          projet?

1 R. Bien, c'était une commande quelconque pour que ce  
2 soit refait chez nous. Mais la commande originait  
3 de qui? Je ne peux pas vous le dire.

4 Q. **[729]** Qui vous a demandé, vous, de refaire le  
5 travail?

6 R. Bien, c'est mon patron de l'époque, monsieur Yves  
7 Chamberland, qui m'a dit écoute Gilles on va  
8 recevoir ça bientôt, alors recommence et nous on  
9 retourne en soumission.

10 Q. **[730]** O.K. Puis quand vous dites on recommence,  
11 c'est-à-dire qu'on recommence, puis vous avez dit  
12 qu'il y a eu des choses qui ont été rajoutées...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[731]** ... donc ce qui implique un nouveau plan et  
15 un nouveau devis?

16 R. On s'est servi des plans déjà existants...

17 Q. **[732]** O.K.

18 R. ... il y avait des plans qui étaient encore bons,  
19 on a modifié quelques plans, on a rajouté quelques  
20 plans. En ce qui concerne le devis, il y avait une  
21 grande partie du devis qui était...

22 Q. **[733]** Valable?

23 R. ... déjà en place et tout à fait valable, on a  
24 peut-être bonifié le devis en fonction des, en  
25 fonction des ajouts qui ont été faits au contrat.

1 Et on est retourné en soumission.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[734]** Est-ce que c'est possible que c'est relié à  
4 la nature des travaux qui ont changé, qu'on a  
5 décidé de déplacer cet appel d'offres dans votre  
6 direction plutôt que l'usine d'épuration?

7 R. Non, non, non.

8 Q. **[735]** Ce n'est pas pour des raisons techniques?

9 R. Non, pas du tout, pas du tout.

10 Q. **[736]** Non, pas pour des raisons techniques.

11 R. Parce que ces gens-là à l'usine d'épuration étaient  
12 tout à fait familiers avec les projets d'égouts,  
13 aqueducs. Donc, non, ce n'est pas la raison.

14 Q. **[737]** Vous avez dit que ce contrat-là est truqué et  
15 vous n'avez pas eu de cote. Comment vous faites  
16 pour savoir qu'il est truqué, parce que vous  
17 regardez les prix qui sont, qui se rapprochent ou  
18 bien...

19 R. Non, je me souviens très bien que l'entrepreneur  
20 m'avait appelé avant.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[738]** Monsieur Tony Conte?

23 R. Je crois que Tony Conte était décédé à ce moment.  
24 Donc c'était...

25 Q. **[739]** Lewis?



1 R. Lewis Conte. Donc pour résumer la commande a été  
2 passée chez nous, je ne peux pas vous dire vraiment  
3 par qui, sauf que ce que je savais c'était que,  
4 c'était que le parc à cet endroit-là, le parc du  
5 Cap Saint-Jacques il y avait des problèmes au  
6 niveau de la réglementation, au niveau de  
7 l'alimentation en eau, au niveau de l'évacuation  
8 des eaux parce que dans cet endroit-là il y avait  
9 une ferme expérimentale, il y avait une plage, en  
10 tout cas c'était tout un genre de grand parc, là.  
11 Et puis que ce n'était pas conforme et puis que le  
12 ministère de l'Environnement du Québec, je crois,  
13 avait demandé que ce soit tout mis aux normes. Et  
14 je sais que le contentieux de la Ville de Montréal  
15 a, voulait absolument et c'était urgent quand même  
16 qu'il fallait mettre tout ça aux normes parce que  
17 c'était quand même, ça représentait des risques  
18 pour la santé des utilisateurs. Donc peut-être  
19 qu'il y a eu cette pression-là aussi.

20 Q. **[740]** Mais...

21 R. Que c'était un projet qui devait se faire de façon  
22 urgente. À ce moment-là j'imagine que peut-être que  
23 c'est pour ça que c'est arrivé chez nous et puis  
24 nous on est retourné en soumission. Et puis que le  
25 contrat a été accepté et que le contrat a été

1 réalisé.

2 Q. **[741]** C'est parce que vous avez commencé à répondre  
3 à monsieur Lachance, mais vous n'avez pas terminé  
4 votre réponse, c'est-à-dire que vous n'avez pas été  
5 payé pour ce, pour cet appel d'offres là, sauf que  
6 vous dites l'entrepreneur m'a appelé, et ça on n'a  
7 pas le bout, là. C'est quoi la conversation puis  
8 est-ce qu'il y a une indication dire regarde Gilles  
9 je te parle, mais je ne te paie plus. Qu'est-ce qui  
10 s'est dit, là?

11 R. Si je me souviens bien, monsieur Conte m'avait fait  
12 part de son estimation préliminaire et puis si je  
13 me souviens aussi nous notre estimation Gespro  
14 était quand même assez éloignée de son estimation.

15 Q. **[742]** Quand Lewis Conte vous appelle, est-ce qu'il  
16 vous donne le chiffre de neuf millions sept cent  
17 quarante-neuf mille huit cent dix et soixante-cinq  
18 sous (9 749 810,65 \$)?

19 R. Non, pas de façon précise comme ça.

20 Q. **[743]** Mais il dit je vais bider aux alentours de  
21 neuf?

22 R. Sûrement qu'il m'a dit aux alentours de neuf cinq  
23 six, quelque chose comme ça.

24 Q. **[744]** O.K. Et votre estimation Gespro elle était à  
25 combien?

1 R. Bien l'estimation Gespro je dirais qu'elle était  
2 probablement en bas de neuf millions (9 M), huit  
3 millions (8 M).

4 Q. **[745]** Ça ne m'aide pas ça, là, huit millions (8 M)?

5 R. Bien. Je dirais huit millions neuf cent mille  
6 (8 900 000), je ne me souviens pas exactement de  
7 façon précise.

8 Q. **[746]** Ça fait qu'on a peut-être un jeu, là, de...

9 R. Bien ce qui représentait, quand même pour un  
10 contrat de cette valeur, un écart assez important.

11 Q. **[747]** Parfait. Alors vous dites quoi là, qu'est-ce  
12 qui arrive, vous êtes en possession des données  
13 Gespro, monsieur Conte vous dit moi je vais, je  
14 vais rentrer un chiffre à neuf cinq, neuf six  
15 (9,5-9,6 M) et il se dit quoi là, aide-moi Gilles?

16 R. Bien, là, il me dit regarde moi il faut absolument  
17 que je rentre le prix, mon estimation c'est ça,  
18 donc ça va rentrer à ce prix-là. Ça fait que ce qui  
19 est arrivé en gros ce qui est arrivé tout  
20 simplement c'est qu'on a, on a modifié la première  
21 estimation Gespro.

22 Q. **[748]** Qui on?

23 R. Quand je dis on c'est toujours en accord avec  
24 monsieur Yves Themens.

25 Q. **[749]** Donc vous et monsieur Themens, vous avez

1           modifié Gespro.

2           R. On a changé l'estimation.

3           Q. **[750]** Carrément?

4           R. Oui.

5           Q. **[751]** Vous avez mis une estimation de combien?

6           R. L'estimation Gespro est peut-être passée de huit  
7           millions neuf cent mille (8 900 000) je dirais à  
8           neuf millions cinq cents, six cents (9,5-9,6 M),  
9           là.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[752]** Pourquoi vous faisiez ça maintenant que vous  
12          ne receviez plus de cote?

13          R. Bien je dois dire que ce contrat-là en particulier  
14          je ne savais pas encore si je recevrais une cote,  
15          je l'ai su plus tard évidemment. Mais nous on se  
16          disait, le contrat a été transféré chez nous, il y  
17          a une raison et il y avait des pressions pour que  
18          le contrat soit réalisé. Donc, c'est pour ça qu'on  
19          a modifié l'estimation Gespro et comme ça, ça a  
20          passé et le contrat a été exécuté et...

21          Q. **[753]** Les pressions venaient de qui?

22          R. Pardon? Excusez-moi.

23          Q. **[754]** Les pressions venaient de qui?

24          R. Bien, on n'a pas senti vraiment de pression, mais  
25          on savait que... on savait qu'au contentieux de la

1 Ville de Montréal, ils poussaient fort parce qu'il  
2 y avait des exigences du ministère de  
3 l'Environnement au point de vue du temps de  
4 réalisation. Donc, il fallait que... il fallait que  
5 le contrat se réalise.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[755]** Mais, la dernière fois que vous recevez une  
8 cote là, on l'a regardé avec vous, c'est le dix-  
9 sept (17) décembre.

10 R. Oui.

11 Q. **[756]** Possiblement, moi, je n'en ai pas vu là, mais  
12 possiblement qu'il y a peut-être d'autres  
13 réalisations. Est-ce que vous pouvez me dire s'il y  
14 a eu d'autres réalisations entre décembre deux  
15 mille huit (2008) et mai deux mille neuf (2009)?  
16 Auquel cas, on vous aurait dit « non, t'as rien,  
17 Monsieur Surprenant, vous n'avez rien » ou c'était  
18 la première fois et vous avez toujours espoir que  
19 monsieur Conte vous donne quelque chose.

20 R. Non. Si je me souviens bien, l'année deux mille  
21 neuf (2009), j'ai préparé deux contrats à Saint-  
22 Léonard.

23 Q. **[757]** O.K.

24 R. Deux contrats approximativement de cinq millions de  
25 dollars (5 M\$).

1 Q. **[758]** Qui étaient les soumissionnaires? Qui étaient  
2 les entrepreneurs qui ont eu ces contrats-là?

3 R. Il y en a un, ça a été monsieur Dominique Aloisio,  
4 donc A.T.A.

5 Q. **[759]** A.T.A. Et l'autre?

6 R. Et l'autre, c'était... c'était Frank Catania.

7 Q. **[760]** Construction F. Catania.

8 R. Oui. Oui, oui.

9 Q. **[761]** O.K. Et à ce moment-là, est-ce qu'il y a eu  
10 des explications que ces gens-là... est-ce que vous  
11 vous attendiez recevoir de l'argent? Moi, je veux  
12 comprendre là. Monsieur Borsellino, il vous l'a dit  
13 en pleine face.

14 R. Oui.

15 Q. **[762]** « T'en auras plus d'argent ».

16 R. Hum, hum. Hum, hum.

17 Q. **[763]** O.K. Catania... Pasquale Fedele vous a dit  
18 « non, je ne t'en donne pas ». Finalement, il se  
19 ravise, il vous en donne. Puis, on a fait le tour.  
20 Martin D'Aoust de chez Catania va vous en donner  
21 deux fois après ça. O.K. Ceci étant dit, est-ce que  
22 d'autres personnes, à l'instar de monsieur  
23 Borsellino, vous ont dit « c'est terminé », comme  
24 ça?

25 R. Bien, il y avait... comme j'ai mentionné tout à

1 l'heure, il y avait monsieur Piazza, Joe Piazza.

2 Q. [764] Lui, il a dit « non », lui « c'est fini ».

3 R. Oui, oui. Et les autres entrepreneurs ne m'ont  
4 jamais dit de façon aussi spécifique.

5 Q. [765] Monsieur Aloisio là, est-ce que vous l'avez  
6 appelé pour dire : « Aye! Il y a eu un contrat là.  
7 Je peux-tu avoir mon dû? »? Vous souvenez-vous de  
8 ça? Et Aloisio... monsieur Aloisio vous aurait  
9 dit : « Terminé! ».

10 R. Si je me souviens bien, le contrat de monsieur  
11 Aloisio avait été réalisé par Conex Construction  
12 et...

13 Q. [766] O.K.

14 R. ... et à ce moment-là, Lewis Conte m'a dit :  
15 « Regarde, oublie ça ».

16 Q. [767] Ça, c'étaient des questions où je m'en venais  
17 éventuellement, mais je vais en profiter.

18 R. Hum, hum.

19 Q. [768] Est-ce que vous avez vu souvent ça, vous, le  
20 plus bas soumissionnaire, on lui octroie le contrat  
21 et il est complètement réalisé par un autre  
22 entrepreneur? Est-ce que vous avez déjà vu ça?

23 R. Bien, j'ai...

24 Q. [769] Ou en bonne partie là.

25 R. ... je n'ai pas vu ça souvent. J'en ai entendu

1 parler quelques fois, mais... mais je sais que  
2 c'est arrivé. Contrairement peut-être à ce que le  
3 cahier des charges mentionne, qui dit que le  
4 contrat... il faudrait que je relise mon cahier des  
5 charges là, mais ça doit être réalisé peut-être à  
6 quatre-vingt pour cent (80 %) par...

7 Q. [770] L'entrepreneur général.

8 R. ... l'adjudicateur.

9 Q. [771] Par l'adjudicateur. Alors, monsieur Aloisio,  
10 vous apprenez que c'est fait par Tony Conte. Mais,  
11 est-ce qu'on vous informe à un moment donné là que,  
12 de chez A.T.A. là, il n'y en aura plus d'argent qui  
13 va sortir des poches d'A.T.A. là?

14 R. Oui. Oui.

15 Q. [772] Ça va être clair à un moment donné ça?

16 R. Oui, absolument.

17 Q. [773] O.K. De chez Frank Catania, est-ce que ça va  
18 venir? Est-ce que monsieur Martin D'Aoust va à un  
19 moment donné vous dire : « Regardez là, on n'en  
20 donne plus, nous »?

21 R. Bien, quand Frank Catania a réalisé le contrat dont  
22 je vous parle à Saint-Léonard, on ne me l'a pas dit  
23 directement, mais on ne m'a rien donné. Donc, j'ai  
24 pris pour acquis...

25 Q. [774] O.K. Est-ce que c'est un autre contrat ça?



1 C'est-à-dire là vous avez dit qu'il y en a eu un à  
2 Saint-Léonard que monsieur... A.T.A l'a eu.

3 R. Oui.

4 Q. [775] Il l'a donné... il l'a donné en totalité...

5 R. Oui.

6 Q. [776] ... à sous-contrat à Conex.

7 R. Et l'autre contrat...

8 Q. [777] Et l'autre a été donné à Frank Catania.

9 R. Exact. Oui.

10 Q. [778] Et ce que vous nous dites, c'est que vous  
11 l'avez su également de façon formelle.

12 R. Bien, de façon formelle, je dirais de façon  
13 pratique parce qu'on ne m'a rien donné et puis on  
14 peut dire que... Oui, on m'a dit que « oublie ça  
15 là ».

16 Q. [779] Mais, avez-vous appelé monsieur D'Aoust pour  
17 lui dire « qu'est-ce qui se passe? J'attends...  
18 j'attends mon argent »?

19 R. Bien, j'ai peut-être parlé à monsieur D'Aoust et il  
20 m'a dit : « On ne donne plus ».

21 Q. [780] Parfait. Et là on est rendu à... on est rendu  
22 à l'appel d'offres dont on parle, celui qui avait  
23 été préparé par les ingénieurs de l'usine de  
24 filtration. C'est retourné au central, vous vous en  
25 occupez. Et le contrat va sortir à peu près à trois

1 millions (3 M\$) de plus parce que... pour bien des  
2 raisons, mais vous nous dites que c'est un contrat  
3 qui est truqué. Et là c'est techniquement votre  
4 entrepreneur, si je peux le qualifier là, d'un peu  
5 plus ami.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[781]** Et vous dites là... et là je comprends que  
8 vous avez fait un gros travail là. Pourquoi il y a  
9 zéro? Vous dites, il vous a appelé. C'est ça le  
10 bout que je ne comprends pas. Il vous a appelé  
11 avant, Monsieur Surprenant.

12 R. Oui.

13 Q. **[782]** Il va dire : « Je vais rentrer mon prix à  
14 X ». O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[783]** Vous avez techniquement déchiré l'évaluation  
17 de Gespro là. Vous avez été proactif là.

18 R. Oui.

19 Q. **[784]** O.K. Je comprends, c'est avec monsieur  
20 Themens. O.K.

21 R. Oui.

22 Q. **[785]** C'est déchiré « ils ne le verront pas, et la  
23 soumission, on va faire... on va faire notre  
24 rapport, puis ça va passer » et ça a passé. Peu  
25 importe les pressions là.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[786]** Peu importe les pressions. Moi, je veux  
3 savoir, c'est vous là. O.K. Comment vous expliquez  
4 que vous avez reçu zéro sou noir? Même si Tony  
5 Conte est possiblement décédé à cette date-là, mais  
6 Lewis Conte, il vous dit quoi là?

7 R. Mais, je m'attendais peut-être à recevoir quelque  
8 chose, sauf que ça n'a pas été fait pour ces  
9 raisons-là. Comme je vous ai dit, il y avait des  
10 raisons autres, d'autres raisons là.

11 Q. **[787]** Oui, mais...

12 R. Comme le contentieux de la Ville de Montréal.

13 Q. **[788]** Non, non.

14 R. Et je vous dis que Conex Construction, quand il a  
15 réalisé ce contrat-là, si je me souviens bien, il  
16 est tombé en faillite technique là, j'imagine, tout  
17 de suite après, et que le contrat a été réalisé par  
18 le cautionnement, par la caution.

19 Q. **[789]** Donc, ce qui pourrait expliquer. Donc, vous  
20 l'avez fait dans l'espoir d'un avantage là. Vous et  
21 monsieur Themens, on va se dire les vraies choses  
22 là, vous l'avez fait dans l'espoir d'un avantage.  
23 Pourquoi c'est si dur que ça réponde à ça là?

24 R. Bien, dans l'espoir d'un avantage!

25 Q. **[790]** Écoutez, Monsieur Surprenant, j'ai vu des

1           contrats là que vous n'avez à peu près rien fait et  
2           vous receviez de l'argent là gratis, vous passez  
3           « go » et vous réclamez deux cents dollars (200 \$).

4           R. Hum, hum.

5           Q. **[791]** O.K. Juste ça. Celle-là là, vous êtes  
6           proactif.

7           R. Bien, comme je vous ai mentionné, je m'attendais à  
8           recevoir peut-être quelque chose là-dessus.

9           Q. **[792]** O.K.

10          R. Oui, absolument.

11          Q. **[793]** Absolument.

12          R. Oui, oui.

13          Q. **[794]** O.K.

14          R. Oui.

15          Q. **[795]** Et là est arrivé l'histoire de la faillite de  
16          Conex...

17          R. Oui.

18          Q. **[796]** ... donc qui vous échappe. O.K. Et je vais  
19          juste terminer là-dessus. Après cet appel d'offres-  
20          là, on est en mai deux mille neuf (2009). Vous  
21          prenez votre retraite en novembre deux mille neuf  
22          (2009). Est-ce qu'il va y avoir des... des montants  
23          qui vont être versés par des entrepreneurs à partir  
24          de ce moment-là?

25          R. À partir de ma retraite!

1 Q. **[797]** Bien non. À partir de mai deux mille neuf  
2 (2009), de mai deux mille neuf (2009) à novembre  
3 deux mille neuf (2009), allez-vous recevoir  
4 d'autres sommes d'argent.

5 R. Non. Toute l'année deux mille neuf (2009), je n'ai  
6 absolument rien reçu.

7 Q. **[798]** Mais, vous aviez espoir d'en recevoir pour le  
8 contrat qui émanait de l'usine d'épuration ou de  
9 filtration.

10 R. Oui.

11 Q. **[799]** Très bien. Bon. Moi...

12 R. Mais, je...

13 Q. **[800]** Oui.

14 R. Mais, je n'ai rien reçu en deux mille neuf (2009).

15 Q. **[801]** Vous n'avez rien reçu en deux mille neuf  
16 (2009).

17 R. Exact.

18 Q. **[802]** Il va me rester quelques questions. Je vais  
19 avoir également besoin de la salle, on va installer  
20 un tableau parce que je vais avoir un grand plan à  
21 montrer à Monsieur Surprenant. Alors, après la  
22 pause, s'il vous plaît.

23

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 MADAME LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même  
3 serment.

4 R. Oui. Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Oui. S'il vous plaît, donnez le micro à monsieur  
7 Surprenant.

8 Q. **[803]** Alors, on a parlé tantôt, et je l'ai déposé,  
9 j'ai déposé sous .76 l'appel d'offres 9239 pour la  
10 reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite  
11 d'eau secondaire, là où requis, sur les chemins  
12 Queen Mary et de la Côte-des-Neiges. Et il s'agit  
13 de l'appel d'offres 9239. Et ce que j'ai fait,  
14 c'est qu'on a une copie de votre plan...

15 R. Hum, hum. O.K.

16 Q. **[804]** ... qui, je l'estime à peu près à quinze  
17 pieds (15 pi) de long, alors on a une bonne partie  
18 qui entre sur un tableau de huit pieds (8 pi). La  
19 Régie va s'occuper de nous grossir les endroits  
20 pour que tout le monde puisse bien suivre sur leur  
21 écran. O.K.? Alors, je vais vous demander, vous  
22 avez le micro du huissier-audiencier.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[805]** C'est quelque chose qui est hyper technique,  
25 vous allez comprendre que je vais faire appel à vos

1           lumières, pour nous expliquer la problématique  
2           quant à la réalisation de ces travaux-là. Vous nous  
3           avez dit, je résume votre témoignage, que cet  
4           appel-là était truqué, que monsieur Catania, de  
5           chez Catcan, vous aurait remis une bonne somme  
6           d'argent, là, en tout cas en haut de dix mille  
7           dollars (10 000 \$)...

8           R. Mais j'avais parlé d'une somme de douze mille  
9           dollars (12 000 \$).

10          Q. **[806]** De douze mille dollars (12 000 \$)?

11          R. Mais l'entente, c'était de quinze mille (15 000).  
12          Alors, le trois mille (3 000), il a été donné plus  
13          tard.

14          Q. **[807]** Plus tard. Vous avez raison. Donc, douze  
15          mille dollars (12 000 \$), donc une somme globale de  
16          quinze mille dollars (15 000 \$). Et que monsieur  
17          Catania a décroché, Les Entreprises Catcan ont  
18          décroché le contrat pour cinq millions trois cent  
19          mille (5 300 000). Parfait. J'avais commencé à  
20          effleurer ce contrat-là, même avant que je vous le  
21          montre, sur toute la question des extra. O.K.?

22          R. Oui. Oui oui.

23          Q. **[808]** Parce que j'ai évoqué avec vous que si vous  
24          preniez un pourcentage à la conception, vous aviez  
25          des collègues qui prenaient un plus gros

1           pourcentage à la surveillance des chantiers, et  
2           vous nous avez évoqué monsieur Luc Leclerc, qui  
3           prenait, je vous dirais, vingt-cinq pour cent  
4           (25 %) des extra. Exact?

5           R. Exact.

6           Q. **[809]** C'est l'information que monsieur Leclerc vous  
7           a donnée.

8           R. Sauf que moi je n'ai jamais parlé d'un vingt-cinq  
9           pour cent (25 %).

10          Q. **[810]** O.K. C'est probablement un autre témoin, là,  
11          mais à vingt-cinq pour cent (25 %). Et que, par  
12          contre, vous étiez au courant que les extra sont  
13          pris, généralement, à même les montants de  
14          contingences.

15          R. Oui.

16          Q. **[811]** O.K. Et les montants de contingences  
17          représentent environ la valeur du cautionnement.  
18          Donc, à peu près dix pour cent (10 %).

19          R. Environ dix pour cent (10 %) de la valeur du  
20          contrat.

21          Q. **[812]** Parfait.

22          R. Excusez-moi.

23          Q. **[813]** Et quand il y a des vrais extra, bien, c'est  
24          pris en fonction de l'argent qui est prévu à  
25          l'enveloppe budgétaire?



1 R. Hum, hum.

2 Q. **[814]** Mais que, et je vais vous le demander, ça, je  
3 pense que je ne vous l'ai pas déjà demandé, mais un  
4 témoin nous a dit que généralement, l'enveloppe, il  
5 n'en restait plus. O.K.? Et qu'on s'arrangeait pour  
6 passer le restant des contingences en faux extra.

7 R. Bien, ce que...

8 Q. **[815]** C'est à votre connaissance?

9 R. Ce que je peux vous dire, à ma connaissance, c'est  
10 que depuis des années, le montant des contingents  
11 est complètement... est complètement pris, là, est  
12 complètement payé. Est complètement utilisé dans  
13 les contrats.

14 Q. **[816]** Donc, si je regarde au contrat qu'on a à  
15 l'écran, j'ai un montant de cinq cent soixante  
16 mille (560 000), qui est le montant du  
17 cautionnement, on peut affirmer sans se tromper que  
18 ce montant-là était le montant également des  
19 contingences.

20 R. Oui.

21 Q. **[817]** Donc, cinq cent soixante mille (560 000), et  
22 qu'il y avait de la place pour aller chercher de  
23 l'argent de plus. Donc, monsieur Catania pouvait  
24 s'attendre, raisonnablement, avec la complicité  
25 d'un ingénieur de la Ville de Montréal, d'aller

1 chercher un cinq cent soixante mille (560 000) de  
2 plus. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[818]** Bon.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Si vous me permettez...

7 Q. **[819]** Vous avez dit, depuis des années les  
8 contingences sont vidées dans les contrats. Toutes  
9 les contingences sont vidées. Donc, c'est un  
10 phénomène que vous avez remarqué, vous qui  
11 regardiez les coûts des projets, que c'est... on  
12 n'en laissait pas de coussin non utilisé, là, de...

13 R. Bien, je n'étais pas très familier avec tout ce qui  
14 se passait à la surveillance, mais on entendait  
15 parler, c'était venu à ma connaissance que depuis  
16 des années, effectivement, les contingences étaient  
17 complètement dépassées.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[820]** O.K. C'est venu à votre connaissance. Est-ce  
20 qu'on peut également reprendre l'expression d'hier  
21 et parler de secret de polichinelle, que les  
22 montants des contingences, généralement, les  
23 enveloppes budgétaires pour les imprévus, les  
24 extra, étaient dépensées au complet?

25 R. Ah oui, absolument. Absolument. C'était connu,

1           comme vous dites.

2           Q. **[821]** C'était connu?

3           R. Oui.

4           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5           Q. **[822]** Et jamais vos supérieurs ne s'en sont  
6           inquiétés, ou fait analyser le phénomène  
7           quelconque, là. À votre connaissance.

8           R. Bien, à ma connaissance, il aurait fallu que les  
9           supérieurs qui s'occupaient de la section  
10          surveillance, et ultimement monsieur Marcil qui  
11          chapeautait tout ça, réagissent là-dessus. Moi, je  
12          n'en ai pas entendu parler.

13          Q. **[823]** Vous n'avez jamais vu d'analyse non plus là-  
14          dessus à l'effet que... les contingences, les  
15          coussins sont tout le temps pris, aucune analyse  
16          là-dessus?

17          R. Non, je n'ai jamais vu ça.

18          Me DENIS GALLANT :

19          Q. **[824]** Donc, si on regarde, si on analyse ça, là,  
20          c'est-à-dire qu'on a sur une période d'environ neuf  
21          ans un groupe d'entrepreneurs qui, bon an mal an,  
22          s'est arrangé pour faire gonfler la valeur des  
23          contrats à Montréal de trente à trente-cinq pour  
24          cent (30-35 %), puis en plus, sur chaque contrat,  
25          il y avait... pouvait aller jusqu'à, aller chercher

1            jusqu'à dix pour cent (10 %) de la valeur du  
2            contrat initial, c'est exact?

3            R. Bien, je dirais que ce n'était peut-être pas fait  
4            de façon systématique à cent pour cent, parce  
5            que...

6            Q. **[825]** Bien non, c'est clair, parce qu'il y a des  
7            vrais extra, là.

8            R. Parce que, sûrement qu'il est arrivé des contrats  
9            où, avec des contraintes techniques, des choses  
10           spéciales comme ça, probablement que les vrais  
11           extra accaparaient une grande partie des  
12           contingences. Mais, moi, ce que je pense, c'est que  
13           ce que j'ai pu constater, c'est que peut-être que  
14           les vrais extra représentaient peut-être, je ne  
15           sais pas, cinquante (50), soixante pour cent (60 %)  
16           des contingences. Et s'il restait de l'argent...  
17           Anciennement, il restait de l'argent. Je vous  
18           dirais dans les années quatre-vingt-dix (90), là,  
19           je me souviens qu'il restait toujours de l'argent  
20           dans les contingences. Mais dans les années deux  
21           mille (2000), je crois qu'il ne restait plus  
22           beaucoup d'argent.

23           Q. **[826]** Mais si je pars de la prémisse de base que  
24           c'est entendu, c'est un secret de polichinelle,  
25           c'est une façon de faire qu'on dépense l'enveloppe

1 au grand complet, qu'on ne retourne pas un sou  
2 noir, qu'on dépense, on redonne à l'entrepreneur,  
3 parce qu'on le fait passer en extra, cent pour cent  
4 des contingences, si on prend l'hypothèse que, dans  
5 un projet, c'est par hypothétique, je suis peut-  
6 être naïf de penser comme ça, qu'il y aurait zéro  
7 vrais extra, on va passer cent pour cent de faux  
8 extra, parce qu'on ne redonne rien?

9 R. Bien, un contrat qu'il y aurait zéro pour cent de  
10 vrais extra, je pense que c'est...

11 Q. **[827]** Utopique?

12 R. Non. C'est... En tout cas, à ma connaissance, ce  
13 n'est jamais arrivé.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[828]** Je ne comprends pas. Comment est-ce que ça  
16 peut arriver qu'il n'y ait pas un contrat où vous  
17 n'avez pas besoin d'extra quand, en partant, les  
18 prix sont gonflés de trente-cinq pour cent (35 %) ?

19 R. Non, mais si... Ça n'a rien à voir. Si, à  
20 l'intérieur du contrat, l'intérieur du bordereau de  
21 quantités de l'entrepreneur, s'il se produit des  
22 événements au chantier, on rencontre une conduite  
23 de gaz, de Gaz Métropolitain ou de Bell, ou s'il y  
24 a du roc qui varie, ou des choses comme ça, bien, à  
25 ce moment-là, l'entrepreneur réclame des extra. Si

1 l'entrepreneur, mettons pour des fouilles  
2 archéologiques, est obligé d'arrêter ses travaux,  
3 ou quoi que ce soit, ça arrive qu'il y a des extra.  
4 Puis les extra sont pris à même les contingences.  
5 On a toujours... Moi, ça fait trente-trois (33) ans  
6 que je suis à la Ville de Montréal, j'ai préparé  
7 des plans, des devis à partir de mil neuf cent  
8 quatre-vingt-sept (1987) peut-être, mais on a  
9 toujours prévu des contingences. Et puis ce n'est  
10 pas uniquement à la Ville de Montréal. Je suis sûr  
11 qu'un petit peu partout ailleurs, partout dans tous  
12 les contrats qui se préparent, il y a toujours une  
13 marge pour les extra, pour ce qui peut arriver, se  
14 produire au chantier.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[829]** On va aller à votre plan. On a vu qu'il y a  
17 des choses que vous avez apportées vous-même aux  
18 enquêteurs. Il y a un montant, la semaine dernière,  
19 qu'on a exhibé devant la Commission. Le plan qui  
20 est là, est-ce que vous l'avez amené aux  
21 enquêteurs?

22 R. Oui, c'est moi. Oui, effectivement.

23 Q. **[830]** Ce n'est pas un plan qui nous vient de la  
24 Ville de Montréal, pas celui-là en tout cas?

25 R. C'est un plan que, moi, j'ai apporté...

1 Q. **[831]** O.K.

2 R. ... aux enquêteurs.

3 Q. **[832]** Il vous arrivait de conserver vos propres  
4 plans à la maison, par exemple? Parce que vous êtes  
5 retraité.

6 R. Oui.

7 Q. **[833]** Forcément, vous n'êtes pas passé au bureau le  
8 chercher?

9 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Celui-là, je l'avais  
10 conservé, je ne sais pas pourquoi. On verra peut-  
11 être tout à l'heure.

12 Q. **[834]** O.K. Je vois des tracés rouges, je vois des  
13 annotations là-dessus. Est-ce que ce sont vos  
14 annotations à vous?

15 R. Oui, ce sont mes annotations à moi.

16 Q. **[835]** Bon. Pouvez-vous expliquer, à l'aide de ce  
17 plan-là, puis peut-être nous faire un préambule,  
18 là, la démonstration qu'il était propice à donner  
19 des faux extra?

20 R. Bien, je vais faire une mise en situation. C'est  
21 que le contrat était en cours, ou le contrat était  
22 presque terminé, là, je ne me souviens pas  
23 exactement. Il y a monsieur Gilles Vézina qui est  
24 venu me voir.

25 Q. **[836]** Qui est monsieur Gilles Vézina encore?

1 R. Monsieur Gilles Vézina, c'est le patron à la  
2 section surveillance.

3 Q. [837] Oui, c'est vrai, vous l'avez dit.

4 R. Monsieur Vézina est venu me voir, il m'a dit :  
5 « Gilles, monsieur Marcil (qui était le grand  
6 patron) voudrait savoir qu'est-ce qui s'est passé  
7 avec ce contrat-là parce que les quantités qui ont  
8 été relevées au chantier... » Les quantités qui  
9 semblaient avoir été exécutées au chantier étaient  
10 différentes de ce que, moi, j'avais prévu au  
11 bordereau de soumission. Et puis les quantités de  
12 chantier, souvent, dépassaient largement ce que,  
13 moi, j'avais prévu. Ça fait que moi à ce moment-là  
14 je me suis senti comme « challengé », je me suis  
15 dit, on met peut-être mes compétences en doute.  
16 Alors ce que j'ai fait, à la demande de monsieur  
17 Vézina, et indirectement de monsieur Marcil, c'est  
18 que je me suis mis à aller voir tout le monde qui  
19 avait travaillé sur le contrat, j'ai fait un genre  
20 de petite enquête, là. Je suis allé voir les gens  
21 qui s'étaient occupés de... bien, l'ingénieur qui  
22 faisait la surveillance.

23 Q. [838] Qui était cet ingénieur-là qui faisait la  
24 surveillance de ce chantier-là?

25 R. C'était monsieur Luc Leclerc. Et je suis allé voir



1           celui qui s'occupait de mesurage et je suis allé  
2           voir les gens... celui qui s'occupait du mesurage,  
3           si je me souviens bien, c'était un monsieur Louis-  
4           Pierre Montpetit. Et j'avais vu aussi le  
5           surveillant de travaux, l'assistant de monsieur  
6           Leclerc, qui était sur le chantier à tous les  
7           jours, qui suivait le chantier, monsieur François  
8           Thériault. Alors j'ai rencontré ces gens-là, j'ai  
9           commencé à collecter, à collecter des données,  
10          savoir ce qu'eux avaient fait puis je voulais avoir  
11          aussi tous les papiers, tous les systèmes  
12          informatiques qui montraient ce qu'eux avaient fait  
13          exactement et à partir duquel originaient les  
14          quantités supposément, les quantités qui auraient  
15          été payées au chantier et qui étaient différentes  
16          des quantités que moi j'avais calculées.

17        Q. **[839]** Alors?

18        R. Puis alors, bien, j'ai trouvé des choses, j'ai  
19          trouvé des choses intéressantes, là.

20        Q. **[840]** O.K. Alors je vous demanderais de prendre le  
21          micro du huissier audiencier, en régie ils vont  
22          s'occuper de nous faire les approches, donc vous  
23          allez nous pointer les endroits que vous voulez  
24          nous montrer, nous expliquer plus en détail. Alors,  
25          vous pouvez pointer, on va avoir à l'écran bientôt,

1 je regarde les gens de la régie, là, pour qu'on  
2 puisse le voir sur nos écrans. Moi je ne vois pas  
3 encore rien sur mon écran.

4 R. Oui, est-ce que, est-ce que...

5 Q. [841] Nous autres, on ne voit rien.

6 R. Est-ce qu'on m'entend?

7 Q. [842] Oui, mais les commissaires ne le voient pas.  
8 Les commissaires ne le voient pas, mais moi j'ai...  
9 help, les procureurs aimeraient voir, s'il vous  
10 plaît.

11 Alors, Madame la Présidente, je ne perdrai  
12 pas de temps, je vais aller, Madame la Présidente,  
13 si vous me le permettez, je vais aller à ma place.  
14 Vous me permettez de m'asseoir, Madame la  
15 Présidente. Parfait. Allez-y, expliquez-nous ça?

16 R. Oui. Bon, on peut commencer par, excusez-moi, par  
17 l'élément le plus, le plus spectaculaire, l'élément  
18 qui ressort le plus. On voit ici, on voit ici en  
19 rouge, je ne sais pas si on le voit bien, ça c'est  
20 la ligne de roc, c'est la ligne qui montre la  
21 position du roc, un petit peu partout ici, on le  
22 voit bien, ça suit puis nous, quand moi j'ai  
23 préparé les plans et devis, j'avais une banque de  
24 sondages qui faisait partie d'une ancienne banque  
25 du laboratoire de la Ville de Montréal et on avait

1 fait faire des sondages particulièrement pour le  
2 contrat évidemment. C'est SNC-Lavalin, je crois,  
3 qui avait réalisé les contrats.

4           Donc, on avait deux séries de sondages qui  
5 indiquaient la position exacte du roc. Et je dois  
6 dire que les deux séries de sondages  
7 correspondaient exactement. Donc, on voit bien que  
8 la position, la ligne en rouge ici représente la  
9 position du roc selon les sondages qu'on a obtenues  
10 et qui correspondaient, on avait deux séries de  
11 sondages qui correspondaient donc, on peut se  
12 douter que c'est tout à fait exact et précis.

13 Q. **[843]** Il était à combien de pieds le roc, selon les  
14 sondages?

15 R. En moyenne, le roc était environ à cinq mètres de  
16 profondeur. Comme on le voit bien ici tout le long,  
17 cet écart ici représente environ cinq mètres de  
18 profondeur. Donc moi, dans mon devis, dans mon  
19 bordereau j'avais prévu, si je me souviens bien,  
20 environ neuf cents (900), neuf cent vingt (920)  
21 mètres cubes d'excavation dans le roc, parce qu'il  
22 y a des endroits où est-ce que le roc remontait un  
23 petit peu et notre égout était dans le roc. Donc,  
24 j'ai prévu environ neuf cent vingt (920) mètres  
25 cubes pour l'excavation dans le roc. Et si je me

1 souviens bien, le soumissionnaire avait mis un prix  
2 d'environ quatre-vingts dollars (80 \$) le mètre  
3 cube d'excavation dans le roc.

4 Alors, lors de mon enquête, je me suis  
5 rendu compte, j'ai obtenu tous les relevés et on  
6 voit qu'au chantier il y a des relevés de roc qui  
7 ont été faits à tous les dix mètres. Je ne sais pas  
8 si on peut voir les points ici, là, ça c'est à tous  
9 les dix mètres. Puis moi j'ai pris les informations  
10 qu'on m'a données et j'ai placé la ligne de roc  
11 qui, théoriquement, a été calculée au chantier et  
12 la ligne de roc et cette ligne-là ici c'est la  
13 ligne qui apparaît ici, je ne sais pas si on le  
14 voit bien là mais c'est, c'est en brun sur le plan  
15 ici là. Donc le roc est ici, le roc est à cinq  
16 mètres de profondeur et au chantier théoriquement  
17 ils ont trouvé le roc à environ un mètre de  
18 profondeur partout et il y a même un endroit, ce  
19 qui est un petit peu vraiment spécial, il y a même  
20 un endroit juste ici où le roc calculé au chantier  
21 est au-dessus du pavage existant. Ça fait que, je  
22 ne sais pas si vous avez circulé sur Queen-Mary  
23 mais ça avait été problématique pas mal. Bon, ce  
24 qui veut dire qu'en gros il y avait une différence  
25 entre le roc, le vrai roc et le roc qu'ils ont

1           trouvé au chantier théoriquement, il y a une  
2           différence environ de quatre mètres de hauteur.  
3           Alors si on multiplie le quatre mètres de hauteur  
4           par la largeur de la tranchée et par la longueur du  
5           projet, le calcul fait que, si je me souviens bien,  
6           ils ont payé, il y a eu un calcul qui a été fait  
7           par les gens de la surveillance et eux arrivaient à  
8           trois mille deux cents (3 200) mètres cubes de roc  
9           approximativement. Ce qui fait que la différence  
10          entre le neuf cent vingt (920) que moi j'avais  
11          prévu, et qui est réel, et ce qui, ce qui a été  
12          comme rapporté au chantier, c'est environ, c'est  
13          environ de, je ne me souviens pas, deux mille, deux  
14          mille deux cents (2 200) mètres cubes de différence  
15          au point de vue du roc. Donc si on fait deux mille  
16          deux cents (2 200) mètres cubes multiplié par  
17          quatre-vingts dollars (80 \$) ça nous amène autour  
18          de, en tout cas, je l'avais calculé ça, c'est au  
19          tour de cent soixante-quinze mille dollars  
20          (175 000 \$) de roc qui a vraiment été payé au  
21          contrat et qui constitue évidemment un faux extra.

22          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23          Q. **[844]** Ce que vous nous expliquez c'est que les,  
24          les, le roc concassé est déplacé, facturé par  
25          l'entrepreneur avec, je dirais, à l'appui les

1 données des, des surveillants de chantier. Dépense  
2 de cent soixante-quinze mille (175 000 \$) le roc  
3 que vous, vous dites qu'il y avait vraiment dans le  
4 sous-sol puis qu'on avait à déplacer. C'est ça que,  
5 que...

6 R. C'est exactement ce que je dis.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[845]** Donc on a excavé de l'air?

9 R. Possible.

10 Q. **[846]** Possible, hein?

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[847]** Et on a facturé de l'argent.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[848]** Et on a facturé de l'argent réel par exemple.

15 R. Bien oui. Mais comme je vous ai dit, ça  
16 représentait un montant d'environ cent soixante-  
17 quinze mille dollars (175 000 \$), cent soixante-  
18 quinze mille dollars (175 000 \$). Bien l'écart  
19 était de deux mille deux cents (2 200) mètres cubes  
20 autour de quatre-vingts dollars (80 \$) le mètre  
21 cube donc on arrive approximativement à cent  
22 soixante-quinze mille dollars (175 000 \$) pour un  
23 faux extra relatif au roc.

24 Q. **[849]** Donc si on prend pour acquis qu'on a cinq  
25 cent soixante mille (560 000 \$) de prévu à

1 l'enveloppe des contingences, il y a, minimalement  
2 avec votre explication, cent soixante-quinze mille  
3 (175 000 \$) qui va être payé à l'entrepreneur pour  
4 du travail non fait pour de la matière non excavée.

5 R. C'est ce qu'on doit conclure.

6 Q. **[850]** C'est ce qu'on doit conclure.

7 R. Oui.

8 Q. **[851]** D'autres choses à propos de ce plan-là?

9 R. Oui, je dirais il y a deux autres éléments  
10 importants. C'est que sur la longueur du tuyau,  
11 nous on avait calculé, je ne me souviens pas  
12 exactement là mais comme six cents, six cent  
13 trente-cinq (635) mètres à peu près de longueur de  
14 tuyau et l'entrepreneur, si je me souviens bien,  
15 avait mis un prix, un prix assez important de deux  
16 mille huit cents dollars (2 800 \$) le mètre. Alors  
17 moi j'ai vérifié les longueurs qui apparaissent à  
18 notre, au plan que j'avais fait, j'ai fait vérifier  
19 cette même longueur-là par un autre agent technique  
20 chez nous et on avait, et on a eu un troisième  
21 mesurage pour être bien sûr et nous, on arrivait  
22 autour de six cent trente-sept (637) mètres de  
23 longueur or, au chantier, excusez-moi, si je me  
24 souviens, ils ont calculé une longueur environ  
25 vingt (20) ou vingt-deux (22) mètres supérieur à

1           ça. Et l'explication, c'était que... l'explication  
2           qu'on a trouvée, c'était que au mesurage ils  
3           avaient mesuré, ils avaient mesuré l'égout d'un  
4           bout à l'autre or à certains endroits, à des  
5           intervalles réguliers, on a des regards d'égout,  
6           des genres de chambres, qui mesurent environ un  
7           point six mètres de largeur.

8           Q. **[852]** C'est ce qu'on appelle dans le langage commun  
9           un « trou d'homme »? C'est-tu ça?

10          R. Oui, c'est exact. C'est des regards d'égout.

11          Q. **[853]** Des regards d'égout.

12          R. Et évidemment, à l'intérieur des regards d'égout,  
13          il n'y a pas de tuyau qui est posé là.

14          Q. **[854]** Bien non.

15          R. Parce que, parce que les gens d'entretien doivent  
16          avoir accès, donc il faut soustraire un point six  
17          mètre à chaque regard.

18          Q. **[855]** Et il y en a combien?

19          R. Si je me souviens bien, il y en a quatorze (14) à  
20          peu près. Ce qui représentait, si je me souviens  
21          bien, environ vingt-deux (22) mètres de différence.

22          Q. **[856]** D'accord.

23          R. Alors, et j'avais demandé aussi à monsieur Paul  
24          Chang, qui s'occupait d'arpentage à ce moment-là,  
25          de me faire une mesure exacte et précise, avec



1 l'information qu'il avait, et il arrivait aux mêmes  
2 longueurs que nous. Alors, en conséquence, il y a  
3 environ vingt mètres (20 m) de longueur de tuyau  
4 qui a été payée en surplus, mais ce n'est pas  
5 beaucoup, vingt mètres (20 m), mais à deux mille  
6 huit cents dollars (2 800 \$) le mètre, ça  
7 représente autour de cinquante (50) à cinquante-  
8 cinq mille dollars (55 000 \$). Ce qui constitue un  
9 autre faux extra.

10 Q. **[857]** Plus le cent soixante-quinze mille (175 000).  
11 Ça fait qu'on est environ à deux cent vingt-cinq  
12 mille (225 000).

13 R. Exact. Exact.

14 Q. **[858]** Autre chose?

15 R. Oui, bien, je vais vous parler d'un troisième  
16 élément.

17 Q. **[859]** Oui.

18 R. C'est que quand on reconstruit des égouts ou des  
19 conduites d'eau, évidemment on reconstruit... on  
20 reconstruit aussi les drains privés et les services  
21 d'eau d'une ligne de rue à l'autre. Autrement dit,  
22 sur la propriété publique.

23 Q. **[860]** Hum, hum.

24 R. On s'arrange pour que, sur la propriété publique,  
25 tout soit reconstruit à neuf. Alors, les drains

1           dout je vous parle, c'est les drains qui raccordent  
2           les maisons existantes, les bâtiments existants,  
3           jusqu'à l'égout. C'est des genres de drains  
4           sanitaires. Et puis on avait prévu, au document de  
5           soumission, les drains qu'il fallait, sauf que  
6           quand j'ai fait les vérifications avec les  
7           documents qu'on m'a fournis, dans l'équipe de  
8           monsieur Vézina, je me suis rendu compte que si je  
9           prenais chaque drain en particulier et que je  
10          mesurais la distance à partir de la ligne de rue  
11          jusqu'à l'égout proposé, j'arrivais, par exemple, à  
12          une longueur de douze mètres (12 m). Et ainsi de  
13          suite pour chaque drain. Donc, chaque drain, c'est  
14          possible de le mesurer exactement, parce que c'est  
15          sur le plan.

16                 Or, la liste qu'on m'a fournie des  
17          longueurs de drain, par exemple, si ici on calcule  
18          douze mètres (12 m), par exemple, dans la liste, il  
19          apparaissait seize mètres (16 m). Donc, sur la  
20          liste des vingt (20) drains qu'on avait prévus, il  
21          y avait un écart... Il y avait un écart, il y avait  
22          un surplus pour chaque drain. Donc, si on avait  
23          calculé quatorze mètres (14 m), au chantier ils  
24          avaient calculé dix-huit mètres (18 m). Puis si on  
25          fait le total de...

1 Q. **[861]** Oui?

2 R. ... le total des écarts pour ces vingt (20) drains-  
3 là, je pense que ça montait environ à soixante-dix  
4 (70) ou soixante-quinze mètres (75 m) de surplus.  
5 Et si on additionne, si on multiplie ça par le coût  
6 unitaire global... le coût unitaire fourni par  
7 l'entrepreneur, c'est un autre extra d'environ  
8 cinquante mille dollars (50 000 \$).

9 Q. **[862]** Là je suis rendu à deux cent soixante-quinze  
10 mille (275 000).

11 R. Exact.

12 Q. **[863]** Pour le même projet.

13 R. Oui. Et puis l'autre chose que je peux vous  
14 mentionner, c'est quand même assez important, c'est  
15 que nous on prévoit les drains de bâtiments, et  
16 puis depuis une dizaine d'années, il y avait une  
17 directive qui avait été émise par chez nous, à la  
18 section surveillance, à l'effet que... à l'effet  
19 que les regards, que les chambres des utilités  
20 publiques, c'est-à-dire Hydro-Québec, Bell, gaz,  
21 ces choses-là, ils ont... Je ne sais pas si on en  
22 voit ici, là. Comme ici, là, par exemple, il y a  
23 une chambre ici. Anciennement, ces chambres-là  
24 étaient raccordées à l'égout. Pour être drainées à  
25 l'égout s'il arrivait quelque chose.

1                   Sauf que depuis une dizaine d'années,  
2 justement, le ministère de l'Environnement du  
3 Québec avait défendu ces raccordements, et les  
4 compagnies d'utilités publiques ne voulaient plus  
5 ces raccordements. Pour des problèmes, si jamais il  
6 y avait du refoulement dans leurs chambres, ça  
7 causait des problèmes évidents. Donc, on avait émis  
8 une directive de ne plus faire ces raccordements.

9                   Or, moi j'avais prévu environ vingt (20)  
10 raccordements de maisons, et au chantier, ce qu'ils  
11 ont... On s'est aperçu que, oup!, là on était monté  
12 à environ quarante (40) raccordements. Alors là on  
13 a vérifié, et puis on nous a dit que tous les  
14 drains des utilités publiques avaient été raccordés  
15 et reconstruits. Ce qui ne devait pas se faire. Si  
16 je me souviens bien, il y avait environ dix-huit  
17 (18) chambres comme ça. Et puis on a évalué que ces  
18 chambres-là, la reconstruction du drain était  
19 évaluée à environ dix mille dollars (10 000 \$).  
20 Donc, si on fait le calcul, on a dix-huit (18)  
21 chambres à dix mille dollars (10 000 \$), on arrive  
22 à cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$).

23 Q. [864] Alors, le budget des contingences, là, on  
24 n'est pas loin du cent pour cent, comme je vous  
25 disais tantôt dans un cas comme ça?

1 R. Bien, ce qui fait que si je me souviens bien, je  
2 pense que les gens de la conception s'apprêtaient à  
3 faire une demande de crédit supplémentaire pour le  
4 contrat, une demande de crédit supplémentaire au  
5 comité exécutif. Mais que, finalement, je pense que  
6 ça s'est terminé qu'il n'y a pas eu de demande de  
7 crédit supplémentaire et puis toutes les  
8 contingences ont été dépensées. Mais c'est un  
9 exemple de faux extra qui peuvent arriver.

10 Q. **[865]** J'ai quelques questions à vous poser. On peut  
11 lâcher le plan. En lien avec le plan, j'ai... en  
12 lien avec cette soumission-là avec le 9239.  
13 Monsieur Leclerc est l'ingénieur surveillant de  
14 chantier, exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[866]** On a vu des montants faramineux et totalement  
17 faux avec votre démonstration -est-ce qu'on peut  
18 donner de l'eau à monsieur Surprenant?- et  
19 totalement faux avec votre exemple.

20 R. Est-ce que je peux faire une petite dernière  
21 remarque?

22 Q. **[867]** Oui.

23 R. Bien, je voudrais faire remarquer que les quantités  
24 que j'avais prévues, que le plan que j'avais  
25 préparé, que le devis que j'avais préparé étaient

1 bien préparés.

2 Q. **[868]** C'est ça. Je prends pour acquis que vous avez  
3 des bons sondages, O.K., qui font en sorte, quand  
4 je reviens juste au roc, là, et à savoir est-ce  
5 qu'on a du roc à un mètre ou à cinq mètres, là, je  
6 prends pour acquis que vous vous fiez, quand vous  
7 faites la conception de votre plan, aux sondages  
8 que vous aviez en main. C'est ce que vous...

9 R. Absolument, oui.

10 Q. **[869]** Absolument. Donc avec des données sûres.

11 R. Et puis je dois préciser que les sondages, comme on  
12 voit, les cercles blancs et noirs...

13 Q. **[870]** Oui.

14 R. ... les sondages ont été réalisés dans la rue aux  
15 bons endroits pour nous donner l'indication  
16 précise.

17 Q. **[871]** O.K. On prend pour acquis, comme postulat,  
18 que ce n'est pas la rue St-Laurent, et que, là,  
19 vous avez des bons sondages, c'est fait comme il  
20 faut, et ça représente la réalité quand vous  
21 concevez votre plan, exact?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[872]** Parfait.

24 R. Absolument.

25 Q. **[873]** Ceci étant dit, O.K., monsieur Leclerc est le

1 surveillant de chantier. Son patron, c'est?

2 R. Monsieur Gilles Vézina.

3 Q. **[874]** Monsieur Gilles Vézina.

4 R. Oui.

5 Q. **[875]** O.K. On vous a dit à un moment donné, on vous  
6 a... c'est revenu, c'est revenu à vous en disant :  
7 « Hey, il y a un problème, Monsieur Surprenant,  
8 là. » Puis ce que je peux comprendre, c'est que  
9 vous vous êtes documenté, vous vous êtes -je vais  
10 employé l'anglicisme- vous vous êtes « backé »?

11 R. Absolument, oui. Oui, exact.

12 Q. **[876]** Vous vous êtes « backé » en disant : « Moi,  
13 je n'en ai pas commis d'erreur ».

14 R. C'est exact. C'est tout à fait ça.

15 Q. **[877]** Vous êtes, ce que j'ai pu comprendre de votre  
16 témoignage, là, vous êtes, et la conception et la  
17 surveillance, à un moment donné, vous avez le même  
18 patron quand on monte dans la pyramide?

19 R. Oui, oui, définitivement, oui.

20 Q. **[878]** O.K. Et vous n'êtes pas une grosse équipe, ce  
21 que j'ai pu comprendre.

22 R. Bien, dans l'équipe de surveillance, ils ne sont  
23 pas une trop, trop grosse équipe, effectivement.  
24 Puis à la conception chez nous...

25 Q. **[879]** Bon. Monsieur Leclerc, c'est un de vos amis,

1 un de vos confidents.

2 R. Oui, exact.

3 Q. **[880]** Y a-t-il eu des discussions avec monsieur  
4 Leclerc? Parce que je comprends, à un moment donné,  
5 vous vous êtes « backé », vous avez des documents,  
6 vous avez même amené le plan chez vous, ce que je  
7 peux comprendre?

8 R. C'est vrai.

9 Q. **[881]** O.K. C'est même vrai, là.

10 R. Oui.

11 Q. **[882]** Y a-t-il eu des discussions avec monsieur  
12 Leclerc en voulant dire, écoute bien, là, j'ai  
13 l'air du gars qui n'a pas fait sa job là, j'ai  
14 l'air du gars, là, qui a fait ça tout croche, puis  
15 que... alors que j'ai mis qu'il y avait du roc à  
16 cinq mètres, qu'il y en a à un mètre, et cetera?  
17 Quel a été l'objet des discussions? Vous êtes dans  
18 une petite équipe, c'est votre ami.

19 R. Oui. Bien, comme je vous ai dit, moi, j'ai  
20 rencontré personnellement monsieur Leclerc et  
21 monsieur.....

22 Q. **[883]** Monsieur Vézina?

23 R. ... Vézina et monsieur François Thériault, parce  
24 que je pense que monsieur Montpetit avait quitté la  
25 Ville. C'est sûr que quand j'ai parlé de ça avec



1 monsieur Leclerc, lui il me disait que, lui il me  
2 disait qu'il se fiait sur ses surveillants, pour  
3 les quantités, là, pour les quantités il se fiait  
4 sur les surveillants, sur le mesurage, sur  
5 l'arpentage, sur l'équipe de monsieur Paul Chang.

6 Q. **[884]** Mais ce n'est pas rien ça, là, regardez, moi  
7 je ne suis pas ingénieur, puis je pense que je l'ai  
8 compris assez vite, là, il y a une marge en tout  
9 cas entre un mètre puis cinq mètres, là, et on  
10 parle de roc qu'il faut sortir, là, alors qu'il n'y  
11 en a pas, là.

12 R. Exact.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[885]** O.K. Monsieur Leclerc, est-ce que... Monsieur  
15 Surprenant, quand monsieur Vézina est venu vous  
16 voir pour vous dire que Marcil voulait savoir ce  
17 qui s'était passé...

18 R. Oui.

19 Q. **[886]** ... lui avez-vous dit, moi mes plans sont  
20 corrects?

21 R. Bien j'ai voulu le vérifier, je voulais être sûr  
22 que mes plans étaient parfaits.

23 Q. **[887]** Une fois que vous l'avez eu vérifié...

24 R. Oui.

25 Q. **[888]** ... lui avez-vous dit?

1 R. Je voyais monsieur Vézina à tous les jours, puis il  
2 me donnait des documents, puis on échangeait et je  
3 lui faisais part de l'avancement de ma...

4 Q. **[889]** De votre enquête?

5 R. ... de mon enquête.

6 Q. **[890]** O.K. Et qu'est-ce qu'il disait?

7 R. Bien il était au courant de tout ce que je faisais  
8 et il était au courant des résultats que je lui  
9 apportais. Qu'est-ce qu'il disait, lui aussi,  
10 écoute, si mon ingénieur me dit ça j'assume que  
11 c'est bon, puis si mon surveillant calcule des  
12 quantités, des longueurs de drain ou des choses  
13 comme ça, bien je dois assumer que c'est correct,  
14 là.

15 Q. **[891]** Puis à monsieur Leclerc, là, vous saviez que  
16 monsieur Leclerc, lui, empochait une quote-part sur  
17 le montant des contingences.

18 R. Oui.

19 Q. **[892]** Donc est-ce que vous saviez à ce moment-là  
20 que plus il y avait des contingences élevées plus  
21 il empochait?

22 R. Bien, plus il y avait des contingences élevées, on  
23 prévoyait toujours à peu près dix pour cent (10 %)  
24 de contingences, de la valeur du contrat, mais lui  
25 c'est sûr que plus il y avait de faux extra...

1 Q. **[893]** Exact.

2 R. ... plus c'était...

3 Q. **[894]** O.K. Alors vous saviez ça, l'avez-vous dit à  
4 monsieur Vézina ou à monsieur Marcil, les avez-vous  
5 avisés?

6 R. Bien moi comme je vous dis, je parlais à tous les  
7 jours à monsieur Vézina, il était au courant de  
8 tout ce que je faisais, il était au courant des  
9 résultats et moi j'ai fait un genre de rapport là-  
10 dessus et je m'attendais à ce qu'il y ait, à ce que  
11 monsieur Marcil demande ce rapport-là.

12 Q. **[895]** O.K.

13 R. Pour savoir, parce que la demande originale venait  
14 de chez monsieur Marcil.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[896]** Ce que la Commissaire vous demande, ce que la  
17 présidente vous demande, là, ce n'est pas vrai ça,  
18 là, écoutez, là, on met en doute vos plans, est-ce  
19 que vous avez été voir monsieur Marcil puis lui  
20 dire écoutez, là, moi j'ai fait enquête, voici le  
21 résultat, vous venez de faire la commission,  
22 l'avez-vous faite cette démonstration-là à votre  
23 supérieur en voulant dire ça ne se peut pas, payez  
24 pas ça, payez pas ça, ce sont des faux extra. Est-  
25 ce que vous avez fait ça ou plutôt vous avez

1           décidé, regarde, je ferme les yeux puis c'est  
2           terminé?

3           R. Non, moi j'avais avisé monsieur Vézina que mon  
4           rapport était prêt.

5           Q. **[897]** Que votre rapport disait...

6           R. Donc lui théoriquement il a avisé monsieur Marcil  
7           que c'était prêt. Or, je n'ai jamais eu de nouvelle  
8           de monsieur Marcil à ce sujet-là. C'est lui qui  
9           avait fait la demande et il n'est jamais revenu me  
10          voir là-dessus.

11          Q. **[898]** Et puis votre chum, lui est-ce qu'il a dit  
12          qu'il a empoché vingt-cinq pour cent (25 %) d'à peu  
13          près, d'à peu près, j'ai fait le calcul vite là,  
14          au-dessus de quatre cent mille dollars (400 000 \$)  
15          de faux extra. Monsieur Leclerc. Est-ce qu'il vous  
16          en a parlé lors d'un voyage de golf, lors d'un  
17          dîner, lors d'un souper?

18          R. Non, non, pas du tout.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[899]** Et est-ce que c'était habituel que vous  
21          apportiez les plans chez vous?

22          R. Ça, non, non, jamais, sauf que ceux-là je ne sais  
23          pas pourquoi quand j'ai pris ma retraite, je l'ai  
24          retrouvé dans mes dossiers, puis j'ai mis ça dans  
25          une boîte puis je l'ai apporté chez nous comme ça

1           là.

2           M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

3           Q. **[900]** Quand vous dites que vous avez dit à monsieur  
4           Vézina que votre rapport était prêt.

5           R. Oui.

6           Q. **[901]** Est-ce que vous avez dit aussi à monsieur  
7           Vézina les conclusions de votre rapport à l'effet  
8           que de toute évidence selon votre analyse il y  
9           avait eu des quantités, fausses quantités sorties  
10          du chantier, des tuyaux facturés en trop et tout  
11          ça.

12          R. Hum, hum.

13          Q. **[902]** Il était au courant des résultats, pas  
14          seulement que le rapport était prêt?

15          R. Ah, il était au courant de tous les résultats. Je  
16          lui faisais mention à tous les jours et à tous les  
17          niveaux là, tout ce que je vous ai expliqué là, il  
18          était tout à fait au courant de cette situation.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Q. **[903]** Donc, c'est ça ma question.

21          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22          Q. **[904]** Et qui est impliqué dans les faux extra? Pour  
23          que ça ait fonctionné, ce faux extra-là, vous avez  
24          dit, ça impliquait monsieur Leclerc, le technicien,  
25          le surveillant de chantier. Est-ce qu'il y a eu

1 d'autres personnes qui ont dû entrer un peu dans le  
2 jeu pour pouvoir permettre cette fausse facturation  
3 d'extra? D'autres fonctions? Est-ce que l'arpenteur  
4 fait partie des gens que vous avez mentionnés ou  
5 s'il y a d'autres personnes qui auraient pu...  
6 Parce que, dans le fond, il y a des gens qui  
7 trafiquent... qui trafiquent des informations pour  
8 arriver à facturer là.

9 R. Oui. Mais, comme j'ai expliqué, en ce qui concerne  
10 la localisation du roc, il y avait quelqu'un que je  
11 vous ai mentionné, monsieur Montpetit. Pour les  
12 drains, pour les drains, il y avait monsieur  
13 François Thériault. Pour les chambres d'utilités  
14 publiques, c'est François Thériault aussi qui s'en  
15 occupait. Et le tout était chapeauté par monsieur  
16 Leclerc et monsieur Vézina. Je ne vois pas d'autre  
17 personne.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[905]** Mais, je reviens à monsieur Leclerc, est-ce  
20 qu'il vous a dit que monsieur Catania lui a remis  
21 l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25 %) d'un  
22 montant là de... Parce que on nous a dit...  
23 monsieur Zambito a témoigné à l'effet là que cent  
24 pour cent (100 %) des vrais extra là, l'ingénieur à  
25 la surveillance avait... ne touchait pas un sou.

1 R. Oui.

2 Q. **[906]** O.K. Ça, c'est vrai?

3 R. Oui. Bien...

4 Q. **[907]** Non, mais à votre connaissance là, je ne vous  
5 demande pas...

6 R. Oui, oui, à ma connaissance, absolument.

7 Q. **[908]** Je ne vous demande pas de témoigner et de  
8 dire si monsieur Zambito dit la vérité, ce n'est  
9 pas ça là. Vous là, est-ce que c'est à votre  
10 connaissance que, dans le système de... dans le  
11 système de corruption pour les surveillants de  
12 chantier, le fonctionnaire ne reçoit pas un sou  
13 s'il y a des vrais extra?

14 R. Bien, s'il y a des vrais extra, c'est évident que  
15 les fonctionnaires ou quiconque ne reçoivent  
16 absolument rien.

17 Q. **[909]** C'est beau.

18 R. Ça me semble évident pour moi.

19 Q. **[910]** Le pourcentage, je vous l'ai évoqué, vingt-  
20 cinq pour cent (25 %), est-ce que vous étiez au  
21 courant que monsieur Leclerc touchait vingt-cinq  
22 pour cent (25 %) des faux extra?

23 R. Non. Non.

24 Q. **[911]** Vous n'étiez pas au courant.

25 R. Je n'étais pas au courant. Moi, je l'ai appris lors

1 d'un témoignage antérieur.

2 Q. **[912]** O.K. Monsieur Leclerc vous disait qu'il  
3 touchait, par contre, un pourcentage.

4 R. Bien, je savais qu'il touchait de l'argent, mais je  
5 ne savais pas quel pourcentage.

6 Q. **[913]** Est-ce qu'il y a déjà un pourcentage qui a  
7 été évoqué par monsieur Leclerc qui vous a été dit?  
8 Est-ce que monsieur Leclerc vous a déjà dit « je  
9 reçois douze (12 %), je reçois quatorze (14 %), je  
10 reçois quinze (15 %) ou je reçois - un peu comme  
11 votre témoignage - ce qu'ils veulent bien me  
12 donner »?

13 R. Me semble que monsieur Leclerc m'avait déjà dit que  
14 ça tournait autour de... autour de dix à quinze  
15 pour cent (10 %-15 %).

16 Q. **[914]** Et il vous a dit ça dans quel contexte?

17 R. Oh! Bien, je ne peux pas dire. Probablement qu'on  
18 était au golf, puis on discutait comme ça là.

19 Q. **[915]** O.K. Est-ce que monsieur Leclerc a évoqué  
20 là... parce que là on remonte à deux mille huit  
21 (2008). Je sais que vous êtes allé en voyage avec  
22 lui l'année passée encore.

23 R. Oui.

24 Q. **[916]** Donc, en deux mille onze (2011).

25 R. Oui.



1 Q. **[917]** Et même en deux mille dix (2010). Est-ce que  
2 ça a déjà été évoqué que monsieur Leclerc avait  
3 touché des sommes d'argent de monsieur Paolo  
4 Catania pour les faux extra de cette soumission-là,  
5 à savoir la soumission 9239?

6 R. Non.

7 Q. **[918]** Ce n'est pas à votre connaissance  
8 personnelle.

9 R. Non, non.

10 Q. **[919]** Parfait.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[920]** À quel moment vous avez fait cette analyse-  
13 là? Parce que là le contrat a été accordé le trente  
14 et un (31) mai deux mille six (2006). À quel moment  
15 votre analyse a été faite?

16 R. Moi, j'ai signé ce document-là le sept (7) avril  
17 deux mille huit (2008).

18 Q. **[921]** Et est-ce que vous savez si monsieur Marcil  
19 était parti de la Ville à cette date-là ou bien il  
20 était toujours en poste?

21 R. Bien, il me semble qu'on avait situé le départ de  
22 monsieur Marcil peut-être vers la fin deux mille  
23 huit (2008) ou... je ne me souviens pas exactement  
24 là.

25 Q. **[922]** O.K. Mais, vous ne vous rappelez pas

1           précisément que lorsque vous avez remis le rapport  
2           à monsieur Vézina, monsieur Marcil était toujours  
3           en fonction là.

4           R. Oui, oui. Quand j'ai préparé ce rapport-là,  
5           monsieur Marcil était toujours là.

6           Q. **[923]** Mais, quand vous l'avez finalisé, quand vous  
7           l'avez remis à monsieur Vézina à cette date-là,  
8           est-ce que vous vous souvenez si...

9           R. Oui, monsieur Marcil était là.

10          Q. **[924]** Il était encore là.

11          R. Absolument.

12          Q. **[925]** Parfait.

13          Me DENIS GALLANT :

14          Jusqu'à présent, je n'ai jamais évalué le temps  
15          correct, mais je pense que j'en aurais pour une  
16          demi-heure, Madame la Présidente, donc je pense, ça  
17          va aller à demain matin.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Parfait. Alors, à demain.

20          Me DENIS GALLANT :

21          Merci.

22          ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

23

24          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

---

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE  
4           MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à  
5           pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque  
6           certifions sous notre serment d'office que les  
7           pages ci-dessus sont et contiennent la  
8           transcription exacte et fidèle de la preuve en  
9           cette cause, le tout conformément à la Loi;

10

11           Et nous avons signé :

12

13

14

15           \_\_\_\_\_

16           DANIELLE BERGERON  
17           Sténographe officielle

15           \_\_\_\_\_

16           CLAUDE MORIN  
17           Sténographe officiel

18